



**HAL**  
open science

## Travail et santé des agriculteurs et agricultrices : une étude exploratoire en zone d'élevage

Jean-Louis Brangeon, Guénaél Jegouzo, Jean-Claude Poupa, Bernard Roze

### ► To cite this version:

Jean-Louis Brangeon, Guénaél Jegouzo, Jean-Claude Poupa, Bernard Roze. Travail et santé des agriculteurs et agricultrices : une étude exploratoire en zone d'élevage. INRA, 229 p., 1980, 2-85340-273-8. hal-01937024

**HAL Id: hal-01937024**

**<https://hal.science/hal-01937024>**

Submitted on 27 Nov 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Guenhaël Jégouzo, Jean-Louis Brangeon  
Jean-Claude Poupa, Bernard Roze



**travail et santé**  
**des agriculteurs et agricultrices**  
une étude exploratoire en zone d'élevage

mars 1980

ISBN : 2.85340.273.8



**INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE**  
**STATION D'ÉCONOMIE ET DE SOCIOLOGIE RURALES**

65, rue de Saint-Brieuc - 35042 RENNES CEDEX

Tél. (99) 59.29.52





## vue d'ensemble

1. Quand le débat public porte sur l'amélioration des conditions de travail, on ne pense généralement pas à l'agriculture. Quels sont en fait, actuellement, dans ce secteur, les rapports entre travail et santé ? Certaines conditions de travail ne portent-elles pas atteinte à la santé des agriculteurs et des agricultrices ? Cette étude vise à fournir des premiers éléments de réponse, pour un département (Ille-et-Vilaine) à agriculture très majoritairement familiale et à prédominance d'élevage.

Deux thèses, l'une optimiste, l'autre pessimiste, sont en présence. Bien des ruralistes ont soutenu longtemps que le paysan exerce un métier sain. Le pessimisme est né des craintes suscitées par la modernisation accélérée de l'agriculture. L'utilisation intensive des produits chimiques, la multiplication des matériels et machines, l'aggravation de la concurrence, l'obsession du remboursement d'une dette devenue parfois considérable auraient rendu dangereux l'exercice du métier de la terre. Il reste à savoir quels sont les faits.

On les a recherchés, dans le cas des non-salariés (1), en mettant à profit une opportunité : la Mutualité Sociale

---

(1) L'étude de ces questions ne se pose pas entièrement dans les mêmes termes pour les salariés.

Agricole permettait d'utiliser, dans le respect de la réglementation, un fichier de santé issu d'examens préventifs. Cette institution, qui a la charge de gérer la santé en milieu agricole, souhaite développer des politiques de prévention et cherche à savoir quelles sont les liaisons entre le médical et le social. Les résultats sanitaires que nous avons exploités sont ceux de l'exercice annuel 1977-1978 ; ils concernent un échantillon de volontaires (p.12 sq.) composé de 6 441 exploitants et conjoints répartis en quatre groupes de générations [1947-48-49, 1937-38-39, 1927-28-29, 1917-18-19].

Pour connaître les conditions de travail des agriculteurs et agricultrices, une enquête a été réalisée dans les exploitations agricoles, fin 1978 et début 1979. Elle a porté uniquement sur des cas où l'exploitant avait passé un examen de prévention médicale, mais n'a été faite que pour une fraction seulement de l'échantillon MSA (p.18 sq.), fraction se composant de deux sous-échantillons, l'un relatif à un groupe âgé d'environ 40 ans (générations 1937 à 39 ; n = 247), l'autre à un groupe de 60 ans (générations 1917 à 19 ; n = 208). Le choix de ce second groupe correspond à l'intérêt porté aux agriculteurs vieillissants : quand on a travaillé toute sa vie comme agriculteur ou comme agricultrice, dans quel état de santé se trouve-t-on en fin de carrière, dans quelles conditions peut-on continuer à travailler quand l'âge s'élève ? Un écart de 20 années paraissait d'autre part suffisant pour mettre en lumière des effets d'âge et de génération.

L'interprétation des résultats doit se faire en fonction du contexte socio-économique et de sa grande diversité (chapitre préliminaire). Si l'Ille-et-Vilaine n'a sans doute pas une agriculture bien particulière, s'il en existe d'à peu près identiques dans bien d'autres régions, il existe aussi bien d'autres types d'agriculture en France. Chaque fois que cela était possible, des rapprochements ont été faits entre les résultats trouvés localement et des observations faites par ailleurs, spécialement au niveau national. Même restreint à un cadre départemental, le milieu agricole se caractérise par une grande diversité, quand bien même la plupart des exploitations ont des vaches laitières et que le cheptel est même souvent exclusivement laitier. Pour tenir compte de l'inégalité de dimension économique (selon le chiffre d'affaires), les exploitations ont été réparties en quatre classes (p.31 sq.), dont l'une de petits paysans (22 % à 40 ans, 46 % à 60 ans). Avoir une exploitation plus importante permet-il, à chaque âge, de travailler dans de meilleures conditions, d'avoir une meilleure santé ? Ceux et celles qui sont le plus engagés dans la voie de l'intensification de la production et de l'endettement ont-ils (elles) une santé plus atteinte ? Les

résultats trouvés sont présentés en comparant systématiquement la situation des agriculteurs et celle des agricultrices et en tenant compte de l'âge.

II. Ce qu'est la santé des agriculteurs et des agricultrices, ce que sont leurs conditions de travail, tel est l'objet de la première partie de l'étude.

Les conditions de travail se caractérisent, à 40 et 60 ans, par une durée souvent très longue et/ou l'importance des tâches manuelles (chapitre 1er). Selon les déclarations des éleveurs, non seulement ils travaillent beaucoup chaque jour même l'hiver, mais il est peu de jours dans l'année où ils ne travaillent pas (absence ou rareté des dimanches libres, pas de vacances, d'autant moins que l'exploitation est moins grande). Les facteurs de variation dans la durée du travail sont nombreux : la dimension de l'exploitation, la nature des productions, l'âge et le sexe de l'exploitant, le statut dans l'exploitation (opposition entre chef et son conjoint à qui revient l'essentiel du travail domestique)... Au delà de cette diversité, il apparaît que bon nombre d'éleveurs travaillent peut-être deux fois plus dans une année que nombre de salariées non agricoles ayant un emploi à temps plein. L'importance des tâches faites à la main (p.83 sq.) contribue, surtout dans le cas des petites exploitations, à expliquer la longueur des journées de travail. Dans les classes plus élevées de dimension économique, les investissements servent à alléger le travail mais surtout à produire plus. Pourquoi l'éleveur travaille-t-il autant ? Est-ce par nécessité sociale ou morale ? La plupart, surtout chez les femmes, aspirent maintenant à se libérer, au moins un peu, d'un travail jugé trop astreignant, à avoir au moins quelques journées complètement libres.

Ce que la médecine préventive apprend de l'état de santé des agriculteurs et agricultrices n'est que partiel (chapitre 2). Cette source de données sanitaires n'avait pas été explorée jusqu'à présent. Dans un domaine où les informations sont rares, fragmentaires, son utilisation paraissait d'autant plus séduisante qu'elle atteint un public bien plus large que celui qui s'adresse à la médecine libérale ou aux hôpitaux. Encore faudrait-il pouvoir en tirer un tableau sanitaire complet et précis ; tel n'est pas le cas. Les examens et documents de prévention (analyse de sang, examen clinique, auto-questionnaire médical) permettent néanmoins de déceler, à chaque âge et pour chaque sexe, des anomalies biologiques, des troubles, des douleurs, des handicaps fonctionnels. Nous avons essayé d'en savoir plus sur la santé en

milieu agricole en posant quelques questions à ce sujet dans l'enquête Travail (sur les maladies chroniques, les invalidités permanentes, la consommation de somnifère). Au total, bien que l'investigation ne soit pas assez approfondie, les atteintes à la santé s'avèrent de nature et d'importance très variées.

III. La mise en relation, selon le sexe et l'âge, de la situation de travail et de l'état de santé, l'examen des mécanismes par lesquels la première peut perturber l'équilibre physique ou mental, font l'objet d'une seconde partie. L'étude fournit ici trois éclairages partiels, à défaut de pouvoir réaliser des analyses épidémiologiques de type habituel.

Les maladies officiellement professionnelles et les accidents du travail constituent les atteintes les plus directes et les plus visibles de l'homme au travail (chapitre 3). La prévalence réelle de la brucellose humaine, exemple type de zoonose, s'avère beaucoup plus importante que ne l'indiquent les résultats d'application d'une législation (p. 110 et p. 155). Par contre, on ne peut pas encore préciser beaucoup la fréquence et la gravité des accidents du travail (p. 156 sq.), ni les dangers multiples liés à la conduite du tracteur (p. 161 sq.).

Tout autant que tel ou tel aspect ergonomique du travail, les grandes caractéristiques économiques et financières de l'exploitation (la "santé" de celle-ci) peuvent influencer l'état de santé de l'agriculteur et/ou de l'agricultrice (chapitre 4.). Malgré des cas précis de traitements en cours à la suite de difficultés financières, malgré certains indices partiels (utilisation plus fréquente de somnifères quand l'exploitation est plus importante, plus de "troubles psycho-sociaux" quand l'annuité est la plus lourde), nous n'avons pas trouvé de liaison statistique significative, que les critères disponibles de santé soient rapportés, pour chaque sexe et chaque âge, à la position économique (p. 168 sq.) ou bien à l'endettement (p. 172 sq.). Mais les données restent trop incomplètes pour conclure de manière sûre.

Un dernier chapitre traite des conditions d'adaptation du travail agricole non-salarié - en particulier de sa durée, si considérable - à l'état de santé. L'éleveur et son épouse sont-ils tenus de continuer à travailler autant, aussi durement, alors qu'ils auraient besoin de se reposer, de diminuer leurs efforts, de se soigner ? Les difficultés de remplacement sont telles (p. 185 sq.) que les "coûts humains du travail" trouvent parfois là leur origine en milieu d'élevage. Comme le type de travail en cause coûte plus quand l'âge devient

très élevé, le problème se pose avec le plus d'acuité chez les agriculteurs vieillissants et leurs conjoints, surtout quand ils souffrent de maladie chronique. Depuis quelques années, les possibilités d'anticipation de retraite ont été, tout au moins, élargies et sont très utilisées (p.193 sq).

De nombreuses recherches analytiques seront nécessaires pour éclairer les multiples domaines de la santé et de la morbidité en milieu agricole et pour mettre en lumière les coûts du travail ou du métier agricole en termes d'atteintes à l'intégrité physique et mentale. Encore est-il souhaitable de prendre, dès maintenant, un aperçu d'ensemble des nombreux problèmes spécifiques posés par la mesure et la connaissance de ces phénomènes en milieu agricole non-salarié, pour être ensuite mieux en mesure d'apprécier la portée des analyses spécialisées.

Cette étude représente aussi une nouvelle contribution à l'évaluation des inégalités socio-économiques du monde agricole en indiquant dans quelle mesure le travail et la santé se différencient, à chaque âge, selon l'importance des exploitations.

..

Cette étude n'aurait pas pu être réalisée sans l'aide financière de la D.G.R.S.T. et la collaboration de la Mutualité Sociale Agricole. Nous avons bénéficié des observations de J.C. Pelle de la M.S.A. et de M. Kerbaol de l'I.N.S.E.R.M.. R. Bourel et A.M. Cardou ont participé à la réalisation de ce document.



# introduction

## Section I - L'OBJET DE L'ETUDE.

1. Soucieux de vivre mieux, un nombre croissant d'hommes et de femmes remettent en cause leurs conditions de travail. Cette attitude critique est sans doute plus développée en milieu industriel mais on la rencontre aussi en agriculture. Parallèlement, les sciences du travail élargissent leurs investigations, après avoir été beaucoup préoccupées d'organisation et de résultat économique immédiat. Dans cette perspective, la DGRST fait réaliser des recherches sur les rapports entre le travail et la santé. Quels sont ces rapports en agriculture, dans quelle mesure et par quels mécanismes certaines conditions de travail y perturbent la santé ? La présente étude vise à commencer à fournir des éléments de réponse à cette question, en prenant le cas d'une population agricole donnée : celle des agriculteurs et agricultrices d'un département de l'Ouest (l'Ille-et-Vilaine), salariés exclus (1).

---

(1) Ceux-ci ne représentent dans le département considéré qu'une faible part des actifs agricoles (8 % au sens INSEE, lors du recensement démographique de 1975).

Un intérêt particulier est à accorder au vieillissement dans et par le travail. L'exécution de tâches difficiles peut entraîner une usure précoce. Dès lors quand on a travaillé toute sa vie comme agriculteur ou comme agricultrice, dans quel état de santé se trouve-t-on en fin de carrière, dans quelles conditions peut-on continuer à travailler quand l'âge s'élève ?

2. Si traditionnellement l'optimisme l'emporte quant aux effets en agriculture du travail sur la santé, une thèse pessimiste se développe de plus en plus. Une image plutôt idéalisée de la vie traditionnelle à la campagne veut que le paysan exerce un métier sain, que le travail de la terre procure la force et la santé. Les partisans d'une population agricole nombreuse et du retour à la terre ont souvent utilisé cet argument. Les critiques de la modernisation accélérée de l'agriculture adoptent, eux, une thèse délibérément pessimiste. L'utilisation intensive des produits chimiques, la multiplication des matériels et machines, l'aggravation de la concurrence, l'obsession du remboursement d'une dette devenue considérable auraient rendu dangereux l'exercice du métier agricole. L'intégration massive de l'agriculture dans la société industrielle et marchande aurait mis fin à une vie naturelle et calme. Il reste à savoir quels sont les faits.

3. Une donnée importante à cet égard est la statistique comparée de la durée de vie en milieu agricole et en milieu non agricole, au cours de la période 1955-1971 (1). Dans la France entière, les agriculteurs meurent en moyenne un peu moins vite que la moyenne des actifs non agricoles. Sans doute plusieurs groupes sociaux (les cadres supérieurs et moyens) ont-ils une espérance de vie supérieure à celle à des paysans. Mais ceux-ci vivent plus longtemps que les artisans et commerçants, les employés, les ouvriers (2).

(1) G. Desplanques, La mortalité des adultes selon le milieu social, 1955-1971, Les collections de l'INSEE, D 44, avril 1976. Pour un commentaire des résultats relatifs au milieu agricole, voir J.L. Brangeon et G. Jégouzo, Les paysans, la santé et la mort, Economie Rurale, n°122, 1977, pp.23-30.

(2) Par contre les salariés agricoles ont une mortalité proche de celle des O.S..

Faut-il en déduire que le métier d'agriculteur comporte moins de risque pour la santé que de nombreux autres métiers, entraîne moins souvent une usure précoce ? Les interrelations entre la mortalité des adultes et leur catégorie socio-professionnelle sont trop complexes pour autoriser une interprétation aussi sommaire. Il faut par ailleurs faire attention aux générations que la statistique précitée concerne ; ce sont celles nées entre 1885 et 1925. Seulement une partie d'entre elles a participé aux bouleversements techniques et économiques qui ont atteint l'agriculture après les années 1960. Dans les générations postérieures, la position agricole est-elle restée aussi favorable ?

Comparer la consommation de soins des agriculteurs et agricultrices à celle des actifs et actives non agricoles ne permet pas non plus d'apprécier quel état de santé se trouve associé à l'exercice du métier de la terre. Selon la dernière enquête nationale de consommation médicale et hospitalière (1970) (1), le groupe socio-professionnel agricole est celui qui, à âge égal (2), se soigne le moins. Ceci n'autorise pas à conclure que c'est quand on travaille dans l'agriculture qu'on est le moins malade. Le volume et la qualité des soins ne dépendent pas, en effet, même à âge égal, du seul état de santé. D'autre part, consommer plus de soins ne signifie pas toujours améliorer sa santé.

L'état sanitaire moyen de ceux et celles qui travaillent en agriculture pourrait paraître au total plutôt favorable. Il peut exister néanmoins des situations défavorables pour une partie des agriculteurs, et il est sûr que le travail agricole, certaines conditions d'exercice de ce travail, portent parfois atteinte à la santé. Les accidents en cours d'activité en sont l'exemple le plus manifeste.

- 
- (1) A. et A. Mizrahi, Influence des facteurs socio-économiques sur l'hospitalisation, Consommation, n°2, 1977, pp.5-58 ; page 27.
- (2) C'est chez les adultes que l'écart est le plus grand. Cf. A. et A. Mizrahi, A. Zouaoui, La consommation médicale des populations agricoles, Cahiers de sociologie et de démographie médicales, avril-juin 1978, pp.84-91.

4. Cette étude étant l'une des premières sur les thèmes abordés, son ambition est nécessairement modeste. Surtout qu'il est bien connu en sciences sociales que le travail d'une part, la santé d'autre part font partie des domaines les plus difficiles à quantifier. L'information statistique les concernant est restée jusqu'à présent très médiocre, peut-être surtout pour le milieu agricole. Si cette étude a été cependant entreprise, c'est pour mettre à profit une opportunité : la Mutualité Sociale Agricole, organisme principal de Sécurité Sociale des agriculteurs, permettait d'utiliser, dans le respect de la réglementation, un fichier de santé issu d'examen préventifs. Institution chargée de gérer la santé en milieu agricole, la M.S.A. souhaite développer ses politiques de prévention et recherche des informations sur les liaisons entre le médical et le social (1). Les objectifs de connaissance rejoignent ici les préoccupations des hommes d'action. Encore faut-il commencer par explorer ce qui peut être attendu de telle source de données.

Pour comprendre l'intérêt d'une telle exploration, il faudrait évoquer le problème général des données de santé et de morbidité en France, problème qui fait l'objet de nombreuses préoccupations au CREDOC, à l'INED, à l'INSEE, à l'INSERM. Utiliser les examens de prévention médicale pour connaître la santé dans une profession donnée paraît séduisant car ils s'adressent à un public plus large que celui vu par la médecine libérale ou les hôpitaux ; encore faudrait-il qu'ils permettent de dresser un tableau sanitaire relativement complet et précis.

5. Se référer à une médecine préventive agricole des agriculteurs c'est évoquer des pratiques et institutions qui existent déjà dans le domaine de la santé de l'agriculteur au travail. En effet, le problème des dommages que le travail agricole peut causer à la santé a été partiellement traité dans le passé par les pouvoirs publics, même si ce n'est qu'avec beaucoup de retard par rapport au milieu non agricole. Jean VACHER, fondateur de l'Association Internationale de Médecine Agricole, a pu écrire en 1968 :

(1) Ceci s'insère dans un courant général qui vise à développer en France les recherches en Santé Publique.

"La médecine agricole, variété de la médecine du travail, vient presque de naître. Alors que le travail agricole est le plus ancien des métiers, il est le dernier à pouvoir profiter d'une protection médicale" (1). On ne rappellera pas les dates qui jalonnent l'évolution de la législation, depuis le début du 20ème siècle, en matière d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'hygiène et de sécurité. Un texte à citer ici cependant est la loi du 26 décembre 1966 qui donne le droit aux non-salariés de l'agriculture de passer tous les 5 ans un examen de médecine préventive (financé par l'assurance maladie) et accorde la faculté d'adhérer à la médecine du travail. La distinction est importante. "Améliorer les conditions de travail afin d'éviter à l'homme d'altérer sa santé par le travail", tel est l'objectif de la médecine proprement dite du travail. La loi du 26 décembre 1966 a rendu celle-ci obligatoire pour les salariés de l'agriculture ; malgré l'existence de multiples interventions visant à assurer une protection toujours plus grande, une telle médecine n'a pas encore été systématiquement organisée pour les chefs d'exploitation et leurs épouses. De nouvelles étapes restent à franchir pour concilier davantage travail et santé.

## Section II - LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'ETUDE : SOURCES DE DONNEES ET ECHANTILLONNAGE.

L'analyse repose sur l'utilisation de deux sources de données :

- La première, administrative, contient les données sanitaires de la médecine préventive pour l'exercice 1977-1978. Les examens de prévention comportent d'abord un bilan sanguin. Selon les résultats de cet examen, selon aussi les réponses fournies à un auto-questionnaire médical, un certain nombre d'individus subissent un examen clinique chez leur médecin traitant.

(1) La Médecine Agricole, Paris, P.U.F. (que sais-je), 1968, p.115.

- La seconde source est une enquête faite dans les familles (fin 1978 et début 1979) sur les conditions de travail. Les agriculteurs et agricultrices ont été essentiellement interrogés sur leur milieu de travail, c'est-à-dire la situation économique de leur exploitation, sur leur temps de travail et sur la mécanisation des travaux. Aux questions de fait ont été ajoutées quelques questions d'opinion. Le questionnaire contient aussi quelques rubriques sur la santé. Si l'enquête est pour une grande part ponctuelle, on a cherché cependant à reconstituer l'histoire des familles et l'évolution des exploitations, ce qui autorise une approche partiellement longitudinale de certains des problèmes posés.

La nature et la qualité des informations produites par chaque source seront précisées et discutées en même temps que les résultats de leur analyse. On ne fera maintenant que caractériser les échantillons et sous-échantillons qui forment les champs de l'étude. Celle-ci ayant pour point de départ les examens de santé effectués par la MSA, nous présenterons d'abord l'échantillon MSA. Au sein de celui-ci, deux sous-échantillons ont été établis pour les besoins de l'enquête sur le travail.

## § 1. L'échantillon de médecine préventive.

### Les conditions de constitution de l'échantillon M.S.A.

La population bénéficiaire de la prévention médicale au titre de la M.S.A. est celle assujettie au régime de l'assurance-maladie des agriculteurs non-salariés (1). Se trouvent exclues plusieurs catégories d'actifs agricoles :

- les exploitants qui n'atteignent pas le seuil minimum d'assujettissement (3 ha en polyculture) ;
- ceux dont l'activité agricole est secondaire par rapport à une activité principale exercée hors de l'agriculture ;
- les retraités qui continuent à travailler.

---

(1) Nous ne rappellerons pas les différences dans les définitions que donnent de la population agricole la M.S.A., l'INSEE et la Statistique Agricole.

Nous avons aussi éliminé les professions dites connexes pour ne retenir que les agriculteurs proprement dits.

L'échantillon étudié est issu de la population agricole que la M.S.A. a invité à se présenter aux examens de l'exercice 1977-1978. Au titre de cette année, ont été convoqués tous les chefs d'exploitation nés en 1947-48-49 (âgés de 28-29-30 ans au 31 décembre 1977), en 1937-38-39 (âgés de 38-39-40 ans), en 1927-28-29 (âgés de 48-49-50 ans) en 1917-18-19 (âgés de 58-59-60 ans). Ainsi les divers groupes d'âge se trouvent représentés dans l'étude ; de même que les diverses zones du département car, pour une génération donnée, le domicile n'intervient pas dans la délimitation du contingent annuel à examiner, contrairement à ce qui se passe dans certains départements.

Une partie des agriculteurs convoqués ne se présentent pas aux examens. Le fichier sanitaire utilisé concerne donc un échantillon de volontaires. Le taux de participation ayant été de 58 %, l'effectif en est relativement élevé : 6 622 chefs d'exploitation, conjoints d'exploitants et aides familiaux ont eu un bilan sanguin (1).

Comme les personnes qui fréquentent la médecine préventive ont peut-être parfois des raisons particulières de le faire, il faut s'interroger sur la représentativité de l'échantillon qu'elles composent. Les agriculteurs et agricultrices très gravement malades n'en font évidemment pas partie. Il a

---

(1) Pour préciser davantage la composition de l'échantillon, il faut ajouter que les convocations ayant été faites sur la base d'une situation existant début 1977, divers événements (décès, départs à la retraite, changements d'emploi) sont survenus entre cette date et la fin de l'exercice (mi - 1978), ce qui a réduit le nombre de personnes à prendre en compte. Un problème s'est trouvé posé dans le cas des conjoints quand les exploitants étaient partis à la retraite ou décédés. Ignorant quel changement exact de situation la retraite ou le décès de l'exploitant avaient entraîné pour le conjoint et désirant ne pas compliquer l'analyse par la présence de catégories numériquement marginales, nous n'avons pas conservé ces cas.

été possible de vérifier par ailleurs dans quelle mesure les volontaires se distinguent des autres au regard de quelques critères socio-économiques, ce qui permet en même temps de caractériser la demande de soins préventifs.

La représentativité de l'échantillon M.S.A: quelles sont les catégories d'agriculteurs et d'agricultrices qui fréquentent la médecine préventive.

Le taux de participation varie selon le statut agricole. Il est de 52 % pour les chefs d'exploitation, que ceux-ci soient hommes ou femmes, de 60 % pour les conjoints féminins, de 44 % pour les aides familiales et 36 % pour les aides familiaux. Les résultats étant moins représentatifs pour les aides familiaux, masculins ou féminins, que pour les autres catégories, ils n'ont pas été retenus dans l'étude, surtout que par ailleurs les effectifs concernés étaient faibles (181 cas).

Pour les exploitants et leurs conjoints, la fréquentation de la médecine préventive n'est-elle pas trop différente selon l'âge, l'état matrimonial, l'importance économique de l'exploitation ? Certains groupes ou sous-groupes auraient pu être mal représentés dans l'échantillon disponible. Par exemple, les petits agriculteurs ; ce qui est très important à savoir pour la suite de l'étude. Le tableau n°1 regroupe les résultats observés pour les chefs d'exploitation.

Tableau n°1. Les variations dans les taux de participation des chefs d'exploitation au bilan sanguin (en %).

1. variations selon l'état matrimonial							
	mariés ou divorcés		veufs	célibataires	total		
exploitants	60		47	41	52		
exploitantes	53		52	53	52		

2. variations selon le groupe de générations ; cas des exploitants masculins				
	1947-48-49	1937-38-39	1927-28-29	1917-18-19
mariés, divorcés ou veufs	54	61	60	59
célibataires	33	43	43	✕

3. variations selon la taille économique de l'exploitation et l'état matrimonial de l'exploitant ; cas des exploitants masculins							
	montant du revenu cadastral par exploitation					associés ou en GAEC	maraîchers
	<960F	960 à < 1536	1536 à < 2176	2176 à < 3840	3840 ou plus		
total des exploitants	48	54	59	63	71	61	46
dont :							
- mariés ou divorcés	50	53	60	63	72		
- célibataires	41	44	✕	✕	✕		

4. variations selon le groupe de génération et la taille économique de l'exploitation ; cas des exploitants masculins non-célibataires				
	1947-48-49	1937-38-39	1927-28-29	1917-18-19
<960 de revenu cadastral par exploitation	} 43	} 43	48	50
960 à < 1536			53	57
1536 à < 2176	52	58	62	✕
2176 à < 3840	53	65	64	✕
3840 ou plus	✕	77	77	✕
1536 ou plus				64

✕ : effectifs trop faibles  
 Dans les répartitions selon le revenu cadastral, les agriculteurs associés et les maraîchers sont exclus.

La demande de soins préventifs se caractérise comme suit pour les exploitants masculins et féminins :

- L'état matrimonial ne la fait varier que chez les exploitants masculins. Le taux de participation de ceux-ci est significativement plus faible chez les cé-

libataires et plus élevé chez les mariés (ou divorcés, sans que ceux-ci puissent être mis à part). Dans les familles d'exploitants mariés, les hommes et leurs épouses sont candidats dans la même proportion (60 %).

- La fréquence des candidatures varie en partie selon l'âge, sauf cette fois encore chez les exploitants féminins. Les plus jeunes, ceux nés de 1947-48-49, répondent moins aux convocations de la M.S.A. Mais le taux maximum n'est pas atteint par les 60 ans, contrairement à ce que l'on aurait pu penser. Quant à l'effet de célibat précédemment constaté, il apparaît comme un effet partiel d'âge, les célibataires étant proportionnellement plus jeunes que les autres. Mais même les célibataires plus âgés viennent moins ; à âge égal, ils sont moins souvent volontaires, les différences étant significatives sauf pour les 30 ans.

- La taille économique de l'exploitation semble avoir une influence sur le taux de participation car celui-ci diffère selon le montant du revenu cadastral par exploitation (1). Il s'abaisse quand le revenu s'abaisse et inversement. Moins de la moitié des plus petits agriculteurs s'adressent à la médecine préventive mais le taux dépasse les 50 % dès 960 F de revenu cadastral, soit à partir de 10 ha de revenu cadastral moyen (2). Dans les classes les plus élevées, les 2/3 ou les 3/4 des agriculteurs fréquentent la médecine préventive. Les agriculteurs en GAEC ou en association ont été mis à part, de même que les maraîchers. Le taux est élevé pour les premiers qui ont en général un revenu supérieur à la moyenne ; il apparaît faible pour les seconds mais ceci peut être dû à la fluctuation aléatoire. Quant à la participation des exploitantes, elle paraît cette fois encore assez stable ; il est vrai que la plupart se trouvent dans une seule classe de revenu : la plus petite.

- (1) seul critère disponible, avec la surface taxable, de l'importance économique de l'exploitation. Malgré ses insuffisances bien connues, le revenu cadastral a été jugé comme un indicateur moins insatisfaisant que la surface car il tient compte, mais pour une très faible part, de la présence et de l'importance de productions spéciales.
- (2) La moyenne départementale de revenu cadastral (R.C.) à l'ha étant de 91 F, un R.C. de 960 F correspond à peu près en moyenne à une exploitation de 10 ha.

-Comme on pouvait s'y attendre, l'effet de revenu se combine avec l'effet d'âge et de célibat. La relation avec le célibat est en partie une relation avec le revenu car les célibataires ont plus souvent de petites ou très petites exploitations. Il n'en reste pas moins qu'à surface égale - en fait, il se s'agit que des tranches basses et l'écart n'est significatif que pour la plus petite - ils fréquentent moins la médecine préventive. Quant à l'influence à la fois de l'âge et de la dimension de l'exploitation, elle apparaît dans le cas des agriculteurs non célibataires : dans chaque classe d'âge, il y a un effet de taille et dans chaque taille un effet d'âge. Ceci n'étant cependant significatif que pour les 40 ans et les 50 ans. Les plus petits agriculteurs s'adressent davantage à la médecine préventive quand ils sont plus âgés ; ils le font moins que les jeunes qui ont de grandes exploitations.

Au total, le taux de participation dépend à la fois de l'âge de l'exploitant, de son état matrimonial et de la taille de son exploitation, sans que toutes les différences qui apparaissent en croisant ces critères soient significatives. Le taux est :

- le plus bas chez ceux qui sont en même temps jeunes, célibataires et petits agriculteurs,
- le plus élevé chez ceux qui sont en même temps âgés, mariés et gros paysans.

Le taux moyen des plus âgés (générations 1917-18-19) n'est pas supérieur à celui des générations 1927-28-29 et 1937-38-39 car les premiers occupent plus souvent de petites exploitations et les seconds des grandes. La participation la plus fréquente (de l'ordre des 3/4) est celle des groupes des générations intermédiaires qui sont situés dans la classe la plus haute de revenu cadastral.

La demande de soins préventifs suit-elle les mêmes tendances dans le cas des conjointes d'exploitants ? Leur taux de participation varie, comme chez les exploitants, selon le groupe de génération et selon l'importance de l'exploitation. Pour un groupe donné de génération et une taille donnée de l'exploitation, le taux est à peu près le même chez les exploitants et leurs conjointes. Il ne s'avère donc pas que les femmes s'adressent systématiquement plus à la médecine préventive, contrairement à ce que l'on

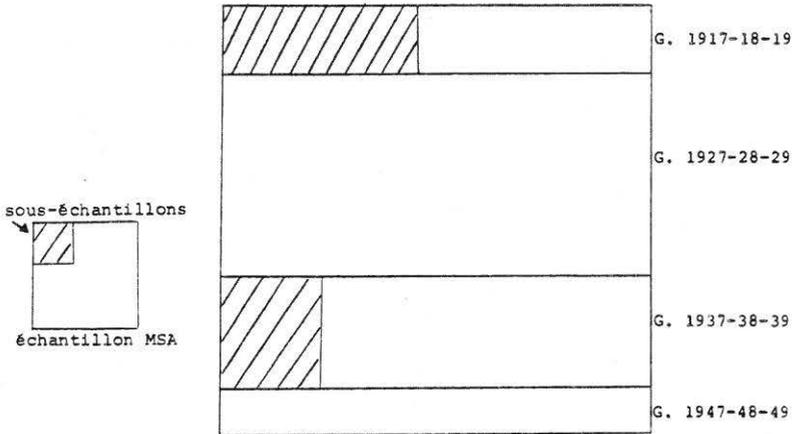
aurait pu penser. Leur taux de participation est souvent le même que celui des hommes ; quand il est différent, il l'est soit en plus soit en moins.

En conclusion, la fréquentation de la médecine préventive, assez élevée en moyenne (58 % des chefs d'exploitation et des conjoints), connaît des variations selon certaines caractéristiques personnelles (âge, état matrimonial) et selon la position économique (taille de l'exploitation). Ces différences sont telles que les informations disponibles en matière de santé sont les plus représentatives pour ceux des exploitants mariés et de leurs conjoints qui sont d'âge moyen et qui occupent des exploitations importantes. Par contre, les agriculteurs qui sont jeunes, et /ou célibataires, et/ou petits, de même que les maraîchers, sont relativement sous-représentés dans l'échantillon étudié.

## § 2. Les deux sous-échantillons de l'enquête sur le travail.

L'enquête sur le travail n'a pas été faite chaque fois qu'il y avait eu examen de santé mais pour une fraction seulement de l'échantillon M.S.A.. Il s'agit de deux groupes de générations : l'un, plutôt jeune (celui des 40 ans environ), l'autre étant le plus âgé (60 ans environ). Le choix de ce second groupe correspond à une préoccupation importante sur la situation de travail et de santé des agriculteurs qui arrivent en fin de carrière. Un sous-échantillon de 200 à 250 familles a été constitué dans chacun des deux cas. La place des deux sous-échantillons au sein de l'échantillon M.S.A. se trouve schématisée sur la figure n°1.

Figure n°1. Les sous-échantillons de l'enquête sur le travail au sein de l'échantillon M.S.A.



Appartiennent au champ de l'enquête Travail des familles qui remplissent trois conditions :

- le chef a subi un examen biologique ;
- l'exploitation familiale n'est pas spécialisée dans le maraîchage, l'horticulture, l'arboriculture ;
- le domicile se trouve situé dans un certain nombre de cantons : 17 pour les chefs plus jeunes (sur un total de 43), 21 pour les plus âgés (les 17 précédents plus 4 autres).

Si l'aire géographique a été restreinte pour réduire les dépenses d'enquête, les cantons retenus ont été choisis pour obtenir une assez bonne représentativité de la plupart des "régions agricoles". Seule celle de Saint-Malo a été exclue car très orientée vers les productions légumières, en raison aussi de la faible participation des agriculteurs de cette zone à la médecine préventive.

Le nombre de familles ayant un chef âgé d'environ 40 ans était de 439 parmi celles susceptibles d'être enquêtées. 250 (57 %) ont été choisies par tirage au sort sur la base d'une stratification selon la surface exploitée et le revenu cadastral.

Comme il s'est avéré que trois des exploitants exerçaient un emploi non agricole à titre principal, ce sous-échantillon se compose finalement de 247 familles.

Il y en a 208 dans celui des plus âgés, bien que l'aire d'enquête ait été élargie. Dans la zone du précédent sous-échantillon, 246 familles seulement de l'échantillon M.S.A. remplissaient les conditions d'enquête. De plus - et il s'agit là de constatations importantes - un certain nombre d'agriculteurs qui répondaient à l'origine à ces conditions ont obtenu une retraite anticipée à compter de 60 ans (âge atteint au 1er janvier 1979 pour tous ceux nés en 1917 et 1918) et n'appartenaient donc plus au champ d'étude (1). Il est apparu aussi lors des interviews que certains exploitants non retraités avaient réduit leur activité à un point tel que leur situation de travail était proche de celle des retraités. Tous les questionnaires remplis n'ont donc pas été exploités.

Pour situer en définitive l'importance relative des sous-échantillons d'enquête sur le travail, voici quelques données principales :

	générations 1937-38-39	générations 1917-18-19
1. nombre d'exploitants convoqués aux examens de santé et considérés comme étant toujours actifs agricoles à titre exclusif ou principal à la mi-1978	1 556	957
2. nombre d'exploitants ayant subi un examen biologique ("échantillon MSA")	914 soit 59 %	556 soit 58 %
dont nombre d'exploitants sans cultures spécialisées	901	545
3. nombre d'exploitants faisant partie des sous-échantillons d'enquête	250 (dans 17 cantons)	225 (dans 21 cantons)
4. nombre de questionnaires exploités	247	208

On remarquera qu'il n'a pas été possible de constituer dans les mêmes conditions les deux sous-échantillons. Une autre différence provient du fait que le groupe des âgés est à la fois plus large que

(1) Le phénomène d'anticipation de retraite est traité au dernier chapitre (section 2).

celui des jeunes (il inclut des agriculteurs installés après 40 ans) et plus restreint (il exclut des agriculteurs installés avant 40 ans mais qui ne sont plus exploitants à 60 ans). Le degré de représentativité de chaque sous-échantillon ne peut donc être identique.

Malgré ces différences, l'analyse selon l'âge va tenir une place importante dans cette étude. Il ne pouvait en être autrement pour la santé (1). La distinction va se révéler aussi très utile pour les conditions de travail. Les comparaisons étant faites entre des situations existant à une même date pour des générations différentes, elles n'engagent pas que des effets d'âge. Ceux qui ont 60 ans aujourd'hui ont eu 40 ans fin 1958. Le fait d'avoir 40 ans en 1958 n'a pas la même signification socio-économique que le fait d'avoir 40 ans en 1978. L'analyse selon l'âge engage donc aussi des effets de génération.

Pour caractériser rapidement chacun des deux groupes de génération (2), relevons que les agriculteurs nés en 1917-18-19 appartiennent à des classes creuses, sont sortis de l'école (primaire) vers 1932, ont participé à la guerre 1939-1945, se sont installés à la terre vers 1945-1950. Ils ont été confrontés à plusieurs reprises à des périodes de grande pénurie. Les agriculteurs nés en 1937-38-39 sont, eux, restés à l'école un peu plus longtemps, ont pris part à la guerre d'Algérie, sont devenus chefs d'exploitation après 1960, c'est-à-dire à un moment où les pouvoirs publics mettaient en oeuvre une politique des structures contribuant à accélérer les transformations socio-économiques de l'agriculture.

Une façon d'illustrer sur un exemple précis la nécessité qu'il y aura dans l'analyse de prendre en compte à la fois l'âge et la génération, est de fournir la répartition des familles des 40 ans et des 60 ans selon le nombre d'enfants nés vivants et selon le nombre d'enfants à charge début 1979

- 
- (1) La légitimité des comparaisons selon l'âge est d'ailleurs plus forte pour les données de l'échantillon MSA, bien que dans ce cas aussi quelques réserves soient à faire.
- (2) Certains points seront précisés par la suite.

(tableau n°2). Même si toutes les familles plus jeunes ne sont pas encore complètes, il est certain que la fécondité a été plus forte chez les plus âgés (1). Ceux-ci se sont le plus souvent mariés entre 1940 et 1950 et ont contribué au "baby-boom" de l'après-guerre, alors que les plus jeunes ont généralement fondé leur foyer entre 1960 et 1970, période de fécondité générale plus basse. Quand on passe d'un groupe de générations à l'autre, le nombre de familles ayant 5 enfants ou plus diminue et celui des familles de 2 ou 3 enfants augmente. En moyenne, les générations 1917-18-19 auront dû élever plus d'enfants. Néanmoins le nombre d'enfants à charge début 1979 est beaucoup plus important chez les 40 ans. On ne se trouve pas, dans l'un et l'autre cas, à la même étape du cycle de vie familiale. A peu près les 3/4 des exploitants de 60 ans sont sans charge de famille contre 2 % des exploitants plus jeunes.

Tableau n°2. Répartition des familles selon le nombre d'enfants nés vivants et selon le nombre d'enfants à charge début 1979.

	nombre d'enfants								nombre total de familles
	0	1	2	3	4	5	6 à 9	10 ou plus	
<u>Génération 1937-38-39</u>									
nombre de familles selon le nombre :									
. d'enfants nés vivants	2	10	32	33	16	2	4	1	100 (n=222)
. d'enfants à charge début 1979	2	11	33	32	15	3	4	ε	100 (n=222)
<u>Génération 1917-18-19</u>									
nombre de familles selon le nombre :									
. d'enfants nés vivants	3	9	19	25	15	8	19	2	100 (n=201)
. d'enfants à charge début 1979	73	17	7	1	2	-	ε	-	100 (n=201)

Si, s'agissant du travail et de la santé, il faut pratiquer l'analyse selon l'âge, s'il faut distinguer effet d'âge et de génération, il est nécessaire aussi de repérer les effets à la fois d'âge et de génération, et de déterminer les ressemblances qui s'établissent malgré une double différence d'âge et de génération.

(1) surtout que la mortalité a diminué dans le temps.

L'âge évoqué jusqu'à présent est celui des chefs d'exploitation. Dans le premier sous-échantillon, 91 exploitants sont nés en 1937, 79 en 1938, 77 en 1939 ; la distribution est moins équilibrée chez les plus âgés (32 en 1917, 54 en 1918 et 122 en 1919) pour des raisons déjà entrevues et qui seront développées ultérieurement. L'âge du conjoint est souvent inférieur à celui de l'exploitant (tableau n°3) car, jusqu'à une période récente, les agriculteurs se mariaient à un âge en moyenne élevé. Les comparaisons entre sexes, dans un groupe donné de générations d'exploitants, se feront donc à âge relativement inégal. On remarquera aussi que l'écart d'âge entre conjoints des plus âgés et conjoints des plus jeunes est parfois faible ou nul.

Tableau n°3. Années de naissance des épouses d'exploitants.

avant 1917	1917- 18-19	1920- 1924	1925- 1929	1930- 1934	1935- 1936	1937- 38-39	1940- 1944	1945- 1949	1950 ou après	Total
. cas où l'exploitant est né en 1917-18-19										
4	11	50	29	5	-	1				100 (n=187)
. cas où l'exploitant est né en 1937-38-39										
				1	3	29	43	23	1	100 (n=215)

#### Plan et mode de présentation des résultats.

Santé et travail doivent s'interpréter en fonction de leur contexte socio-économique ; aussi un chapitre préliminaire présente-t-il les exploitations - celles-ci constituant le milieu de travail - et les personnes qui y exercent leur activité.

Ce qu'est la santé des agriculteurs et agricultrices (ce que l'on en sait), ce que sont leurs

conditions de travail, tel est l'objet de la lère partie. Le chapitre 1er présente la durée du travail et ses conditions techniques d'exécution, pour les générations 1937 à 1939 et 1917 à 1919 (1). L'état de santé à 30, 40, 50 et 60 ans (chapitre 2) est décrit essentiellement à partir des résultats de médecine préventive ; des données complémentaires seront fournies pour les individus appartenant à la fois à l'échantillon M.S.A. et à l'enquête Travail.

La mise en relation de la situation de travail et de l'état de santé, l'étude des mécanismes par lesquels la première peut porter atteinte à l'équilibre physique ou mental, font l'objet d'une seconde partie. Les enseignements à tirer sur ce point de la prévention médicale et de l'enquête dans les familles agricoles seront complétés par ce que nous apprennent des informations de type administratif sur le remplacement des agriculteurs et de leurs épouses pour cause de maladie ou de loisirs, et sur le phénomène d'anticipation de retraite en agriculture.

L'ensemble de l'étude porte sur les "agriculteurs" et les "agricultrices". Ces termes peuvent ne pas être clairs car les chefs d'exploitation sont parfois des femmes et un certain nombre de chefs d'exploitation, hommes ou femmes, ne sont pas mariés. Le tableau n°4, établi pour les sous-échantillons de l'enquête Travail, indique quelle est la répartition des exploitants selon le sexe et l'état matrimonial et donne la correspondance entre les distinctions agriculteur-agricultrice et exploitant-conjoint. Les agriculteurs sont, à une exception près, tous chefs d'exploitation, mais tous ne travaillent pas avec une agricultrice. Une partie des agricultrices sont aussi chefs d'exploitation mais la plupart sont des conjoints d'exploitant et travaillent avec un agriculteur.

La distinction exploitant-conjoint convient plus à l'étude du travail ; la distinction agriculteur-agricultrice (plus proche du sens commun) est plus pertinente pour l'étude de la santé. Statut, sexe et état matrimonial peuvent faire varier à la fois les conditions de travail et l'état de santé. Mais l'analyse détaillée ne sera pas toujours possible car beaucoup de sous-groupes ont des effectifs trop faibles.

(1) On ne fera référence qu'aux générations et aux âges des chefs d'exploitation.

Tableau n°4. Nombre d'agriculteurs et d'agricultrices, d'exploitants et de leurs conjoints, dans les deux sous-échantillons de l'enquête sur le travail.

Génération 1937-38-39

. sexe et statut dans l'exploitation agricole

	chef d'exploitation	conjoint de chef d'exploitation	total
agriculteur	237	1	238
agricultrice	10	215	225
	247	216	463

. sexe et état matrimonial des chefs d'exploitation

	marié	célibataire	veuf	divorcé	total
homme	215	21	-	1	237
femme	1	4	5	-	10

Génération 1917-18-19

. sexe et statut dans l'exploitation agricole

	chef d'exploitation	conjoint de chef d'exploitation	total
agriculteur	197	-	197
agricultrice	11	187	198
	208	187	395

. sexe et état matrimonial des chefs d'exploitation

	marié	célibataire	veuf	divorcé	total
homme	187	4	5	1	197
femme	-	3	8	-	11

Une partie de l'analyse est fondée sur l'examen des distributions statistiques. Le caractère significatif des différences observées a été testé selon la méthode du Khi 2. Nous considérons que ces différences ne s'expliquent pas statistiquement par le hasard quand la probabilité d'une telle explication est égale ou inférieure à 5 %. Afin d'éviter des répétitions fastidieuses, on ne se réfèrera explicitement au test que pour les tendances non significatives.





## chapitre préliminaire

### le contexte socio-économique

Les résultats de cette étude tiennent une partie de leurs caractéristiques du fait qu'ils concernent l'agriculture d'Ille-et-Vilaine. Dans ce département, l'élevage est l'activité dominante, l'unité de production la plus courante est l'exploitation familiale sans main-d'oeuvre salariée ; enfin, l'exploitation agricole est souvent de petite ou moyenne dimension. Il ne s'agit pas, au total, d'une agriculture bien particulière dans le contexte français car il en existe d'à peu près identiques dans bien d'autres régions. Mais il existe aussi bien d'autres types d'agriculture en France.

Il faut préciser davantage quel est le milieu de travail considéré puisque le travail et la santé ne sont que deux aspects d'une réalité économique et sociale qui en comporte bien d'autres, le tout étant en interrelation. Il faut également dire quelles sont les caractéristiques d'activité professionnelle des agriculteurs et agricultrices étudiés et faire apparaître quelles sont, chaque fois, les différences entre les plus et les moins âgés.

Cette description détaillée du contexte socio-économique est faite pour les groupes d'âge de 40 et 60 ans. La situation des 50 ans est-elle intermédiaire de celles des 40 et 60 ans ? Celle des 30 ans se rapproche-t-elle de celle des 40 ans ? On ne saurait l'affirmer ; ceci est seulement probable pour les traits essentiels.

### Section I. LA SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS.

La nature des productions, leur volume, le montant de la dette, ces trois éléments de la situation économique des exploitations influencent très directement les conditions de travail et doivent être connus pour comprendre celles-ci. Les travailleurs concernés sont en effet des patrons, même s'ils ne sont que leur propre patron.

#### § 1. Des productions surtout animales, un élevage surtout laitier.

La plupart des exploitations ont essentiellement des productions animales (tableau n°5). Plus précisément, la plupart (92 % chez les plus jeunes, 91 % chez les plus âgés) ont des vaches laitières, et souvent (60 % et 72 %) le cheptel est même exclusivement laitier. Cette situation résulte d'une double évolution : un mouvement, faible, d'abandon des vaches laitières ; dans le même temps, une tendance à la spécialisation dans la production de lait chez ceux qui conservent leurs vaches, avec en particulier abandon cette fois de la production porcine.

L'étude va ainsi porter essentiellement - bien que non exclusivement - sur le travail en élevage laitier. La situation rencontrée sera différente à bien des égards de celle qui existe dans d'autres types de production (par exemple en céréaliculture ... ou en viticulture). L'enquête ne porte pas pour autant sur un système très précis de pro-

duction. Il existe plusieurs façons de produire du lait, d'où une variation dans la nature des travaux effectués. Quant aux exploitations non (ou non exclusivement) laitières, elles pourraient se subdiviser en de nombreuses sous-catégories si on adoptait une nomenclature plus détaillée que celle présentée au tableau n°5.

Le nombre de cas n'a pas paru suffisant en élevage porcin, et encore moins en production de viande de veau et de boeuf, ou en aviculture, pour étudier de manière séparée et spécifique ces types spécialisés d'élevage. Si la présence de truies, de porcs ou d'autres animaux (veaux, taurillons, poulets, dindes, lapins) dans les exploitations laitières contribue à déterminer ce qu'est le travail chez ceux qui sont producteurs de lait, il ne sera possible d'en tenir compte qu'en partie.

Tableau n°5. Répartition des exploitations selon la nature principale de leur production en 1978.

	vaches laitières	vaches laitières + truies et (éven- tuellem.) autres	vaches laitières + autres (sans truie)	élevage non lai- tier + vaches lai- tières	élevage sans vache laitière	autre sans vache laitière	total
exploitants de 40 ans	60	13	10	9	6	2	100 (n=247)
exploitants de 60 ans	72	6	7	6	5	4	100 (n=208)

Observations sur la nomenclature :

- l'importance relative des spéculations a été déterminée en fonction de leur part dans le montant des ventes ;
- les exploitations considérées comme exclusivement laitières sont accessoirement productrices de viande bovine (veaux mâles et vaches de réforme) ;
- quand plusieurs productions sont indiquées, la première citée est la plus importante.

§ 2. Un volume de production très inégal, des positions économiques très différenciées.

Les quantités produites, les dimensions des exploitations, sont trop inégales pour ne pas être un facteur important de différenciation du contexte de travail. L'ampleur de cette inégalité ne fait pas

de doute, même si elle n'est pas bien mesurée. Sera utilisé ici, malgré ses imperfections, le critère du montant - hors taxe - des ventes déclarées en TVA au titre de l'année 1977 (1) (2). Les 10 % d'agriculteurs aux ventes les plus faibles ont vendu chacun pour moins de 56 000 F dans le groupe des 40 ans et moins de 22 000 F dans celui des 60 ans, alors que les 10 % aux ventes les plus fortes se situent à plus de 423 000 F chez les premiers et 170 000 F chez les seconds. Le rapport interdécile est d'à peu près 8. Les 10 % de plus jeunes qui ont vendu le plus ont vendu 20 fois plus que les 10 % qui ont vendu le moins. Ce rapport est encore plus élevé chez les plus âgés (28).

Cette inégalité dans les chiffres d'affaires est importante à considérer dans la mesure où lui correspond une inégalité dans les revenus tirés de l'activité agricole, variable probablement très liée (dans ses causes et/ou dans ses effets) au travail et à la santé. Sans doute, la liaison entre chiffre d'affaires de l'exploitation et revenu agricole par travailleur comporte-t-elle de nombreux aspects que l'on ne peut d'ailleurs éclairer dans le cas présent, faute de données suffisamment sûres et complètes. Il peut y avoir un faible revenu pour un gros chiffre d'affaires. Mais comme en général la corrélation est fortement positive (3), on retiendra que l'inégalité des revenus, tout en étant moins grande que celle des montants de ventes, est certainement forte au sein des deux sous-échantillons.

- 
- (1) Au moment des interviews, le montant pour 1978 n'était pas encore connu de tous.
- (2) Certains agriculteurs n'ont pas accepté de répondre pour 1977. Nous avons, dans ces cas, procédé à une estimation de leurs ventes à partir de leurs déclarations de quantités produites ou vendues. En tout état de cause, seul l'ordre de grandeur est à considérer.
- (3) Voir les résultats du Réseau d'Information Comptable Agricole. La corrélation est d'autant plus positive que la diversité des exploitations selon leur orientation de production est moindre.

On fera ainsi l'hypothèse, dans la suite de l'étude, que le montant des ventes est un indicateur de la position économique des agriculteurs, et par là de l'ensemble de leur position sociale (1). Les petits producteurs seront qualifiés de petits paysans. C'est là un choix important pour la présentation et l'interprétation des résultats d'enquête. Reste à savoir en-dessous de quel montant de vente est-on petit producteur. Une première difficulté est de bien choisir les classes statistiques de chiffre d'affaires, leur nombre et leur limite. Nous allons expliciter les conventions retenues et préciser la portée de la classification établie.

Quelques exploitations sont en GAEC ou en association de fait (trois cas chez les 60 ans, un seul chez les 40 ans). Le montant des ventes de l'exploitation a été chaque fois divisé par le nombre de co-associés. Notre étude ne comporte pas d'analyse particulière de ce type d'exploitations agricoles. On ne se réfèrera qu'au type le plus courant : celui de l'exploitation familiale dont l'action associative éventuelle se limite à l'entraide ou à la copropriété de quelques matériels (2).

#### Un choix de 4 classes, la détermination de leurs limites.

Pour fixer les limites des classes statistiques, nous sommes partis de l'idée que la petite exploitation est celle qui n'atteint pas un minimum social, et qu'il en est ainsi quand le revenu agricole par travailleur à temps complet n'atteint pas l'équivalent du SMIC (soit environ 20 000 F en 1977).

- 
- (1) De nombreuses études ont montré que la dimension économique tient une place fondamentale parmi les variables qui caractérisent les exploitations agricoles. Pour un article récent, voir C.Reboul et M.C. Al-Hamchari. L'inégale répartition de la terre et des moyens de travail entre les agriculteurs, cause économique fondamentale de l'inégalité de leurs revenus, *Economie Rurale*, n°106, 1975, pp.15-22.
  - (2) Pour une analyse du travail en agriculture de groupe, cf. la recherche d'Hélène et René Bourreau en relation avec le CEDAG de Rennes.

Tel est le cas, a-t-on estimé, lorsque le montant des ventes par exploitation est inférieur à 80 000 F (1). Ce seuil moyen (2) est recevable en terme de superficie minimale d'installation (SMI), celle-ci étant en Ille-et-Vilaine d'un peu moins de 20 ha en production non spécialisée ; dans une exploitation de 20 ha, un chiffre d'affaires de 80 000 F correspond à une production peu intensive. Le seuil a paru cependant trop élevé pour les agriculteurs d'environ 60 ans qui ont des amortissements moindres (3), des investissements plus réduits ; par ailleurs la plupart n'ont plus d'enfants à charge comme on l'a indiqué. Aussi a-t-il été convenu que chez les plus âgés, la petite exploitation est celle qui a des ventes inférieures à 60 000 F.

Les limites des autres classes de dimension économique ont été établies en tenant compte de la distribution des montants de ventes, et en particulier des valeurs de la médiane et de la moyenne (120 et 177,1 milliers de francs chez les jeunes, 61 et 93,5 chez les plus âgés) (4). D'où une répartition en 4 classes qui sont pour le groupe des 40 ans : moins de 80 milliers de francs, 80 à 120, 120 à 200, 200 et plus. Pour le groupe des 60 ans, les seuils ont été abaissés d'un quart : moins de 60, 60 à 90, 90 à 150, 150 ou plus.

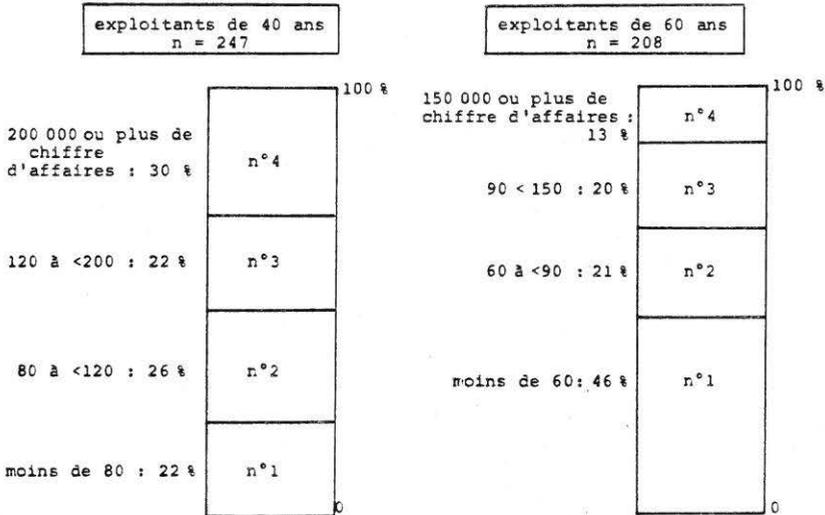
Les exploitations de la classe la plus élevée (n°4) sont qualifiées dans la région de grandes ou très grandes ; elles ne le sont que relativement. Un élevage de 40 vaches produisant chacune au moins 4 000 litres de lait par an parvenait à atteindre en 1977 un chiffre d'affaires de 200 000 F. Le revenu agricole net pouvait être d'environ 80 000 F pour l'exploitation (donc à partager entre le travail de l'agriculteur et celui de l'agricultrice) dont une partie devait être consacrée à en accroître la capacité de production et/ou à acquérir la terre exploitée.

- (1) Compte tenu de l'irrégularité des recettes, il eut été préférable de prendre en compte non pas la situation d'une seule année mais la moyenne de plusieurs.
- (2) Il n'est pas possible de tenir compte de la dispersion autour de la moyenne.
- (3) Nombre de petits agriculteurs sans successeur ne pratiquent plus d'amortissement à l'approche de la retraite.
- (4) résultats calculés en éliminant les cas exceptionnels (1 000 000 F ou plus de chiffre d'affaires).

L'importance numérique, à chaque âge, des quatre classes.

Elle est représentée par le graphique n°2.

Figure n°2. Répartition des exploitations en quatre classes de dimension économique.



Chez les 40 ans, l'importance de chacune des classes est peu différente. Les petits agriculteurs représentent 22 % du total. La répartition est toute autre chez les 60 ans, car près de la moitié d'entre eux sont des petits exploitants et 13 % seulement appartiennent à la classe n°4(1).

(1) Rappelons que dans chaque classe d'âge, mais un peu plus à 40 qu'à 60 ans, les plus petites exploitations en termes de revenu cadastral se trouvent sous-représentées dans l'échantillon des candidats à la médecine préventive. Les sous-échantillons de l'enquête Travail modifient peu le degré de représentativité de chaque catégorie de revenu cadastral, à une exception près : la sous-représentation des revenus les plus bas est accentuée chez les 60 ans, ce qui la rend du même ordre dans ce groupe d'âge que dans celui des 40 ans.

Une telle dissemblance entre les deux groupes d'âge peut surprendre. S'agit-il essentiellement d'un effet de génération ? Les écarts observés traduiraient alors l'ampleur des changements survenus dans l'agriculture de l'Ouest depuis une vingtaine d'années. Il est sûr, en effet, que les générations 1937-38-39 ont pu occuper des surfaces plus importantes et qu'elles ont participé plus largement que les générations 1917-18-19 au mouvement d'intensification de la production agricole ; à surface égale de l'exploitation, le volume des ventes est généralement plus faible chez les 60 ans.

Cependant, l'ampleur de l'évolution n'est pas telle qu'on ne trouve pas de situations communes ou proches dans les deux groupes. Ceci se voit dans le cas des petites exploitations :

- chez les 40 ans, 85 % des petits paysans ont seulement un élevage laitier et seulement un petit élevage, moins de 20 vaches et même moins de 10 dans quelques cas. La moitié (49 %) de ceux qui ont moins de 20 ha de surface utile sont des petits, contre 13 % au-dessus de cette superficie.
- chez les 60 ans, 90 % des petits producteurs n'ont que des vaches laitières, en petit nombre seulement (assez souvent moins de 10 et même parfois moins de 5). Au-dessous de 20 ha, près des deux tiers (64 %) des exploitations sont petites, contre 9 % au-delà.

Mais comme la position socio-économique peut varier avec l'âge, c'est-à-dire selon l'étape de la carrière, une comparaison uniquement en terme de génération se trouve en partie biaisée. La position relative occupée à l'âge de 60 ans par les agriculteurs nés en 1917-18-19 ne correspond pas dans tous les cas à celle qu'ils avaient à l'âge de 40 ans. On verra en particulier (au chapitre 5) que certains agriculteurs réduisent leur activité en fin de carrière, avant même de percevoir une pension de retraite ; il a même fallu éliminer du sous-échantillon des 60 ans des cas d'ex-gros agriculteurs qui venaient de s'installer sur de très petites exploitations, dans une situation de temps partiel. Il apparaît ainsi nécessaire de préciser davantage la portée de la classification établie.

### La portée de la classification.

Un certain nombre de différences dans le travail et la santé apparaîtront, avec une intensité variable, en fonction des strates qui viennent d'être choisies. Interpréter ces constatations suppose de savoir quels sont, sous l'angle socio-économique, le degré d'homogénéité interne de chaque strate et le degré d'hétérogénéité entre strates.

a) En raison de la mobilité en cours de carrière, les agriculteurs de chaque classe n'ont pas tous la même ancienneté d'appartenance à cette classe. La situation à la date de l'enquête d'un agriculteur ex.moyen qui occupe depuis peu une position économique supérieure, restera peut-être à bien des égards peu différente de celle des exploitants restés moyens. Ce type d'hétérogénéité interne est d'autant plus important à relever que l'ancienneté dans la fonction elle-même d'exploitant n'est pas la même pour tous (cf. infra). Au total, la dimension économique observée fin 1978 ou début 1979 a une histoire qui n'est pas la même pour tous ceux qui atteignent un même niveau à cette date.

b) En terme même de valeur des ventes, l'étendue de chaque classe est variable. La classe n°4 est la plus hétérogène à cet égard. Certaines des exploitations qui la composent ont un chiffre d'affaires de plus de 500 000 F qui est le seuil d'imposition au bénéfice réel (7 % des cas chez les plus de 40 ans ; quatre cas atteignent ou dépassent 1 000 000F). Mais ces unités les plus importantes ne sont pas assez nombreuses pour pouvoir former une classe statistique particulière. D'autre part, comme les exploitations qui vendent le plus sont celles qui ont des ateliers importants d'engraissement de bovins et surtout de porcs (près de, ou plus de, 1000 porcs produits à l'année), le rapport du revenu au chiffre d'affaires y est moindre que dans les exploitations uniquement laitières (1).

(1) Quelle que soit la classe, l'étendue en terme de revenu est mal appréciée, le rapport de celui-ci au chiffre d'affaires pouvant être très varié.

Il existe aussi au sein de la classe n°1 une assez grande dispersion dans le montant des ventes. Celui-ci est compris : entre 14 000 F et 78 000 F chez les 40 ans, la moyenne étant de 54 000 F ; entre 3 000 F et 58 000 F chez les 60 ans, la moyenne étant de 34 000 F. Les deux tiers environ des petits paysans âgés vendent pour moins de 40 000 F, ce qui correspond à un revenu agricole par actif familial particulièrement faible. L'étude porte ainsi, pour partie, sur des familles pauvres, des "petites gens" qui vivent de très peu ("en faisant attention").

c) Aux différences de dimension se trouvent associées des différences d'orientation de production. La spécialisation en élevage laitier diminue nettement, en fréquence, quand les ventes sont plus élevées, pour devenir très minoritaire dans la classe n°4 (tableau n°6 et figure n°3). Pour éviter d'attribuer à la seule dimension économique ce qui est imputable à la fois à celle-ci et à l'orientation de production, il y a lieu d'ajouter :

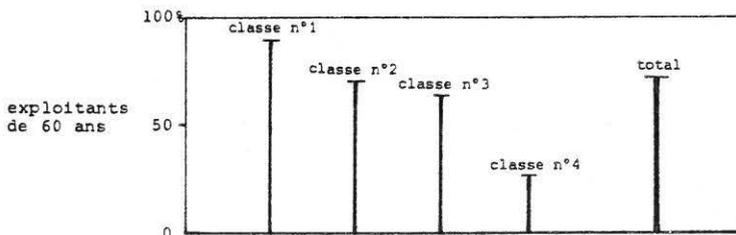
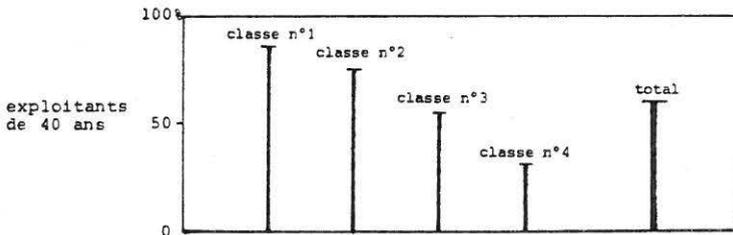
- que si la combinaison vaches laitières + truies implique un travail particulièrement astreignant, les cas rencontrés dans l'enquête se situent souvent en classe n°3 et 4 (25 sur 33 chez les plus jeunes);
- que l'élimination des vaches laitières est essentiellement le fait de la strate n°4 chez les jeunes alors que chez les plus âgés il en existe quelques cas dans chaque classe.

## Orientation de production et dimension économique.

Tableau n°6. Répartition des exploitations selon la nature principale de leur production et selon leur dimension économique.

	vaches laitières	vaches laitières + truies et (éventuellem.) autres	vaches laitières + autres (sans truies)	élevage non lai- tier + vaches lai- tières	élevage sans vache laitière	autre sans vache laitière	total
<u>exploitants de 40 ans</u>							
classe n°1	86	5	4	5	-	-	100 (n=55)
classe n°2	75	8	9	3	2	3	100 (n=65)
classe n°3	55	26	15	2	2	-	100 (n=53)
classe n°4	30	15	12	21	18	4	100 (n=74)
<u>exploitants de 60 ans</u>							
classe n°1	90	1	3	-	3	3	100 (n=95)
classe n°2	71	9	7	4	4	4	100 (n=45)
classe n°3	64	7	17	2	10	-	100 (n=41)
classe n°4	26	15	7	34	7	11	100 (n=27)

Figure n°3. % d'exploitations n'ayant que des vaches laitières selon la classe de dimension économique.



d) La dimension économique de l'exploitation est en partie liée à l'état matrimonial de l'exploitant. Parmi les 55 jeunes classés petits, on trouve 4 célibataires femmes sur un total de 4 dans l'ensemble du sous-échantillon, 15 célibataires hommes sur un total de 21, 4 veuves sur un total de 5. Ainsi près de la moitié des petits paysans sont des chefs d'exploitation sans conjoint. Chez les plus âgés, la tendance est la même mais avec un résultat différent ; comme la plupart des membres de ce sous-échantillon ont un conjoint, la plupart de ceux d'entre eux qui sont des petits, en ont généralement un (80 sur 95).

Relevons aussi que lorsque le chef d'exploitation est une femme, il appartient le plus souvent à la classe n°1.

e) Déterminer de manière précise la correspondance entre hiérarchie économique et hiérarchie des niveaux de vie irait au-delà de l'objet de l'étude. Il a été néanmoins jugé utile de fournir une appréciation sur ce point, à l'aide de deux remarques.

- Même quand l'agriculture est au moins l'activité professionnelle principale (comme dans notre champ d'enquête), les inégalités dans les dimensions économiques pourraient être atténuées par la présence dans les petites unités de production de ressources de complément. De telles ressources peuvent provenir d'une activité non agricole exercée soit par le chef d'exploitation à titre secondaire, soit par son conjoint à titre principal ou secondaire. Les agriculteurs âgés non retraités perçoivent aussi parfois des pensions à des titres divers. L'un et l'autre cas existent effectivement dans l'enquête et ils sont plus fréquents dans les petites exploitations que dans les autres. Mais seule une minorité est concernée, même parmi les premières (tableau n°7).

Tableau n°7. Répartition des familles selon qu'elles disposent ou non de ressources de complément.

	avec ressource de complément				sans ressource de complément	total
	activité non agricole secondaire du chef d'exploitation	activité non agricole du conjoint	pension perçue par le chef d'exploitation	pension perçue par le conjoint		
exploitants de 40 ans						
- petites exploitations	4	-	-	-	96	100 (n=55)
- autres	3	2	-	-	95	100 (n=192)
exploitants de 60 ans						
- petites exploitations	6	2	9	-	83	100 (n=95)
- autres	2	-	1	2	95	100 (n=113)

- A génération égale, plus on produit et on vend, mieux on est logé. C'est ce qui apparaît au regard de quatre éléments de confort : l'eau courante froide et chaude, le chauffage dans toutes les pièces, la baignoire ou la douche, les W.C. intérieurs (tableau n°8 et figure n°4) (1). Sans doute le degré d'équipement du logement dépend-il de l'âge de l'agriculteur et de son statut d'occupation : en moyenne, les propriétaires ont un logement plus confortable que les locataires ; dans chaque cas, les plus jeunes sont mieux logés que les plus âgés, bien que ceux-ci soient bien plus souvent propriétaires de leur maison. Mais le fait essentiel est que le logement est d'autant plus souvent plus confortable que l'exploitation est plus importante. Même si quelques petits agriculteurs sont mieux logés que certains gros, l'effet de dimension l'emporte sur l'effet d'âge de l'occupant et sur l'effet du statut d'occupation. Les petits agriculteurs ont un habitat plus médiocre bien que plus souvent propriétaires ; nombre d'entre eux vivent dans l'inconfort total. Inversement, la plupart des agriculteurs de la classe n°4 ont tout le confort, qu'ils soient ou non en propriété.

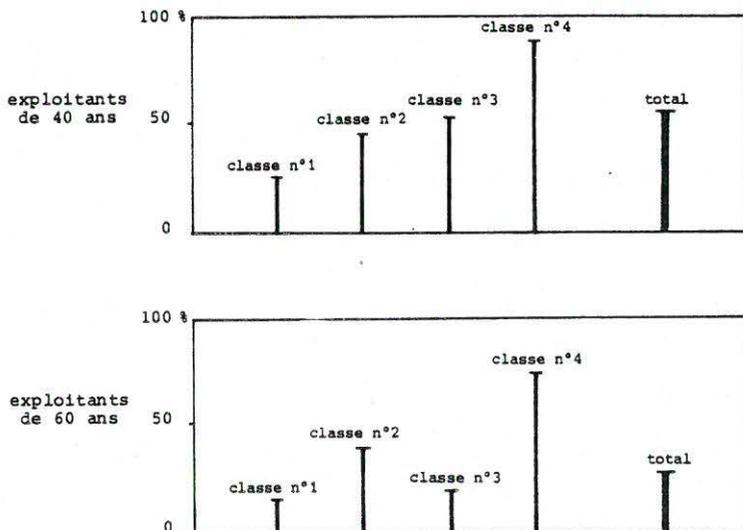
(1) Les cas, peu nombreux, où l'une des quatre rubriques n'est pas renseignée ne figurent pas dans ces résultats.

## Dimension de l'exploitation et confort du logement

Tableau n°8. Répartition des familles selon la dimension de leur exploitation et le nombre d'éléments de confort de leur logement.

exploitants de 40 ans	nombre d'éléments de confort :					total des familles
	aucun	un seul	deux	trois	quatre	
classe n° 1	15	16	39	4	26	100 (n=54)
classe n° 2	-	6	32	16	46	100 (n=65)
classe n° 3	-	2	28	17	53	100 (n=53)
classe n° 4	-	-	7	4	89	100 (n=74)
<b>exploitants de 60 ans</b>						
classe n° 1	6	36	30	12	16	100 (n=93)
classe n° 2	2	13	34	11	40	100 (n=45)
classe n° 3	-	15	54	10	21	100 (n=39)
classe n° 4	-	8	11	7	74	100 (n=27)

Figure n°4. % de familles ayant tout le confort dans leur logement, selon la classe de dimension économique.



Le confort du logement est défini par quatre éléments : l'eau courante chaude et froide, le chauffage dans toutes les pièces, la baignoire ou la douche, les W.C. intérieurs.

Il reste à savoir si produire plus permet de mieux vivre à tous points de vue, y compris quant au travail et à la santé. Pour atteindre ou conserver une position économique élevée, a-t-il fallu se surmener, "ruiner" en partie sa santé ? Pour intensifier leur production, un certain nombre d'agriculteurs se sont beaucoup endettés au cours des dernières années et il est dit assez souvent qu'il y a là une cause de détérioration à la fois des conditions de travail et de l'état de santé.

### § 3. Un endettement très variable (nul, moyen, élevé)

On connaît le montant de l'annuité payée en 1978 pour les emprunts à moyen et long terme qui ont été contractés soit pour les investissements de l'exploitation, soit pour l'achat de terre, soit pour l'aménagement ou la construction de l'habitation. Il ne s'agit donc pas de la totalité de la dette.

L'importance de la dette est inégale à chaque âge et entre les deux groupes d'âge. La distribution est décalée vers le haut chez les jeunes, vers le bas chez les plus âgés (tableau n°9). La plupart des 40 ans sont endettés et la moitié ont des annuités dont le montant en valeur absolue se situe au-delà de 20 000 F. La moitié des 60 ans sont sans dette et un bon quart ont une annuité inférieure à 10 000 F. Quand il y a dette, l'annuité moyenne s'élève à 25 900 F chez les jeunes, 11 700 F chez les plus âgés, les valeurs médianes étant de 20 300 F et 7 800 F (1).

Quel que soit l'âge, la corrélation avec le chiffre d'affaires est nette et elle serait encore plus forte si les ouvertures de crédit étaient prises en compte. Tout en sachant que la relation est d'interdépendance, nous exprimons le résultat en disant : plus on vend, plus souvent on est endetté et plus la dette est élevée en valeur absolue. Les petits paysans sont sans dette dans 20 % des cas chez les jeunes, 63 % chez les plus âgés. Toutefois, quelques petits ont des dettes moyennes ou élevées, alors que quelques gros ont une dette faible ou même nulle.

(1) résultats calculés en éliminant les cas exceptionnels (100 000 F ou plus).

Ceci conduit à distinguer entre poids absolu et poids relatif des emprunts. Bien que très imparfait, le rapport de la valeur absolue de l'annuité en 1978 au montant des ventes en 1977 est le seul indicateur disponible de l'endettement relatif. Les remboursements représentent le plus souvent de 10 à 20 % des recettes chez les 40 ans contre moins de 10 % chez les 60 ans. Quelques jeunes exploitants (4 %) paraissent dans une situation financière très difficile, leur annuité atteignant ou dépassant la moitié du chiffre d'affaires connu. Ceci s'explique dans plusieurs cas par un montant de ventes anormalement faible, le cheptel ayant été atteint de brucellose, les légumes s'étant mal vendus. La situation la plus extrême est celle d'un petit exploitant âgé qui n'a pas pu payer son annuité de 1978 (40 000 F).

Le tableau n°10 indique qu'une certaine redistribution des exploitations s'opère dans l'échelle de l'endettement quand on passe du poids absolu au poids relatif, même si les positions ne se trouvent pas modifiées pour presque la moitié des jeunes et plus de la moitié des plus âgés. Certaines valeurs absolues élevées correspondent à des valeurs relatives faibles et inversement. Il en résulte que la fréquence des dettes fortes n'augmente pas, ou n'augmente plus régulièrement, avec la dimension économique de l'exploitation. Ce sont cependant dans les classes n°3 (cas des 40 ans) et n°4 (cas des 60 ans) que les dettes relatives les plus élevées sont les plus nombreuses. Surtout, chaque classe de dimension devient très hétérogène, les oppositions les plus extrêmes se rencontrant chez les petits paysans. Chez les jeunes, les classes n°1 et 2 de dimension économique sont sur-représentées non seulement parmi les exploitations sans dette mais parmi les plus endettées (20 % ou plus en poids relatif).

Tableau n°9. Répartition des exploitations selon le montant de l'annuité en 1978 (en 1000 F).

	zéro	0,1 à 9,9	10 à 19,9	20 à 49,9	50 ou plus	non précisé	total
exploitants de 40 ans	6	20	24	36	13	1	100 (n=247)
exploitants de 60 ans	51	27	12	9		1	100 (n=208)

Tableau n°10. Répartition des exploitations selon le poids absolu et le poids relatif de l'annuité.

. chez les 40 ans

		montant absolu de l'annuité (en 1000 F)						total	
		zéro	0,1 à 9,9	10 à 19,9	20 à 49,9	50 ou plus	non précisé	nombre	%
	zéro	16						16	6
poids relatif de l'annuité	0,1 à 9,9 %		31	20	15	5		71	29
	10 à 19,9		14	26	32	7		79	32
	20 à 34,9		4	11	34	9		58	24
	35 % ou plus			1	9	10		20	8
	non précisé						3	3	1
	total	16	49	58	90	31	3	247	100

. chez les 60 ans

		montant absolu de l'annuité (en 1000 F)					total		
		zéro	0,1 à 9,9	10 à 19,9	20 ou plus	non précisé	nombre	%	
	zéro	106						106	51
poids relatif de l'annuité	0,1 à 9,9 %		40	6	4			50	24
	10 à 19,9 %		11	13	6			30	14,5
	20 % ou plus		6	6	9			21	10
	non précisé					1		1	0,5
	total	106	57	25	19	1		208	100

Ce qui a été dit précédemment du logement laisse penser qu'un recours plus important au crédit n'empêche pas en général les exploitations de grande dimension - leur permet peut-être au contraire - d'assurer aux familles un meilleur niveau de vie. Il faudra essayer de préciser davantage par la suite les autres effets de l'endettement en tenant compte surtout de son poids relatif.

Section II. LES CARACTERISTIQUES D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DE LEURS CONJOINTS.

Les agriculteurs et agricultrices étudiés n'exercent pas toujours le métier agricole à temps complet. Ils assurent cependant l'essentiel des travaux effectués dans les exploitations agricoles qui sont de type familial. On complètera la description de l'activité professionnelle par l'examen de l'ancienneté dans l'emploi.

§ 1. Le degré d'activité professionnelle.

En statistique agricole, il est évalué depuis 1975 selon les catégories suivantes :

temps complet	temps partiel :			
	de 3/4 à < 4/4 de temps complet	d'1/2 à < 3/4	d'1/4 à < 1/2	moins d'1/4
au moins 2200 h par an (soit l'équivalent d'au moins 275 jours à 8 heures)	de 1650 à < 2200 h	de 1100 à < 1650 h	de 550 à < 1100 h	moins de 550 h

Comme le nombre de journées ou d'heures de travail est celui déclaré à l'enquêteur et ne résulte pas d'enregistrements (1), les évaluations sont nécessairement approximatives. On remarquera d'autre part que le seuil de 2 200 heures retenu pour le temps complet est supérieur à l'horaire annuel d'un salarié non agricole qui perçoit une rémunération complète (2).

Dans le cadre de ces conventions, la plupart des chefs d'exploitation de l'enquête ont eu, en 1978, une activité à temps complet, surtout chez les plus jeunes (tableau n°11) (3). Quand ces derniers

(1) Cette question sera reprise plus en détail au chapitre premier.

(2) L'application des catégories précédentes aux salariés non agricoles conduirait à classer la majorité d'entre eux comme travailleurs à temps partiel.

(3) Pour les durées annuelles supérieures à 2200 heures, cf. infra.

sont à temps partiel, ou bien l'exploitant est une femme, ou bien il exerce une activité non agricole à titre secondaire en dehors de l'exploitation. Chez les 60 ans, le temps partiel des exploitants est un peu plus fréquent et correspond souvent à une inactivité pour cause de santé (la moitié des cas). Quatre d'entre eux sont inactifs totaux parce que malades ou accidentés ; trois continuent à être classés chefs d'exploitation alors que la maladie les condamne sans doute à l'inactivité définitive.

Si cette enquête a seulement pour objet d'étudier l'effet du travail sur la santé, dans la réalité se manifeste conjointement un effet de la santé sur le travail. Aussi dès que l'on commence à décrire les conditions d'activité, on voit que, dans certains cas, le temps passé à travailler est déterminé, au moins partiellement, par l'état de santé. Le problème de l'invalidité temporaire ou permanente, complète ou incomplète, se pose dès maintenant ; on précisera davantage par la suite la notion d'incapacité de travail qu'il a fallu distinguer de celle d'inactivité pour cause de santé.

Il est bien connu que contrairement aux agriculteurs, la plupart de leurs épouses exercent l'activité agricole à temps incomplet (selon des degrés qui sont fonction des normes retenues dans les estimations, donc variables avec ces normes). Mais, au moins pour les zones d'élevage et de production laitière, on sous-estime peut-être parfois le temps qu'elles consacrent aux travaux de l'exploitation. Ici le tiers (sous-échantillon des 40 ans), et même plus (sous-échantillon des 60 ans), des conjoints ont déclaré travailler à temps complet en 1978, et si la majorité fait du temps partiel, le mi-temps est souvent dépassé. Il y a aussi des épouses en situation d'inactivité complète pour motif de santé et l'inactivité est définitive dans plusieurs cas.

Si certains exploitants ou conjoints ne travaillent dans leur exploitation qu'à temps incomplet, d'autres - parfois les mêmes comme on l'a vu - ont un emploi non agricole. Celui-ci est toujours secondaire pour les chefs d'exploitation puisque l'enquête a pour champ les "vrais" paysans. Huit jeunes et neuf plus âgés se trouvent dans cette situation. Les épouses ont, elles, encore plus rarement

une profession non agricole (trois cas dont un à titre principal chez les jeunes ; un seul cas, à titre principal, chez les autres).

Tableau n°11. Répartition des exploitants et de leurs conjoints selon l'importance du temps consacré à l'activité agricole en 1978.

	temps complet	temps partiel				néant	total
		de 3/4 à < 4/4 de temps complet	d'1/2 à < 3/4	d'1/4 à < 1/2	< 1/4		
G.1937-38-39 exploitants	97	2	1	-	-	-	100 (n=247)
conjointes	34	27	27	9	3	ε	100 (n=216)
G.1917-18-19 exploitants	88	6	3	ε	ε	2	100 (n=208)
conjointes	40	30	14	6	5	5	100 (n=187)

Tableau n°12. Répartition des exploitants et de leurs conjoints selon la catégorie d'emploi en 1978.

	Génération 1937-38-39		Génération 1917-18-19	
	exploitants	conjointes	exploitants	conjointes
activité agricole unique, à temps complet	236	73	176	74
activité agricole à temps complet et emploi non agricole à titre secondaire	5	-	7	-
active agricole unique, à temps partiel				
. avec inactivité pour cause de santé	-	1	9	2
. autre	3	138	10	102
activité agricole à temps partiel et emploi non agricole à titre secondaire	3	2	2	-
activité agricole à temps partiel et emploi non agricole à titre principal	-	1	-	-
activité agricole nulle et emploi non agricole à titre exclusif	-	-	-	1
inactivité totale				
. pour cause de santé	-	1	4	7
. autre	-	-	-	1
Total	247	216	208	187

La prise en compte des divers types de situation conduit à répartir agriculteurs et agricultrices en un nombre multiple de catégories d'emploi (tableau n°12). Même si toutes ces catégories ne sont pas mises en oeuvre dans l'analyse, il est utile de les connaître, pour ne pas sous-estimer la variété des situations possibles (1). On remarquera que les exploitants avec emploi non agricole secondaire exercent - déclarent exercer - leur métier agricole plus souvent à temps complet qu'à temps partiel.

## § 2. Les chefs d'exploitation et leurs conjoints assurent l'essentiel du travail de l'exploitation.

Surtout chez les 60 ans, la plupart n'utilisent pas de main-d'oeuvre salariée permanente, ne serait-ce qu'à temps partiel (2). Il en est à peu près toujours ainsi dans les petites exploitations (tableau n°13). La fréquence d'emploi d'un salarié, le nombre d'ouvriers employés, la part relative des ouvriers à temps complet dans le total de la main-d'oeuvre salariée augmentent quand la dimension économique s'accroît ; mais la majorité des grandes exploitations elles-mêmes reste sans salarié (3). Au total, seulement 15 exploitants plus jeunes et 2 plus âgés emploient au moins un ouvrier permanent à temps complet.

On se trouve en zone d'agriculture familiale et au stade actuel de leur évolution, les exploitations familiales n'emploient même plus que rarement des aides familiaux (à temps complet ou partiel), même quand les chefs sont âgés, et alors même que se trouve comptée la main-d'oeuvre d'appoint fournie par les enfants qui, ayant un métier non agricole, viennent aider assez régulièrement leurs parents. Le plus souvent, il n'y a à travailler dans l'exploitation que le chef et le conjoint éventuel. D'où des difficultés très grandes quand l'un ou l'autre a besoin de se faire remplacer (4).

- 
- (1) La variété serait encore plus grande si on croisait la situation du chef d'exploitation et celle du conjoint.
  - (2) Le temps complet correspond ici à un travail d'au moins 40 heures par semaine ou 160 heures par mois.
  - (3) Toutes les exploitations au bénéfice réel n'emploient pas un salarié permanent.
  - (4) cf. infra, chapitre 5.

Comme le montrent le tableau n°14 et la figure n°5, le chef d'exploitation et son conjoint sont d'autant plus souvent les seuls travailleurs de l'exploitation que celle-ci est moins grande. Quand il existe d'autres intervenants, il s'agit plutôt de salariés dans les grandes exploitations, plutôt d'aides familiaux dans les petites.

Quant aux exploitants qui n'ont pas de conjoint (13 % à 40 ans, 10 % à 60 ans), ils sont seuls à travailler sur leur exploitation dans à peu près un cas sur deux.

Tableau n°13. Emploi de main-d'oeuvre familiale et salariée.

1. répartition des exploitations selon leur nombre d'aides familiaux à temps complet					
	zéro	un	deux ou plus	total	
exploitants de 40 ans	99	1		100 (n=247)	
exploitants de 60 ans	86	13	1	100 (n=208)	

2. répartition des exploitations selon leur nombre d'aides familiaux à temps partiel					
	zéro	un	deux ou plus	un ou plus en main-d'oeuvre d'appoint seulement	total
exploitants de 40 ans	90	8	2	-	100 (n=247)
exploitants de 60 ans	86	9	ε	5	100 (n=208)

3. répartition des exploitations selon leur nombre de salariés permanents						
	zéro	un à temps complet	deux ou plus à temps complet	un ou plus à temps partiel	un à temps complet et un ou plus à temps partiel	total
exploitants de 40 ans	88	5	ε	6	1	100 (n=247)
exploitants de 60 ans	96	1	-	3	-	100 (n=208)

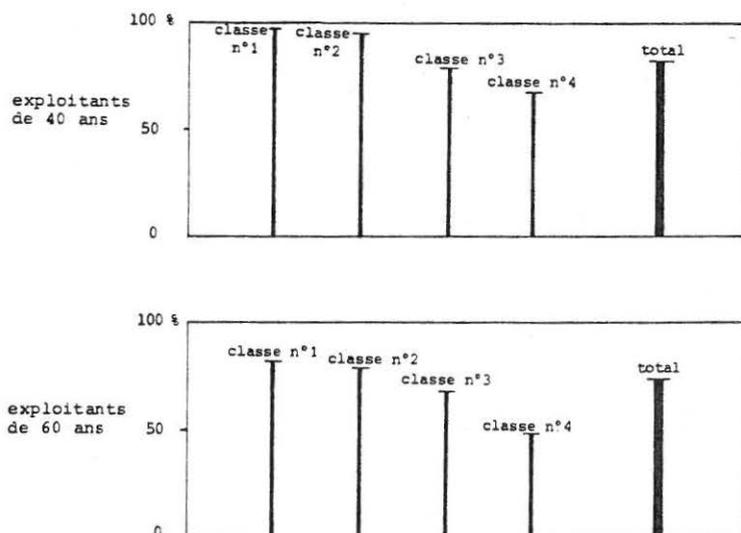
4. % d'exploitations sans main-d'oeuvre salariée permanente selon leur dimension économique				
	classe n°1	classe n°2	classe n°3	classe n°4
exploitants de 40 ans	98	97	91	70
exploitants de 60 ans	99	98	93	85

## Qui travaille dans les exploitations agricoles ?

Tableau 14. Répartition des exploitations de chaque classe de dimension économique selon le nombre de personnes qui y travaillent.

	chef seulement	chef + conjoint	chef + conjoint + main-d'oeuvre familiale à temps complet ou partiel	chef + conjoint + main d'oeuvre salarisée permanente	chef + conjoint + main- d'oeuvre familiale + main d'oeuvre salarisée	total
<u>exploitants</u> <u>de 40 ans</u>						
classe n°1	-	97	3	-	-	100 (n=29)
classe n°2	-	95	3	2	-	100 (n=60)
classe n°3	-	79	11	10	-	100 (n=52)
classe n°4	-	68	3	26	3	100 (n=73)
total	-	82	5	12	1	100 (n=214)
<u>exploitants</u> <u>de 60 ans</u>						
classe n°1	-	82	15	2	-	100 (n=68)
classe n°2	3	79	18	-	-	100 (n=34)
classe n°3	-	68	23	6	3	100 (n=35)
classe n°4	-	48	40	8	4	100 (n=25)
total	ε	74	22	3	1	100 (n=162)

Figure 5. % d'exploitations sans main-d'oeuvre autre que le chef et son conjoint, selon la classe de dimension économique.



champ : cas où le chef d'exploitation a un conjoint et où ni le chef ni son conjoint ne sont inactifs pour cause de santé.

Il est nécessaire cependant de tenir compte de l'intervention d'une main-d'oeuvre extérieure, par l'intermédiaire des CUMA avec salarié et surtout des entreprises de travaux à façon (1). Ceci se pratique très souvent pour plusieurs travaux du secteur végétal (moisson, ensilage, transport et épandage du fumier). Le tableau n°15 précise avec quelle fréquence il y a intervention d'une main-d'oeuvre extérieure, mais dans chaque cas cette intervention peut avoir une importance très variable, en fonction en particulier de la taille de l'exploitation. Tout au moins même les petits paysans font exécuter par des entrepreneurs une partie du travail de leur exploitation.

Tableau n°15. % d'exploitations où les travaux du secteur végétal sont effectués par une main-d'oeuvre extérieure (entraide non comprise) ; année 1978.

	exploitants de 40 ans			exploitants de 60 ans		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
travail du sol	100 (n=245)	8	4	100 (n=199)	19	5
presse-bottelage	100 (n=244)	30	5	100 (n=201)	50	6
ramassage du foin	100 (n=238)	2	-	100 (n=202)	4	1
moisson	100 (n=217)	75	7	100 (n=175)	74	6
ramassage de la paille	100 (n=220)	2	1	100 (n=172)	5	1
ensilage	100 (n=215)	68	19	100 (n=116)	76	15
transport et épandage de fumier	100 (n=245)	43	12	100 (n=207)	44	9

(1) : nombre total d'exploitations où ce travail est effectué.

(2) : nombre d'exploitations où ce travail est effectué par une entreprise de travaux agricoles.

(3) : nombre d'exploitations où ce travail est effectué par du personnel de CUMA.

(1) Il a été parfois difficile de déterminer si les travaux ainsi effectués relevaient du système d'entraide ou de l'entreprise de travaux à façon.

§ 3. L'ancienneté des exploitants et de leurs conjoints dans la profession.

L'effet du travail sur la santé peut se produire à long terme. Aussi convient-il de savoir quand ont commencé à travailler les personnes étudiées, quelle partie de leur carrière elles ont passé dans l'agriculture.

Quelle que soit la génération, la fin de la scolarité obligatoire a généralement marqué le début de l'entrée dans la vie active. 78 % des plus âgés ont quitté l'école à 12 et 13 ans (vers 1929-1932), 76 % des jeunes l'ont fait à 14 ans (vers 1951-1953). Dans chaque cas, les femmes ont commencé moins vite à travailler. Le décalage de génération se marque par le fait que les 60 ans ont toujours commencé leur vie active avant 16 ans alors qu'un certain nombre de 40 ans sont restés à l'école après 15 ans (10 % des exploitants, 18 % des conjoints).

Au sortir de l'école, agriculteurs et agricultrices ont généralement exercé leur premier emploi dans le secteur agricole. Seulement un petit nombre n'ont pas travaillé exclusivement dans l'agriculture avant de devenir chef d'exploitation ou conjoint d'exploitant (de 4 à 9 % selon les cas). C'est que la plupart sont nés à la terre. Plus encore en Bretagne qu'en France, la très grande majorité des agriculteurs et agricultrices sont fils et filles d'agriculteurs. On observe seulement que les femmes ont un peu moins rarement une origine non agricole (4%)(1).

Au total, et pour leur plus grand nombre, agriculteurs et agricultrices ont jusqu'à présent passé toute leur vie dans l'agriculture : ils y sont nés et ont commencé dès le plus jeune âge à participer aux travaux de l'exploitation familiale. Seulement quelques nuances seraient à introduire selon la dimension économique actuelle des exploitations ; les petits agriculteurs sont un peu plus souvent fils d'ouvriers agricoles et/ou ont été plus souvent "domestiques de ferme" avant de devenir chefs d'exploitation.

(1) La situation est différente dans les générations nées après 1950.

Reste à préciser depuis combien de temps les exploitants et leurs conjoints occupent leur fonction actuelle. On accède à tout âge à la gestion d'une exploitation ; on se marie aussi à tout âge à un agriculteur. Pour les agriculteurs mariés, la date d'installation coïncide souvent avec la date du mariage ; un mariage tardif, ou un célibat prolongé, s'accompagne d'une installation retardée. Le veuvage des femmes aussi.

Dans les générations 1917-18-19, les installations s'étalent sur une période de 40 ans, la première ayant eu lieu en 1937 et la dernière en 1976. Neuf sur dix se situent entre 1940 et 1955 (soit une ancienneté comprise entre 24 et 38 ans) avec une concentration entre 1945 et 1949, soit aux lendemains de la dernière guerre, lors du retour des prisonniers.

Dans les générations 1937-38-39, l'étendue de la période englobant toutes les installations est plus courte : 20 ans (entre 1957 et 1976). D'autres fils d'agriculteurs nés en 1937-38-39 ne deviendront exploitants qu'ultérieurement. Près de neuf installations sur dix ont eu lieu entre 1960 et 1969 (de 9 à 18 ans d'ancienneté) ; la guerre d'Algérie n'a pas eu le même effet de retardement que celle de 1939-1945. Les plus récents agriculteurs, ceux d'après 1971, sont souvent des célibataires.

Il ne faudra pas perdre de vue dans la suite de l'étude qu'à égalité de génération, tous ne se trouvent pas à la même étape de leur carrière de chef d'exploitation. Ce n'est que dans le cas le plus général que les 60 ans se trouvent à la fin d'une carrière déjà bien longue, et que les 40 ans se trouvent à mi-parcours. Si la plupart des plus âgés sont exploitants depuis plus longtemps que les plus jeunes, certains de ceux-ci ont plus d'ancienneté dans la fonction que quelques-uns de ceux-là (1). Dans chaque groupe, surtout chez les 40 ans, quelques-uns sont seulement de "jeunes agriculteurs".

---

(1) Mais six seulement des exploitants nés en 1917-18-19 ont moins de 19 ans d'ancienneté dans la fonction. Trois sont des célibataires qui ont repris l'exploitation familiale lors de la retraite ou du décès de leurs parents.

Cependant ceux qui n'ont pas jusqu'à maintenant passé toute leur vie dans l'agriculture ne sont qu'une minorité.

..

Cette présentation du contexte socio-économique en fonction duquel doivent s'interpréter les données de santé et de travail, aboutit à mettre en lumière l'extrême diversité des situations individuelles des familles et des exploitations agricoles, phénomène maintes fois souligné par les ruralistes. Même au sein d'un groupe d'âge donné, les raisons de l'hétérogénéité sont nombreuses, que l'on considère les personnes qui travaillent ou bien les exploitations dans lesquelles elles exercent leur activité. Les analyses qui suivent reposent généralement sur des catégories dont il serait dangereux de surestimer le degré d'homogénéité interne.





**première partie**

**évaluation des conditions  
de travail et de santé**



## chapitre 1.

# les conditions de travail à 40 ans et à 60 ans

L'enquête n'éclaire que certains aspects des conditions de travail en zone d'élevage. Ni la "charge physique", ni la "charge mentale" n'ont été évaluées ; on sait que la mesure et/ou l'interprétation de ces charges pose(nt) aux ergonomes de redoutables problèmes. On ne trouvera ici qu'un certain nombre de données sur le temps de travail et sur les techniques et équipements utilisés. Ces deux aspects vont être examinés séparément bien que l'emploi des machines influence le temps passé à travailler.

## Section I. LE TEMPS DE TRAVAIL

De tous les actifs, les agriculteurs semblent être ceux qui travaillent le plus (1) : les journées de travail sont longues, il n'y a pas de week-end tout au moins pour ceux et celles qui ont des élevages, on prend peu de vacances. Ce type de disparité dans les conditions d'existence contribue à expliquer l'exode agricole.

Le travail est-il particulièrement long dans le cas étudié ? Quel type de réponse peut-on donner à cette question ? On distingue généralement entre la journée, la semaine et l'année de travail. Les informations fournies par l'enquête sont les suivantes : durée journalière de travail à l'époque des interviews c'est-à-dire en hiver, travail du dimanche au cours de l'année 1978, "vacances" en 1977 et 1978.

### § 1. La durée journalière de travail au moment de l'enquête

#### Problème de mesure

Quand on cherche à établir quel temps les agriculteurs et agricultrices passent à travailler, plusieurs difficultés s'accroissent (2) :

- Il n'existe pas en général un horaire fixe ("Il n'y a pas d'heure pour commencer ni d'heure pour finir"). En fait le travail commence à peu près toujours ou souvent à telle heure et se termine à telle heure, mais des temps d'arrêt s'insèrent de manière irrégulière dans la journée de travail, contrairement à ce qui se passe pour les salariés non agricoles, même quand ceux-ci sont soumis au régime de l'horaire

(1) avec des exceptions, la plus importante et la plus connue étant celle des céréaliculteurs du Bassin Parisien. Certains éleveurs aspirent à avoir plus de terres pour ne plus avoir de bétail et pouvoir se spécialiser dans les productions céréalières. Tel jeune agriculteur de la classe n°4 qui n'a plus de vaches estime qu'"en faisant des céréales, il a amélioré son genre de vie".

(2) Il en est de même, généralement, pour les non-salariés des milieux non agricoles.

variable ou souple. Ayant des horaires libres, agriculteurs et agricultrices interrompent leur activité quelques minutes ou quelques heures au gré de leurs besoins, d'où l'expression de "travail poreux" utilisée parfois pour caractériser leur travail. Mais hors de l'agriculture, le temps de présence n'est pas toujours dans sa totalité un temps d'activité.

- Du fait des arrêts, la durée peut varier de manière irrégulière d'un jour à l'autre en cours de semaine, ou d'une semaine à l'autre.

- Il existe aussi des variations selon les mois, les trimestres ou les saisons qui sont dues à l'irrégularité des travaux à effectuer dans les champs (périodes de "grands travaux") ou dans les étables. Le nombre de "jours disponibles" pour les façons culturales diffère selon les conditions météorologiques(1).

- Au travail de jour s'ajoute parfois et de manière irrégulière, un travail de nuit (récolte, vêlage, incidents sanitaires).

- Quand les agriculteurs ont des animaux, il faut en assurer la surveillance, ce qui implique une présence de jour et de nuit à peu près continue, parfois totalement comme dans le cas de certains gros élevages de poulets. Il y a des temps pendant lesquels les éleveurs n'ont pas à intervenir mais doivent être disponibles. Ne pas tenir compte de cette tâche de surveillance ou de gardiennage conduirait sinon à sous-estimer le temps passé au travail, tout au moins à sous-évaluer les servitudes de l'élevage (2).

- La distinction entre activité professionnelle et activité non professionnelle n'est pas toujours facile à établir en agriculture familiale, d'autant plus que le lieu de travail correspond au lieu de résidence. Ceci concerne plus particulièrement les agricultrices dont les tâches fractionnées se succèdent rapidement et même se cumulent à certaines heures de la journée. Quant aux opérations mentales que la gestion d'une exploitation implique, elles peuvent se réaliser à des moments très variés.

- Pour apprécier les implications d'un temps de travail donné, la notion d'intensité devrait être associée à celle de durée. Plusieurs combinaisons entre

(1) voir les travaux de C. Reboul et de son équipe (INRA).

(2) A titre d'illustration, voici un exemple cité par un éleveur : alors qu'il passait un premier de l'an en famille, l'une de ses vaches vèle ; deux veaux crèvent par défaut de soins et il faut en plus supporter des frais de vétérinaire pour la mère.

durée et intensité sont possibles. Encore faudrait-il savoir évaluer l'intensité à la fois en terme de charge physique et de charge mentale. On a souvent dit que le travail en agriculture est lent mais de plus en plus la machine impose son rythme, ce qui peut obliger à se presser et/ou à faire plus attention (1). D'autre part, l'intégration presque complète des exploitations dans les réseaux d'achats et de ventes de biens et de services engendre de nouveaux "soucis".

Enregistrer pendant un grand nombre de jours la nature des tâches effectuées et le temps passé à les réaliser en fonction des heures de début, d'interruption momentanée, de reprise et de fin définitive, paraît être le seul moyen d'avoir une connaissance satisfaisante du temps de travail agricole. Cette technique qui permet de dresser des budgets-temps exige des opérations longues et fastidieuses. Elle a été rarement utilisée jusqu'à présent et l'on n'a pas toujours les moyens de vérifier la qualité des résultats obtenus. Ceux-ci ne restent-ils pas en partie approximatifs, dès lors qu'il s'agit d'établir non seulement un temps hebdomadaire mais aussi un temps annuel ?

En l'absence de budgets-temps, on se contente souvent de la déclaration faite par l'agriculteur ou l'agricultrice en réponse à une ou plusieurs question(s) sur son temps de travail. L'hypothèse est alors faite que la personne interrogée peut répondre sans beaucoup se tromper, alors même qu'en agriculture on n'a pas l'habitude de compter son temps ("On ne compte pas"). Le degré d'approximation augmente ici et la marge d'erreur risque d'être importante compte tenu des remarques faites précédemment. Cependant telle est la méthode pratiquée actuellement aussi bien par la Statistique Agricole, dans ses enquêtes dites de structure des exploitations, que par l'INSEE dans les enquêtes sur l'Emploi. Dans le premier cas, on évalue un temps annuel de travail sur l'exploitation et de nombreuses statistiques sont publiées en fonction du nombre de "personnes années de travail" (la P.A.T. étant l'équivalent d'un travailleur à temps complet). Dans les enquêtes de l'INSEE sur l'emploi, une question est posée sur le

---

(1) M. Faure, *Le prix du temps, une découverte de l'agriculture moderne, Paysans*, n° 58, févr.-mars 1966, pp. 7-14.

nombre d'heures de travail professionnel accomplies, dans l'emploi principal, pendant la semaine précédant la date de l'interview (1).

Dans notre enquête, le temps journalier est aussi celui déclaré par l'agriculteur ou l'agricultrice et ce "pour les travaux contribuant directement au fonctionnement de l'exploitation" (sans qu'une énumération limitative ait été fournie à l'enquêteur). Il s'agit en principe d'un temps journalier moyen de la période d'hiver. Nous avons cherché à limiter les erreurs en posant plusieurs questions sur le début et la fin de la journée, le début et la fin du travail du matin, de celui de l'après-midi et de la soirée. Une attention particulière a été accordée aux horaires et durées des repas, siestes et autres interruptions d'activité. Mais les limites entre travail professionnel et travail ménager ont été souvent difficiles à établir, spécialement pour les femmes. Dans les générations les plus âgées, une impression fréquente des intéressés est de travailler tout le temps, sans arrêt. Au total, l'imprécision reste grande et les sur-estimations sont peut-être plus nombreuses que les sous-évaluations.

Répartition des exploitants et de leurs conjoints selon le temps journalier déclaré ;  
(tableau n° 16)

Chez les jeunes exploitants, la durée journalière est rarement égale ou inférieure à 8 heures. La majorité travaillent l'hiver pendant 9 ou 10 heures et, plus souvent encore, pendant 11 ou 12 heures (2). Les rares cas de temps relativement court sont le fait de veuves ou d'exploitants qui exercent en plus un métier non agricole. Même en tenant compte d'une certaine exagération, il est à peu près certain que la plupart des agriculteurs dépassent assez nettement les 8 heures par jour.

- 
- (1) Les instructions aux enquêteurs indiquent que dans le cas des agriculteurs exploitants, il y a lieu de "défalquer grossièrement le temps consacré au repos (sommeil, sieste), aux repas, le temps passé en ville (sauf si c'est pour réaliser des ventes ou achats professionnels)".
- (2) Le maximum déclaré est de 14 heures. Il s'agit d'un cas de célibataire masculin.

Beaucoup d'urbains pensent que l'hiver est une saison creuse pour les travaux agricoles. La situation a beaucoup changé en zone d'élevage car le cheptel nourri à l'étable est devenu plus abondant. Assez souvent (32 % des cas) le temps journalier est le même en hiver qu'aux autres saisons. Mais pour la majorité des jeunes exploitants (61 %), la journée reste moins longue, ce qui fait penser qu'elle est particulièrement longue en dehors de l'hiver. Les plus nombreux à travailler davantage en d'autres saisons sont les éleveurs spécialisés dans la production laitière ; la récolte des fourrages donne lieu à des surcroûts saisonniers de travail.

La plupart des agriculteurs âgés (quatre sur cinq) travaillent aussi 9 h ou plus par jour, mais les durées égales ou supérieures à 11 h sont dans leur cas moins fréquentes. Davantage ont des journées de 8 h ou moins ce qui est le cas en particulier des invalides du travail. Il existe aussi un effet de fin de carrière, certains réduisant leur activité vers l'âge de 60 ans (cf. chapitre 5). Quant aux réponses faites sur les variations saisonnières, elles sont à peu près les mêmes chez les 60 ans que chez les 40 ans avec cependant une différence : les agriculteurs spécialisés dans la production laitière ne seraient pas cette fois plus nombreux que les autres à travailler davantage en d'autres saisons.

Tableau n° 16. Le temps de travail journalier au moment de l'enquête.

. cas des chefs d'exploitation								
	zéro	1h à 4 h	5h à 8 h	9- 10 h	11- 12 h	13- 14 h	non précisé	total
G.1937-38-39								
nombre	-	1	10	97	132	5	2	247
%		0	4	39	57	2	1	100
G.1917-18-19								
nombre	-	7	29	91	69	5	-	201
%		4	14	45	34	3		100
. cas des conjoints d'exploitants								
	zéro	1-2h	3-4	5-6	7-8	9 ou plus	non précisé	total
G.1937-38-39								
nombre	-	23	65	73	28	24	2	215
%		11	30	34	13	11	1	100
G.1917-18-19								
nombre	4	13	42	60	33	23	3	178
%	2	7	24	34	18	13	2	100

les inactifs totaux pour cause de santé sont exclus.

Chez les épouses d'exploitants, les durées sont très variées pour chaque groupe d'âge (et sans que les différences entre les deux distributions soient significatives) : d'1 ou 2 h à 9 h ou plus. Les temps les plus fréquents s'établissent à 3-4 h et surtout 5-6 h.

La division traditionnelle des rôles au sein des couples est telle en agriculture que les tâches domestiques (au sens large, y compris l'éducation) sont à la charge principale sinon exclusive des femmes (1). Aussi les conjoints ont-ils généralement un temps de travail professionnel inférieur à celui des exploitants ; il n'existe que quelques cas d'égalité. L'écart est plus ou moins grand ; assez souvent les conjoints travaillent deux fois moins dans les exploitations que leurs maris.

Les épouses travaillent-elles d'autant moins que leurs maris travaillent plus ? (2). On peut le vérifier dans les cas où les maris ont un horaire de 9-10 h et 11 h ou plus. Dans chacun des deux groupes d'âge, quand les exploitants ont des journées d'11 h ou plus, les conjoints ont plus souvent des temps de 7 h ou plus, moins souvent des temps de 4 h ou moins.

Les réponses que nous avons recueillies sur la durée du travail des hommes et des femmes peuvent être rapprochées de celles qu'obtient l'INSEE lors de ses enquêtes nationales sur l'Emploi. Bien que les questions ne soient pas les mêmes, les résultats conduisent à la même appréciation d'ensemble. Nous ne retiendrons pas ici les réponses faites par les femmes car nombreuses sont les épouses d'agriculteurs qui ne déclarent pas d'activité professionnelle aux enquêteurs de l'INSEE. S'agissant des seuls agriculteurs, 58 % d'entre eux (toutes classes d'âge confondues) ont déclaré, en mars 1977 et mars 1978, travailler "60 heures ou plus" au cours des sept jours précédant la

- 
- (1) Les conditions du cumul du travail domestique et du travail professionnel n'ont pas été étudiées. Il faudra en tenir compte dans l'analyse des liaisons, pour les femmes, entre la situation de travail et la santé.
- (2) Ceci en dehors des périodes où la maladie contraint l'un des deux époux à s'aliter.

date de l'interview (1). Ainsi les horaires longs ou très longs sont-ils, dans chaque cas, le fait d'une majorité d'agriculteurs.

En est-il ainsi quelle que soit l'importance de l'exploitation ?

Durée journalière de travail et dimension économique de l'exploitation (tableau n° 17)

a) situation à 40 ans

La plupart des chefs d'exploitation font de longues journées, et la durée est souvent la même quelle que soit la taille de l'exploitation. Mais quand la dimension augmente, les temps moins longs sont plus fréquents et les temps plus longs moins nombreux. Si la variation n'est pas aussi régulière pour les épouses, les exploitations de taille la plus élevée sont celles où les femmes travaillent le moins. Aucune de ces deux tendances n'est significative bien que les constatations précédentes semblent renforcées dans le cas des exploitations où il y a un chef et un conjoint, quand on tient compte en même temps du temps de travail de l'exploitant et de celui de son épouse. Les temps les plus faibles des deux époux sont plus fréquents dans les exploitations de la classe n° 4, les temps plus longs étant eux moins fréquents. La situation est inversée dans les plus petites exploitations mais de manière non significative.

Sous réserve qu'il n'y ait pas de biais liés à des différences dans la qualité des réponses faites, on en déduit que la situation n'est pas plus mauvaise dans les grands élevages, qu'elle y est même meilleure dans plusieurs cas, pour les raisons suivantes (2) :  
- La durée est plus courte quand il n'y a pas de vache laitière, éventualité plus fréquente en classe n° 4, et encore plus dans le groupe des exploitations atteignant ou dépassant 500 000 F de chiffre d'affaires.

(1) Source : INSEE, tableaux non publiés. Le champ est celui de la population active ayant un emploi ; ceux qui travaillent à temps partiel ou de manière réduite, pour des causes passagères ou durables, sont inclus. Mais les "actifs marginaux" sont exclus (personnes qui se sont déclarées "inactives" mais qui ont néanmoins exercé une activité professionnelle au cours de la semaine de référence).

(2) Nous relevons les tendances sans produire de résultats chiffrés car les effectifs concernés sont trop faibles pour avoir valeur statistique.

- L'exploitant et son conjoint travaillent moins quand ils emploient une main-d'oeuvre salariée permanente, ce qui est aussi moins rare lorsque l'exploitation est plus importante.

Ces tendances se retrouvent dans la relation entre temps journalier de travail et montant des dettes. Le plus souvent, la durée de la journée de travail n'augmente, ni pour les agriculteurs, ni pour les agricultrices, quand le montant absolu des dettes s'élève ; elle a même tendance à diminuer un peu quand l'annuité dépasse 20 000 F. L'appréciation est peu modifiée quand on considère le poids relatif de la dette (1) : le temps journalier des conjoints varie de manière irrégulière en fonction de celui-ci ; les exploitants les plus endettés ne travaillent pas plus que la moyenne et si les moins endettés travaillent moins que la moyenne, l'écart n'est pas significatif.

b) situation à 60 ans

Les résultats sont en partie différents des précédents : c'est dans les petites exploitations que les durées sont moindres pour les exploitants. Chez les plus âgés aussi la durée est moindre quand il y a un salarié ou qu'il n'y a pas de vache laitière, mais les salariés sont cette fois particulièrement rares de même que les grandes exploitations sans vache. Surtout, les invalides permanents (cf. infra) et les exploitants féminins (cf. supra) sont plus nombreux chez les petits paysans âgés. Or, quand ces derniers travaillent 8 heures ou moins par jour, il s'agit dans six cas sur dix soit d'invalides permanents soit de femmes. La comparaison selon seulement la taille des exploitations révèle ici ses limites ; il faut faire intervenir d'autres facteurs qui peuvent aussi contribuer à expliquer la dimension de l'exploitation.

Pour les conjoints, c'est à la fois dans les plus grandes et les plus petites exploitations que les temps les plus longs sont relativement moins nombreux, sans l'être significativement.

Les exploitants travaillent un peu moins qu'en moyenne s'il n'y a pas de dette, davantage qu'en moyenne quand l'endettement relatif est plus élevé (différence non significative). Les épouses ont,

---

(1) compte tenu en particulier de la liaison entre ce poids relatif et la taille des exploitations.

elles, plus souvent des temps longs dans les exploitations sans dette ; cet écart peut, lui aussi, être imputable au hasard.

c) Là où on travaille moins au moment de l'enquête (c'est-à-dire l'hiver), travaille-t-on par contre davantage en d'autres saisons ? La question se pose d'autant plus que dans une majorité d'exploitations, la journée de travail est plus longue en dehors de l'hiver.

Chez les 40 ans, les durées plus longues en d'autres saisons ne sont pas plus fréquentes dans les exploitations plus importantes. C'est même le contraire qui s'observe dans la classe la plus élevée, à la fois pour les hommes ou les femmes. A égalité de durée actuelle, un temps plus long en d'autres saisons se rencontre moins souvent dans les plus grandes exploitations. La situation est semblable chez les 60 ans mais, dans chaque cas, les différences peuvent être imputables au hasard.

Tableau n° 17. Le temps journalier de travail selon la dimension économique de l'exploitation.

. cas des chefs d'exploitation						
	moins de 8 h	9-10	11 ou plus	non précisé	total	
G.1937-38-39						
classe n°1	9	27	64	-	100 (n=55)	
classe n°2	2	35	61	2	100 (n=65)	
classe n°3	2	45	53	-	100 (n=53)	
classe n°4	5	47	46	2	100 (n=74)	
G.1917-18-19						
classe n°1	28	44	28	-	100 (n=93)	
classe n°2	15	44	41	-	100 (n=41)	
classe n°3	5	42	53	-	100 (n=40)	
classe n°4	7	56	37	-	100 (n=27)	
. cas des conjoints d'exploitants						
	zéro	4 ou moins	5-6	7 ou plus	non précisé	total
G.1937-38-39						
classe n°1	-	33	33	31	3	100 (n=30)
classe n°2	-	35	37	26	2	100 (n=60)
classe n°3	-	33	40	27	-	100 (n=52)
classe n°4	-	55	27	18	-	100 (n=73)
G.1917-18-19						
classe n°1	4	32	35	28	-	100 (n=78)
classe n°2	3	24	39	31	3	100 (n=38)
classe n°3	-	33	22	42	3	100 (n=36)
classe n°4	-	35	38	27	-	100 (n=26)

Les inactifs totaux pour cause de santé sont dans chaque cas exclus.

## § 2. Fréquence et durée du travail du dimanche

Selon les réponses aux questions posées pour l'année 1978, la grande majorité des agriculteurs et agricultrices d'Ille-et-Vilaine travaillent tous les dimanches, sans avoir, ne serait-ce qu'un seul dimanche, une demi-journée qui soit entièrement libre (une matinée complète ou une après-midi complète) ; tableau n° 18. Presque personne n'a tous ses dimanches libres.

Ceci s'observe quel que soit l'âge. La situation évolue peu à cet égard ; la tendance est seulement moins accentuée dans les plus jeunes générations et elle ne l'est significativement que pour les conjoints. Chez les 40 ans, les épouses ont moins rarement que leurs maris des dimanches sans travail ou avec une demi-journée libre (tableau n° 18). Quand un seul des époux échappe à la règle du travail tous les dimanches, il s'agit un peu plus souvent de la femme. Par contre, chez les 60 ans, les agricultrices travaillent, sauf exception, aussi souvent que leurs maris.

La traite biquotidienne des vaches est la cause principale du manque généralisé de dimanches libres. Plus de la moitié de ceux qui n'ont pas de vache laitière se libèrent au moins partiellement le dimanche :

- 13 sur 20 des exploitants plus jeunes et 14 sur 19 de leurs épouses,
- 7 sur 16 des exploitants plus âgés et 7 sur 16 de leurs épouses.

Les deux seuls agriculteurs de 40 ans qui ne travaillent jamais le dimanche n'ont pas de vache. Cependant, tous les producteurs de lait ne s'astreignent pas à travailler chaque dimanche. Quand il y a spécialisation dans cette production, la proportion de ceux et celles qui ont quelques dimanches libres, totalement ou pour au moins une demi-journée complète, s'élève à :

- 9 % et 10 % chez les exploitants de 40 ans et leurs conjoints,
- 4 % et 3 % chez les exploitants de 60 ans et leurs conjoints.

Le rôle de l'âge - qui est plutôt un rôle de la génération - apparaît ici à nouveau, même si son impact reste faible et non significatif pour les chefs d'exploitation.

L'astreinte de la traite biquotidienne est si générale que même les agriculteurs qui ont de grandes

exploitations travaillent tous les dimanches dans le plus grand nombre de cas, et ceux d'entre eux qui se libèrent ne le font qu'incomplètement ou seulement de temps en temps (figure n° 6). La dimension de l'exploitation a cependant une influence même si celle-ci n'est pas régulière : quand la taille s'accroît, davantage d'exploitants et de conjoints ne travaillent pas chaque semaine sept jours sur sept. Ceci n'est pas dû seulement au fait que les plus grandes exploitations ont moins souvent des vaches. Les plus gros producteurs de lait parviennent un peu plus souvent que les autres à se faire remplacer, tout au moins chez les 40 ans (1), (2).

Des recherches faites à l'INRA (3) ont montré à quelles conditions il est possible de traire une seule fois les vaches le dimanche (ou un autre jour), et en particulier de supprimer la traite du dimanche soir, sans qu'il y ait de répercussion sur l'état sanitaire du cheptel. Encore faudrait-il accepter le manque à gagner résultant d'une diminution de production, la quantité de lait non obtenue le dimanche soir n'étant pas totalement récupérée au cours des traites suivantes (4). Si un intervalle de 24 heures sépare la traite du dimanche matin de celle du lundi matin, la perte est de 4,1 % sur la production de la semaine qui suit, de 7,5 % sur une production de 300 jours, lorsque la suppression a lieu systématiquement chaque semaine depuis la mise-bas jusqu'au tarissement. Si l'intervalle est abaissé de 24 à 18 heures, la quantité de lait produite n'est plus diminuée que d'environ 3 % sur 300 jours.

Aucun des agriculteurs interrogés ne supprime la traite du dimanche soir, rares sont ceux qui ont fait l'essai et tous ou presque excluent de le faire à l'avenir. Ou bien ils n'ont même pas pensé jusqu'à présent qu'une telle opération était envisageable. Ou bien ils continuent à être persuadés que cette pratique comporte des risques sanitaires. Ou encore ils esti-

- 
- (1) tendance non vérifiée, les conditions d'utilisation du test n'étant pas toutes réunies.
  - (2) Les différentes possibilités de remplacement pour loisirs congés et maladie sont étudiées ultérieurement.
  - (3) par J. Labussière et son équipe (Rennes).
  - (4) J. Labussière, Amélioration des conditions de traite chez les bovins, in Ergonomie et amélioration des conditions de travail en agriculture, Toulouse, Institut de Recherche pour l'Amélioration des Conditions de Travail, 1979 ; pp. 141-155, page 145.

ment que le manque à gagner est trop important dans l'état actuel de leur revenu, alors même que - ou parce que - le prix du litre de lait à la production est jugé faible (1).

Il faut supposer que le besoin d'argent est relativement important car le travail dominical est actuellement relativement long : 4 heures ou plus pour la plupart des chefs d'exploitation et beaucoup atteignent ou dépassent cinq heures (tableau n° 19). Les épouses ont des temps plus divers mais, elles aussi, travaillent fréquemment 4 heures ou davantage le dimanche. Que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, la durée du travail dominical varie en partie, selon la dimension de l'exploitation :

- chez les 40 ans, on observe dans les grandes exploitations (classe n° 4) plus de temps courts et moins de temps longs, la fréquence relative de chaque durée étant à peu près la même dans les trois autres classes,
- chez les 60 ans, ce sont les petits agriculteurs et leurs conjoints (classe n° 1) qui travaillent moins le dimanche.

Tableau n° 18. Le nombre de dimanches libres en 1978.

1. ensemble des exploitants et conjoints								
	aucun dimanche libre	tous, complètement	une partie complètement, le reste avec travail complet	tous, incomplètement	une partie incomplètement, le reste avec travail complet	une partie complets, une partie incomplète	non précise	total
G.1937-38-39 exploitants	87	1	2	5	4	1	1	100 (n=247)
conjointes	83	6	3	4	3	c	c	100 (n=214)
G.1917-18-19 exploitants	91	-	1	3	4	1	-	100 (n=192)
conjointes	91	1	2	2	4	c	-	100 (n=173)

2. cas où l'exploitant est marié					
	aucun dimanche libre ni pour l'exploitant, ni pour le conjoint	autres types de dimanche			total
		. pour à la fois l'exploitant et le conjoint	. pour le conjoint seulement	. pour l'exploitant seulement	
G.1937-38-39	82	13	3	2	100 (n=213)
G.1917-18-19	88	7	3	2	100 (n=158)

A l'exclusion :

- des inactifs pour cause de santé
- de quatre cas de conjoints d'exploitants âgés qui n'ont pas ou n'ont plus d'activité agricole.

(1) Un enquêteur s'est vu répondre : "Le gars qui demande ça, il n'est pas dans les fermes" (exploitant de 60 ans, de classe n° 4).

Figure n° 6. % d'exploitants et de conjoints qui n'ont aucun dimanche libre selon la dimension économique de l'exploitation.

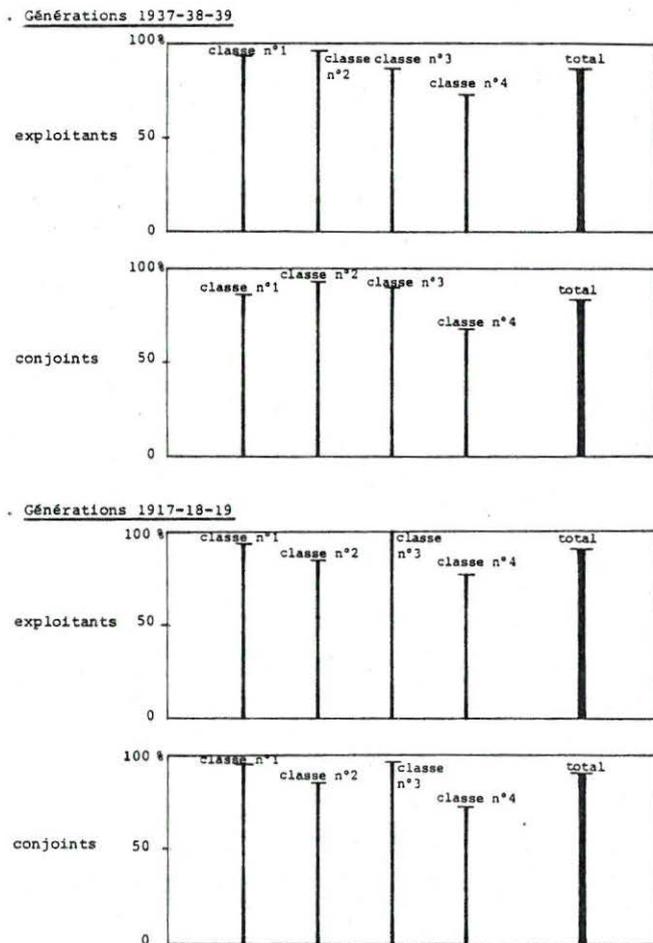


Tableau n° 19. Le temps de travail professionnel le dimanche.

	zéro	une ou deux heures	3 h	4	5	6	non précisé	total
G.1937-38-39 exploitants	1	6	13	24	26	29	ε	100 (n=247)
conjointes	6	19	18	25	19	12	ε	100 (n=214)
G.1917-18-19 exploitants	-	7	16	26	23	26	2	100 (n=192)
conjointes	1	15	17	26	22	16	3	100 (n=173)
même champ que celui du tableau précédent.								

## § 3. Fréquence et durée des vacances

De tous les Français, les agriculteurs sont ceux qui ont le moins de vacances (1). L'écart reste très important par rapport à la moyenne de la population (2). Or, de tous les agriculteurs, ce sont sans doute les producteurs de lait qui prennent le moins de congés (3). Quels sont, sur ce point, les résultats de notre enquête, les personnes considérées étant uniquement les chefs d'exploitation et leurs conjoints ?

- (1) Source : INSEE. Le champ est celui des personnes qui vivent dans les ménages, ceux-ci étant classés selon la catégorie socio-professionnelle de leur chef. Il faut noter que les personnes qui vivent dans les ménages d'agriculteurs exploitants sont actives ou inactives (enfants ou autres), actives agricoles ou non agricoles. La disparité entre l'agriculture et l'ensemble du corps social serait bien plus forte si elle était mesurée pour les seuls actifs (les résultats des premières enquêtes de l'INSEE distinguaient au moins entre les moins de 15 ans et les 15 ans ou plus) et en isolant les actifs agricoles.
- (2) En 1977, le taux de départ a été de 19,3 % pour les familles d'agriculteurs exploitants et de salariés agricoles (distinction non faite) contre 53,3 % dans l'ensemble de la population française. L'écart en nombre de points est plus important qu'en 1964 (11,9 % contre 43,6 %). Source : J. Anfré et J. M. Rempp, Les vacances des Français, Economie et Statistique, n° 101, juin 1978; page 14.
- (3) Voir les résultats de l'enquête "Les jeunes agriculteurs en 1972", Paris, CNJA-SOFRES, 1972, page 48.

Il faut d'abord dire quelle notion de vacances a été retenue car la définition peut être étroite ou large. Dans la statistique habituelle fournie par l'INSEE, il s'agit de déplacement pour cause de repos ou de loisir "en dehors du domicile habituel, pour au moins 4 jours". Ici la question posée était la suivante : "En 1977 et 1978, vous êtes-vous arrêté de travailler pendant plus d'un jour complet pour vous reposer ou prendre des loisirs ? Si oui, pendant combien de jours ?"

Alors même que nos évaluations sont faites de manière large et valent pour deux ans, elles confirment que les éleveurs continuent à prendre particulièrement peu de vacances. La majorité (de 67 % à 79 % selon les cas, tableau n° 20) ne sont partis ni en 1977 ni en 1978. Ceux qui l'ont fait n'ont, pour la moitié d'entre eux sinon plus, cessé le travail que pendant quelques jours (une semaine au plus). Comme on peut le remarquer dans le tableau n° 20, le taux de départ en vacances, bien que calculé sur deux ans, serait sensiblement abaissé si on retenait le seuil de quatre jours au moins d'arrêt de travail.

Dans ce domaine aussi, l'évolution est lente (1). Les plus jeunes ne partent en moyenne qu'un peu plus souvent et/ou plus longtemps que leurs aînés. Dans chaque groupe de générations, la situation n'est qu'exceptionnellement - et non significativement - moins défavorable pour les conjoints que pour les exploitants, comme l'indique la comparaison faite pour les seuls chefs d'exploitation mariés.

La fréquence (en % d'individus partis) et la durée des vacances se différencient surtout selon la dimension économique des exploitations (tableau n°21). Si seulement une personne sur dix a pris des vacances dans les petites exploitations, par contre cinq ou six l'ont fait dans les plus grandes. La relation entre taux de départ et l'importance de l'exploitation mérite d'être d'autant plus fortement soulignée que :

- elle se manifeste pour chacun des deux âges et chaque statut (chef ou conjoint).
- A dimension économique égale ou supposée telle, les taux de départ sont les mêmes ou peu différents pour les deux groupes de générations.

(1) L'appréciation serait sans doute différente dans le cas des moins de 30 ans.

- La durée des vacances est, elle aussi, très différente pour les petits et gros agriculteurs, ce qui accentue l'inégalité (1). Mais les congés les plus longs ne dépassent pas 30 jours sur deux ans chez les plus jeunes (sauf dans deux cas), 20 jours chez les plus âgés.

- Enfin, l'effet de taille se manifeste même quand les exploitations sont spécialisées dans la production laitière. Le nombre de jours de vacances dépend néanmoins de la nature des productions : ce nombre est plus élevé quand l'exploitation n'a pas de vache laitière, même dans la classe n° 4 (2).

Plus le montant absolu de la dette est élevé, moins on se prive de vacances. Ceux qui en prennent le moins sont ceux qui sont peu ou pas du tout endettés. Mais, dans le cas des jeunes, l'absence de vacances est plus fréquente non seulement quand l'endettement est nul mais quand la dette relative est la plus lourde.

Tableau n° 20. Le nombre de jours de vacances en 1977 et 1978.

1. ensemble des exploitants et conjoints						
	pas de vacances	2-3 jours	4 à 7	8 à 14	15 ou plus	total
G. 1937-38-39 exploitants	70	8	8	11	3	100 (n=247)
conjointes	67	7	9	12	5	100 (n=214)
G. 1917-18-19 exploitants	79	7	8	4	2	100 (n=192)
conjointes	76	7	9	5	3	100 (n=173)

2. cas où l'exploitant est marié					
	pas de vacances	vacances pour l'exploitant et le conjoint	vacances pour le conjoint seulement	vacances pour l'exploitant seulement	total
G. 1937-38-39	67	30	2	0	100 (n=214)
G. 1917-18-19	74	22	3	1	100 (n=158)

(1) test non effectué par insuffisance du nombre de cas.

(2) C'est lorsque leur cheptel brucellique a été liquidé, que certains agriculteurs ont pris des vacances.

Tableau n° 21. Variations, selon la dimension économique de l'exploitation, du taux de départ et de la durée des vacances (années 1977 et 1978).

. G. 1937-38-39					
	classe n°1	classe n°2	classe n°3	classe n°4	total
taux de départ (en %)					
exploitants	11	15	28	58	30
conjointes	10	17	29	59	33
% de ceux qui sont partis 8 jours ou plus					
exploitants	4	5	15	30	14
conjointes	3	7	17	30	17

. G. 1917-18-19					
	classe n°1	classe n°2	classe n°3	classe n°4	total
taux de départ (en %)					
exploitants	10	20	28	50	21
conjointes	11	19	31	58	24
% de ceux qui sont partis 8 jours ou plus					
exploitants	1	5	2	27	6
conjointes	2	5	8	31	8

A l'exclusion :

- des inactifs pour cause de santé
- de quatre cas de conjointes d'exploitants âgés qui n'ont pas ou n'ont plus d'activité agricole.

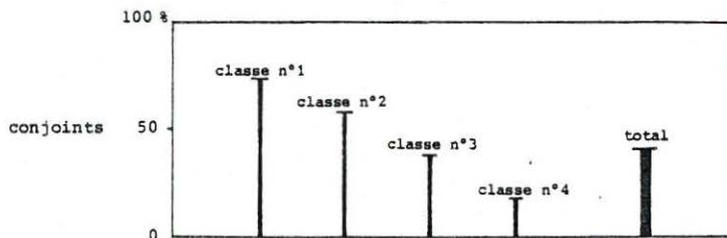
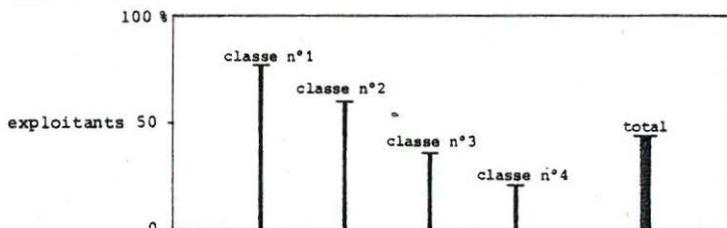
Pour évaluer davantage le temps de loisir des agriculteurs et agricultrices, une question complémentaire a été posée : "Depuis que vous êtes agriculteur(rice), combien de fois avez-vous quitté votre domicile pour plus d'un jour, pour cause de vacances ou de loisirs ?". La moitié des agriculteurs de 60 ans et à peu près la moitié de leurs conjointes ne sont jamais partis. Si les départs sont un peu plus fréquents à 40 ans (1), cette fois encore la différenciation se fait surtout selon la taille de l'exploitation, les écarts selon l'âge étant non significatifs et nettement plus faibles que les différences selon l'importance de la production (figure n° 7). Chez

(1) Un certain nombre de femmes jeunes ou âgées ont dit que leurs accouchements en maternité ont été leurs seules occasions de quitter leur domicile pour plusieurs jours.

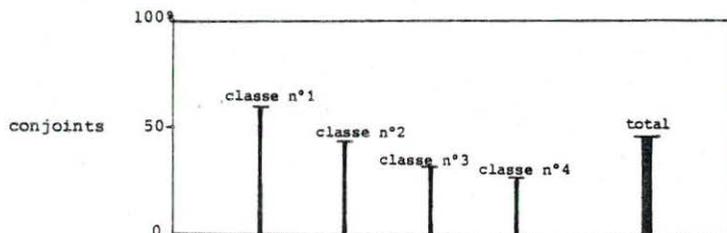
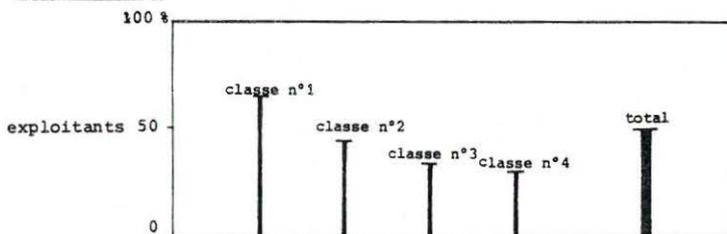
les plus jeunes, environ 80 % des gros agriculteurs ont quitté au moins une fois leur domicile, à peu près autant de petits ne l'ont jamais fait. Tout en restant importantes, les inégalités s'atténuent peut-être quand l'âge s'élève. Lorsqu'il s'agit de partir tous les ans, les différences en viennent à s'annuler dans presque tous les cas, une telle pratique étant encore assez exceptionnelle (un ou deux cas dans chaque "classe"), sauf dans le groupe le plus élevé des 40 ans (9 %).

Figure n° 7. %, selon la dimension économique de l'exploitation, de ceux et celles qui n'ont jamais quitté leur domicile plus d'un jour pour cause de vacances depuis qu'ils (elles) sont agriculteurs(rices).

. G. 1937-38-39



. G. 1917-18-19



#### § 4. Vue d'ensemble

##### Une durée du travail souvent longue mais inégalement en fonction en particulier de la dimension économique

Si la durée du travail est souvent élevée en zone d'élevage, elle est d'une ampleur très variable car elle subit l'influence, tantôt séparée et tantôt conjointe, de nombreux facteurs : le statut et le sexe (avec la distinction entre les exploitants masculins, les exploitants féminins et les conjoints qui sont à peu près toujours des femmes), l'âge (avec l'effet de fin de carrière), l'état de validité (avec éventuellement la répercussion de la santé de l'un des conjoints sur la quantité de travail à assurer par l'autre), le cumul (peu fréquent dans le cas étudé) d'une activité agricole et d'une activité non agricole, l'orientation de la production, le volume de production, le poids relatif de la dette, le nombre de travailleurs dans l'exploitation (avec une substitution éventuelle d'une main-d'oeuvre familiale par une main-d'oeuvre salariée), le recours à l'action associative (appartenance à un GAEC, à une CUMA avec salarié), le degré de substitution du capital au travail familial. Ce dernier point sera examiné au titre des techniques et équipements utilisés.

C'est surtout le temps de loisir qui est apparu très inégal chez les petits, moyens et gros éleveurs. Il ne faut pas surestimer l'impact de cette différence sur le temps annuel du travail car la durée des loisirs reste le plus souvent réduite. Avoir tous ses dimanches libres est exceptionnel, de même que prendre chaque année plus de 15 jours de vacances. D'autre part, la fréquence et la durée des temps libres du dimanche se combinent de manière variée avec la fréquence et la durée des vacances : certains ont à la fois des dimanches libres et des vacances, d'autres se libèrent seulement le dimanche, d'autres enfin ont des vacances mais sont par ailleurs toujours au travail le dimanche.

Pour avoir une synthèse des résultats, on a croisé les trois informations suivantes : durée journalière au moment de l'enquête, nombre de dimanches libres en 1978, nombre de jours de vacances en 1977 et 1978. Pour chaque âge et chaque sexe, ce sont ceux qui début 1979 ont les journées les plus longues qui ont plus souvent travaillé tous les dimanches en 1978 et qui ont un peu moins souvent pris des vacances durant les deux dernières années. Moins on tra-

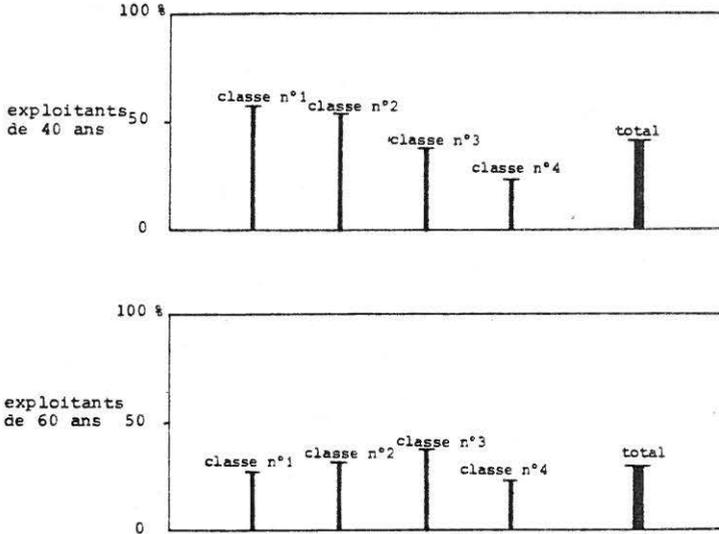
vaille chaque jour, plus on a de loisirs chaque semaine, chaque année, sans que le test soit significatif ou puisse être fait pour les exploitants et conjoints plus âgés. En outre, ceux qui travaillent plus chaque jour, travaillent aussi davantage chaque dimanche. Le cumul des avantages ou celui des désavantages n'est cependant pas total : une majorité des exploitants qui travaillent moins chaque jour n'ont pas de temps de loisirs ; certains de ceux qui ont les temps journaliers les plus longs ont un minimum de dimanches libres et/ou de vacances (tableau n° 22). Les résultats chiffrés ne sont pas fournis pour les conjoints mais ils sont semblables (cas des jeunes) ou peu différents (cas des plus âgées).

Tableau n° 22. Répartition des exploitants selon leur temps journalier de travail et leur temps de loisirs

	pas de dimanches libres, pas de vacances	au moins un minimum de loisirs :			total
		au moins un minimum de dimanches libres mais pas de vacances	pas de dimanches libres mais un minimum de vacances	au moins un minimum de dimanches libres et de vacances	
<u>exploitants de 40 ans</u>					
9 ou 10 h par jour	56	5	23	16	100 (n=97)
11 h ou plus	76	2	18	4	100 (n=137)
<u>exploitants de 60 ans</u>					
9 ou 10 h par jour	71	6	19	4	100 (n=90)
11 h ou plus	77	1	19	3	100 (n=74)

La tendance partielle au cumul dans les durées de travail joue-t-elle en fonction de la dimension des exploitations ? Soit les cas où les chefs d'exploitation travaillent le plus parce que : 1) ils travaillent au moins 11 heures par jour début 1970, 2) ils ont travaillé tous les dimanches en 1978, 3) ils n'ont pas eu de vacances en 1977-78 (figure n° 8). Dans le groupe des 40 ans, leur proportion diminue nettement quand l'exploitation devient plus importante (plus de la moitié des cas en classes n° 1 et 2, beaucoup moins de la moitié en classes n° 3 et 4). Dans le groupe des 60 ans, la catégorie des exploitants qui travaillent le plus est minoritaire dans chaque classe (effet d'âge) ; elle est la moins représentée à la fois en haut et en bas de l'échelle socio-économique mais ces écarts ne sont pas significatifs.

Figure n° 8. %, selon la dimension économique de l'exploitation, des exploitants qui  
 1) travaillent au moins 11 heures par jour début 1979, 2) ont travaillé tous les dimanches en 1978, 3) n'ont pas eu de vacances en 1977-78.



Plus on produit, moins on travaille ou bien moins on produit, plus on travaille ? La réponse comporte plusieurs aspects comme on vient de le voir. Il faudrait pousser plus loin l'analyse pour déterminer comment se combinent durée et intensité du travail. Selon une opinion fréquente, le travail est plus intensif quand la production est plus intensive(1); mais jusqu'à présent l'intensité du travail n'a jamais été évaluée dans ses diverses composantes.

Appréciation du temps annuel et rapprochements avec la situation en milieu non agricole

Si toute comparaison précise est à exclure, tout laisse penser que les agriculteurs producteurs

(1) Voir par exemple, J. Klatzmann, L'agriculture française, Paris, Edition du Seuil, 1978 ; page 88.

de lait ont beaucoup moins "le temps de vivre" que la plupart des salariés non agricoles :

- Ils travaillent plus chaque jour dit ouvrable : souvent 10 h, surtout en dehors de l'hiver, contre souvent 8 h.
- Ils travaillent plus chaque semaine. Loin de pratiquer les 40 heures et la semaine anglaise, ils n'ont même pas de dimanches libres. Rappelons que le repos dominical obligatoire a été institué en 1906 pour les salariés non agricoles et que la durée hebdomadaire maximale est actuellement pour ceux-ci de 50 heures (et de 57 h pour les ouvriers agricoles).
- Les congés payés (4 semaines depuis 1959) et jours de fête (chômés et généralement payés) accroissent les écarts dans les nombres d'heures travaillées annuellement. Il faudrait tenir compte aussi des jours d'arrêt pour cause de maladie ou d'accident ; on a des raisons de penser qu'ils sont moins nombreux pour les agriculteurs et agricultrices.

Les enquêtes nationales de l'INSEE sur l'Emploi donnent une évaluation pour les dernières années (1977 et 1978) de l'ampleur des différences, dans les temps hebdomadaires déclarés, selon que l'on travaille dans ou hors de l'agriculture et selon que l'on est travailleur indépendant ou salarié (1). Le tableau n° 23 souligne l'originalité de la situation des indépendants de l'agriculture (plus précisément des chefs d'exploitation agricole) quelle que soit la saison considérée, c'est-à-dire même en tenant compte des fluctuations saisonnières (enquête de mars ou enquête d'octobre). En effet, ceux d'entre eux qui déclarent travailler "60 heures ou plus" apparaissent étonnamment nombreux non seulement par rapport aux salariés, soit agricoles, soit non agricoles, mais aussi par comparaison avec les indépendants non agricoles (2). Il ne s'agit pas là d'une situation nouvelle ou liée à l'état de la conjoncture économique ; au début des années 1960, la situation était du même ordre (3).

---

(1) Source précitée.

(2) Tout au moins en moyenne. Mais pour les agriculteurs, il s'agit aussi de la moyenne de la catégorie.

(3) B. Grais, Enquête Emploi d'octobre 1960, Etudes Statistiques, n° 1 de janvier-mars 1963, pp. 3-30 ; pages 22 et 23.

Tableau n° 23. % d'actifs déclarant travailler 60 heures ou plus par semaine selon le milieu professionnel et le statut.

	chefs d'exploitation agricole	salariés agricoles	indépendants non agricoles	salariés non agricoles
1977				
. mars	57,6	8,8	33,0	3,6
. octobre	65,2	10,8	34,1	3,5
1978				
. mars	58,3	9,0	34,0	3,4
. octobre	65,2	9,8	32,5	3,6

Source : INSEE, Enquêtes EMPLOI, France entière.

Selon une enquête faite en 1975 dans les 9 pays de la Communauté Economique Européenne, c'est partout que les non-salariés (considérés globalement) de l'agriculture (entendue dans cette enquête au sens large, la sylviculture, la pêche et la chasse étant incluses) travaillent souvent le dimanche et les jours fériés, bien plus souvent que les autres travailleurs, salariés ou non. Dans l'ensemble de l'Europe des Neuf, 79 % des agriculteurs et 66 % des agricultrices ont déclaré un tel travail, contre 32 % et 20 % de la totalité des personnes ayant un emploi (donc y compris celles de l'agriculture) (1).

Les résultats trouvés dans notre enquête sont tels qu'un "certain nombre" (sans qu'on puisse en fournir une estimation) d'éleveurs travaillent environ 3600 heures par an, en travaillant toutes les semaines 70 heures en moyenne (soit 10 heures en moyenne par jour, compte tenu d'un temps plus faible le dimanche et plus fort en semaine, surtout en certaines saisons). Ce temps annuel pourrait paraître surévalué. Il ne le semble pas : certains déclarent "travailler comme des dingues" ; surtout d'autres infor-

(1) Source : Office Statistique de la C.E.E., Les conditions de travail dans les pays de la Communauté en 1975, Luxembourg, 1977 ; page 151. Le tableau publié ne distingue pas entre travail régulier et travail occasionnel ; on peut supposer que la disparité entre l'agriculture et les autres activités économiques est encore plus grande pour le seul travail régulier. Les agriculteurs occupent surtout la situation originale de travailler le dimanche et tous les autres jours de la semaine.

mations vont dans le même sens. Ainsi en est-il d'enregistrements, effectués en 1978, par une centaine d'agriculteurs adhérents au Centre d'Economie Rurale du Finistère (1). Dans 23 exploitations à spécialisation laitière, le nombre d'heures travaillées dans l'année s'établit en moyenne à 3618 pour les exploitants. Dans 55 exploitations dites mixtes (dont 32 avec lait et une ou plusieurs autres productions), il s'élève à 3651. Ces résultats concernent des éleveurs qui ont en moyenne une quarantaine d'années, et qui dirigent des exploitations correspondant à celles de la classe n° 4.

Même si une telle comparaison soulevait bien des problèmes, il serait intéressant de rapprocher ces 3600 heures d'un temps annuel de travail d'actifs non agricoles rémunérés à temps complet (2). On constaterait sans doute qu'on travaille aujourd'hui pendant à peu près deux fois plus de temps dans les exploitations d'élevage. Il faudrait tenir compte des trajets domicile-lieu de travail mais une certaine compensation s'établit avec les trajets domicile-lieu d'achats de biens et services (y compris des services de santé).

En conclusion, il est sûr que par comparaison avec de nombreux salariés non agricoles, les éleveurs travaillent pendant plus de semaine et plus de jours, la totalité de ces salariés disposant d'au moins 100 jours complets de repos ou loisirs dans une année, ce qui est bien plus qu'en agriculture puisqu'il est peu de jours dans l'année où l'agriculteur - et l'agricultrice - ne travaille pas. Il est à peu près

---

(1) Bulletin du Centre d'Economie Rurale du Finistère ("Le travail dans les exploitations agricoles, où en est-on actuellement ?") janv. 1979, pp. 13-15, avril 1979, pp. 14-16, juillet 1979, pp. 8-11. Les enregistrements ont porté sur deux journées de travail par saison (une journée normale et une journée de dimanche ou de fête). "Les résultats obtenus doivent s'apprécier à 10 % près". La dispersion autour des moyennes est très grande. 16 exploitants spécialisés dans la production porcine ont un temps annuel de travail supérieur à ceux cités (3 699 h) ; 4 producteurs spécialisés de taurillons ont un temps inférieur (3 086 h).

(2) en évitant les biais liés au chômage partiel et à l'activité incomplète. Cf. la notion d'"horaire normal de l'établissement" qui est utilisée en statistique du travail.

sûr aussi qu'ils travaillent plus chaque jour, chaque semaine. Donc au total, et en se limitant au cas des hommes (1), il est certain que la durée annuelle de travail professionnel est nettement supérieure. De combien l'est-elle ? On ne peut le dire tant que n'ont pas été faites des mesures objectives et approfondies, ayant valeur statistique. A titre d'hypothèse très probable, on avancera que nombre d'éleveurs travaillent deux fois plus dans une année que nombre de salariés non agricoles.

## Section II. LA DIFFUSION DES TECHNIQUES QUI REDUISENT LES OPERATIONS MANUELLES

Si la mécanisation s'est beaucoup développée en agriculture comme dans les autres activités économiques, si les bâtiments d'élevage ont été "modernisés" ou équipés, la substitution du capital au travail (en particulier au travail manuel) est loin d'être complète dans le secteur animal, et spécialement dans le secteur laitier. Quel est, début 1979, le degré de diffusion des différents matériels et nouvelles installations d'élevage, dans une zone de production animale comme l'Ille-et-Vilaine ? Varie-t-il selon la taille des troupeaux ? L'objectif est de déterminer dans quelle mesure les tâches restent manuelles ou bien sont devenues mécanisées ou même automatiques.

Dans une perspective d'amélioration des conditions de travail, l'étude du degré de mécanisation des tâches devrait être suivie d'une analyse des conséquences pour le travailleur du recours à la machine. Celle-ci contribue-t-elle toujours à rendre le travail moins long, moins pénible, pour l'agriculteur, pour l'agricultrice ou pour les deux ? Ou bien a-t-elle, plus ou moins souvent, des effets inverses ? Cette question qui mérite à elle seule de très longues recherches sera seulement évoquée.

---

(1) Les situations sont beaucoup plus diversifiées pour les femmes.

Il importait dans un premier temps d'établir si les agriculteurs et agricultrices utilisent beaucoup les machines, ont souvent des installations nouvelles. On se trouve actuellement très mal renseigné sur ce point. La dernière enquête à nous informer sur le matériel et les bâtiments d'exploitation date de 1975 (1) et ne comporte, au titre des techniques d'élevage, que les rubriques suivantes :

- installation de traite mécanique, nombre de postes de traite ;
- présence ou absence d'alimentation automatique dans le cas des bâtiments d'élevage construits ou aménagés après 1966 et pouvant loger au moins 10 bovins (sans distinction selon la catégorie de bovins), 10 truies-mères...;
- présence ou absence, dans ces mêmes bâtiments, d'évacuation automatique des déjections (par système de tapis roulants, de raclettes, de scrappers..., mais à l'exclusion de l'évacuation périodique du fumier à l'aide d'une fourche à tracteur).

Ces équipements automatiques sont rares. Dans l'ensemble de la Bretagne, seulement 1,5 % des exploitations avec 10 bovins ou plus ont un tel système d'alimentation, la proportion étant de 5,2 % pour l'évacuation.

### § 1. Le mode de traite des vaches

Les conditions de traite sont très différentes selon qu'il y a traite manuelle ou traite mécanique avec pots trayeurs, transport manuel des bidons ou "transfert" automatique du lait, salle de traite ou pas, celle-ci pouvant être équipée d'un plus ou moins grand nombre de postes de travail. Les situations trouvées dans l'enquête vont être présentées en distinguant la traite à la main, la traite mécanique sans transfert, la traite mécanique avec transfert.

Chez les 40 ans, la traite manuelle n'a pas encore totalement disparu (3 % des cas). La traite mécanique avec transfert est la plus répandue (tableau n° 24) mais elle est à peine plus fréquente que celle sans transfert (49 % contre 48 %). La taille

---

(1) Enquête dite Echantillon Permanent des Exploitations Agricoles (E.P.E.X.A.).

du troupeau fait beaucoup varier le mode de traite. Il existe à peu près toujours un transfert à partir de 40 vaches, il n'en existe à peu près jamais au-dessous de 20 vaches. C'est à partir de 30 vaches que plus de la moitié des élevages disposent d'un tel équipement (tableau n° 24).

Telle est la situation début 1979 mais elle a beaucoup évolué au cours des dix dernières années. Là où aujourd'hui la traite est mécanique, elle a été souvent manuelle dans un premier temps. Dans certains cas, les trois étapes de l'évolution ont été successivement franchies. La proportion de ceux qui n'ont jamais pratiqué la traite manuelle augmente avec la taille (actuelle) du troupeau. Quant à l'équipement en transfert, il s'est développé en commençant par les grands troupeaux (ou les futurs grands troupeaux). Même en ne considérant que les exploitants installés avant 1969, on voit que le transfert est d'autant moins récent que l'élevage est plus important (tableau n° 24). La rapidité d'accès aux nouvelles techniques est aussi liée à l'importance générale de l'exploitation : sur 30 cas de transfert datant d'au moins cinq ans, 24 se trouvent dans des exploitations de la classe n° 4 ; les cinq cas les plus anciens (1968 et avant) y sont tous.

Les conditions de traite sont plus souvent traditionnelles chez les 60 ans (tableau n° 24). La traite manuelle subsiste davantage (18 %), les installations avec transfert sont rares (9 %). La plupart ont une installation de traite mécanique sans transfert.

Est-ce un effet de génération et d'âge ? Il faut tenir compte aussi de la dimension des troupeaux qui n'est souvent pas la même dans les deux sous-échantillons : la % chez les plus âgés d'étables de 20 vaches ou plus (en fait à peu près toujours de 20 à 39 vaches) n'est pas plus élevée que la % chez les plus jeunes d'étables de moins de 20 animaux. Or, en dessous de 20 vaches, le mode de traite est à peu près le même dans les deux cas. Par contre, au-delà, l'effet de génération et d'âge apparaît nettement, le transfert ayant été adopté bien moins souvent par les 60 ans, même quand ils avaient un troupeau relativement grand. Les nouvelles techniques se diffusent plus rapidement, et au total plus fréquemment, non seulement quand l'exploitation est plus importante mais quand l'exploitant est moins âgé (sinon "c'est

trop tard"). Une autre influence de la génération est évidente : ceux nés en 1917-18-19 ont pratiqué la traite manuelle beaucoup plus souvent et beaucoup plus longtemps. Rares sont ceux d'entre eux qui ont utilisé les pots trayeurs dès le début de leur carrière.

Pendant longtemps, la traite des vaches a été effectuée principalement, sinon exclusivement, par les femmes. Les hommes sont intervenus de manière significative quand les troupeaux se sont agrandis et que le temps consacré aux travaux des champs a diminué. A quel stade de l'évolution est-on rendu début 1979 ? Lorsque l'exploitant est marié, le cas le plus fréquent, spécialement chez les 40 ans, est celui où homme et femme participent à la traite (tableau n° 25). Mais la contribution des femmes reste la plus importante :

- elles font seules la traite plus souvent (48 cas contre 8 chez les plus jeunes, 50 contre 12 chez les plus âgés);
- elles la font plus souvent tous les jours matin et soir (142 contre 78, 139 contre 67);
- il est plus rare pour elles que pour leurs maris de n'y participer jamais (11 contre 50, 25 contre 71).

Selon que la traite implique plus ou moins d'opérations manuelles, est-elle assurée plus souvent par les exploitants ou par les épouses ? L'importance relative de la participation des femmes ne varie pas de manière significative selon le mode de traite. Les épouses interviennent cependant davantage, chez les plus jeunes, dans les élevages sans transfert; chez les plus âgés, leur participation est un peu plus fréquente (60 % à titre unique ou principal) quand les vaches sont traitées à la main. La répartition des tâches entre hommes et femmes demeure plus traditionnelle, dans les générations plus anciennes, lorsque la traite manuelle subsiste, ce qui est peu fréquent.

Tableau n° 24. Le mode de traite des vaches laitières.

## G. 1937-38-39

## 1. répartition des exploitations selon 3 modes de traite

traite manuelle	traite mécanique sans transfert	traite mécanique avec transfert	total des exploitations
3	46	49	100 (n=227)

## 2. répartition des exploitations selon le mode de traite et la taille du troupeau laitier

	traite manuelle	traite mécanique sans transfert	traite mécanique avec transfert	total
10 à 19	7	72	11	100 (n=56)
20 à 29	1	55	44	100 (n=78)
30 à 39	-	24	76	100 (n=49)
40 ou plus	-	3	97	100 (n=35)

à l'exclusion des cas peu nombreux de moins de 10 vaches.

## 3. répartition des exploitations selon l'ancienneté de l'installation avec transfert et la taille du troupeau. Cas des Jeunes installés avant 1969

	pas de transfert	transfert depuis :				total
		moins d'1 an (1978)	1 à 4 ans (1974-1977)	5 à 9 ans (1969-1973)	10 ans ou plus (1968 ou avant)	
10 à 19	33	3	2	-	-	38
20 à 29	31	6	15	8	1	61
30 à 39	12	2	23	4	1	42
40 ou plus	1	1	14	13	3	32
total	77	12	54	25	5	173

à l'exclusion des cas peu nombreux de moins de 10 vaches.

## . G. 1917-18-19

## 1. répartition des exploitations selon 3 modes de traite

traite manuelle	traite mécanique sans transfert	traite mécanique avec transfert	total
19	72	9	100 (n=189)

## 2. répartition des exploitations selon le mode de traite et la taille du troupeau laitier

	traite manuelle	traite mécanique sans transfert	traite mécanique avec transfert	total
moins de 10 vaches	56	42	2	100 (n=50)
10 à 19	8	87	5	100 (n=85)
20 ou plus	-	78	22	100 (n=54)

Tableau n° 25. Cas où les exploitants sont mariés :  
répartition des exploitations selon  
les personnes qui font la traite et  
selon le mode de traite

	exploitant seul	conjoint seul	exploitant + conjoint	conjoint + ex- ploitant	exploitant + autre	conjoint + autre	autres cas	total
<u>exploitants</u>								
<u>de 40 ans</u>								
traite mécanique sans transfert	6	23	43	27	—	—	1	100 (n=88)
traite mécanique avec transfert	2	26	50	19	2	1	—	100 (n=108)
total	4	24	47	23	1	ε	ε	100 (n=196)
<u>exploitants</u>								
<u>de 60 ans</u>								
traite mécanique sans transfert	8	34	31	13	2	6	6	100 (n=128)
total des ex- ploitations	7	35	31	13	2	7	5	100 (n=170)

## § 2. L'importance des opérations manuelles dans les soins aux animaux

La part des tâches manuelles dans les opérations de distribution de la nourriture et de nettoyage des étables varie beaucoup selon le type de stabulation ; elle est généralement bien moindre en stabulation libre. Mais la stabulation entravée reste la plus fréquente, même dans les générations plus jeunes (2/3 des cas). Sauf dans les plus grandes exploitations, le type d'étable étant, en effet, très lié à la taille de l'exploitation (tableau n° 26). Par exemple, les plus âgés qui sont à la tête d'une exploitation importante ont plus souvent une stabulation libre que les jeunes établis sur une exploitation petite ou peu grande.

La stabulation libre a pour premier avantage de faciliter les opérations de nettoyage. Les aires où stationnent et circulent les animaux sont nettoyées, à intervalles plus ou moins éloignés, à l'aide d'une lame racleuse installée sur le tracteur. La stabulation entravée n'exclut pas le nettoyage mécanique, mais dans ce cas le fumier est le plus souvent enlevé à la fourche à main et transporté en brouette, opérations longues et jugées pénibles, qui se répètent chaque jour. Peu disposent de nettoyeurs d'étable

ou d'évacuateurs de fumier (seulement une dizaine de jeunes dont sept en classe n° 3 et 4).

Autre avantage de la stabulation libre : elle favorise la pratique du libre-service pour l'alimentation des animaux. Les vaches ne se nourrissent pas seulement en pâturant mais reçoivent une partie de leur nourriture à l'étable (1). La simplification la plus grande en distribution consiste dans le libre-service, avec accès direct des animaux au silo. Mais l'alimentation en libre-service est encore peu pratiquée (19 % des cas chez les jeunes, 2 % chez les plus âgés). Le tableau n° 27 montre que ceci est moins rare quand l'exploitation est plus importante.

En l'absence de libre-service, les opérations de distribution du fourrage, qu'il soit ou non ensilé, se réalisent dans des conditions qui, compte tenu de la variété des installations et bâtiments d'élevage, sont très hétérogènes. Beaucoup d'éleveurs souhaiteraient avoir une désileuse ; peu en possèdent (tableau n° 27) alors même qu'ils n'ont pas adopté la formule du libre-service.

Au total, et en particulier parce que le tracteur ne peut pas entrer dans l'étable, la distribution de la nourriture et le nettoyage demeurent des opérations faites à la main dans une majorité d'exploitations, plus encore chez les 60 ans que chez les 40 ans.

Tableau n° 26. % d'étables en stabulation libre selon la dimension économique de l'exploitation.

	classe n°1	classe n°2	classe n°3	classe n°4	total
exploitants de 40 ans	4	11	42	74	33
exploitants de 60 ans	1	2	8	32	6

(1) Mais peu d'éleveurs ont adopté la technique du zéro-pâturage.

Tableau n° 27. % d'exploitations pratiquant le libre-service pour l'alimentation des vaches, ou ayant une désileuse ; variations selon l'importance économique de l'exploitation.

	classe n°1	classe n°2	classe n°3	classe n°4	total
exploitants de 40 ans					
. cas avec libre-service	2	6	19	50	19
. cas avec désileuse	-	2	6	16	6
exploitants de 60 ans					
. cas avec libre-service	-	-	3	14	2
. cas avec désileuse	-	-	-	1	1

Pour donner une vue d'ensemble de la mécanisation des travaux d'étable, un "degré général d'équipement" a été défini à partir de trois éléments : la traite avec transfert, la stabulation libre, la pratique de l'alimentation en libre-service ou l'emploi d'une désileuse (tableau n° 28). La grande majorité des 60 ans n'ont aucun des trois "équipements", contre moins de la moitié des jeunes. Un sur cinq de ces derniers, contre un sur cent des premiers, dispose des systèmes les plus mécanisés ou impliquant le moins de tâches manuelles.

Comme 5 % seulement des exploitants les plus âgés disposent de deux ou trois équipements, il ne peut y avoir, dans ce groupe d'âge, de grandes différences selon la taille des troupeaux. Il en va autrement chez les exploitants de 40 ans. Leurs étables de moins de 20 vaches n'ont jamais trois "équipements", alors que celles de 40 vaches ou plus sont totalement équipées dans deux cas sur trois, et disposent à peu près toutes d'au moins deux modes de mécanisation. Dans la classe la plus basse, à peu près 90 % des exploitations sont au degré zéro de mécanisation, contre 10 % seulement des exploitations de la classe la plus haute. L'effet de dimension est tel qu'à taille identique ou proche des troupeaux, la mécanisation est à peine moindre quand l'âge de l'agriculteur est plus élevé (1).

(1) test non effectué, le nombre de cas n'étant pas suffisant.

Tableau n° 28. Le degré global d'équipement en élevage laitier.

1. variations selon l'âge de l'exploitant

	trois équipements	deux équipements			un seul équipement			aucun équipement	total des exploitations
		(1)+(2)	(1)+(3)	(1)+(3)	(1)	(2)	(3)		
à 40 ans	20	9	3	1	17	2	1	47	100 (n=227)
à 60 ans	1	3	ε	1	5	2	-	88	100 (n=189)

(1) traite avec transfert (3) alimentation en libre-service  
 (2) stabulation libre ou emploi d'une désileuse

2. variations selon la dimension économique de l'exploitation

	trois équipements	deux équipements	seulement un équipement	aucun équipement	total des exploitations
<u>exploitants</u>					
<u>de 40 ans</u>					
classe n°1	-	1	5	49	55
classe n°2	2	5	15	40	62
classe n°3	10	13	17	12	52
classe n°4	34	10	8	6	58
<u>exploitants</u>					
<u>de 60 ans</u>					
classe n°1	-	1	2	86	89
classe n°2	-	-	3	38	41
classe n°3	-	1	4	32	37
classe n°4	2	6	3	11	22

§ 3. La mécanisation, dans les exploitations d'élevage, des travaux des champs

Contrairement aux opérations de soins aux animaux, tout au moins dans le cas des vaches laitières, les travaux du secteur végétal sont dorénavant très mécanisés. Le tableau n° 29 montre que quand les matériels ne sont pas possédés par les agriculteurs sous forme individuelle ou sous forme de CUMA, ils sont cependant en général utilisés car le travail est effectué soit par entraide, soit surtout par recours à des entreprises de travaux agricoles. On remarque en particulier que l'usage du tracteur est maintenant tout à fait généralisé. Seuls quelques plus âgés travaillent encore parfois avec des chevaux (cinq cas) et même des boeufs (un cas).

Ce qui vient d'être dit ne doit pas laisser croire que le travail exécuté à la main est devenu marginal en dehors des soins aux animaux. Relativement nombreux, surtout parmi les 60 ans, sont les agriculteurs qui n'utilisent toujours pas

la fourche à fumier hydraulique et l'épandeur à fumier. En réalité, quel que soit l'âge, ce sont les petits paysans qui se trouvent le plus souvent dans cette situation. Une proportion non négligeable d'entre eux n'utilisent aucun de ces deux équipements (tableau n° 30).

Quand les équipements manquent, les épouses participent plus souvent aux travaux de fumier. Cette situation concerne surtout - mais non exclusivement - les exploitations tenues par les 60 ans, la plupart des autres étant bien équipées. Dans les exploitations des plus âgés qui utilisent à la fois la fourche hydraulique et l'épandeur, les femmes interviennent dans 4 % seulement des cas contre 16 % en moyenne ; 53 % d'entre elles le font quand les deux machines manquent (1). Ces dernières sont essentiellement des femmes de petits paysans. Cette fois encore, la machine contribue à "libérer" les femmes d'un travail jugé pénible. La substitution se fait entre capital et travail des épouses.

Un autre domaine où la mécanisation n'est pas assez avancée pour exclure l'intervention des épouses, est celui du ramassage du foin et de la paille, travail jugé pour beaucoup comme l'un des plus pénibles. Il n'y a plus que ces deux types de travaux des champs qui appellent encore la participation de bien plus de la moitié des femmes : 75 % chez les 40 ans et 73 % chez les 60 ans pour le foin, 69 % et 68 % pour la paille. Il existe des machines à fabriquer des bottes rondes ainsi que des charge-bottes, ce qui réduit la main-d'oeuvre nécessaire, mais rares sont encore les éleveurs qui les utilisent

Le monte-charge est plus répandu. Toutefois une large part de la manutention reste le plus souvent manuelle, spécialement dans les générations anciennes.

---

(1) On ne considère bien sûr que le cas des exploitations tenues par des agriculteurs mariés.

Tableau n° 29. Répartition des exploitations selon le mode de possession et/ou d'utilisation des matériels de culture.

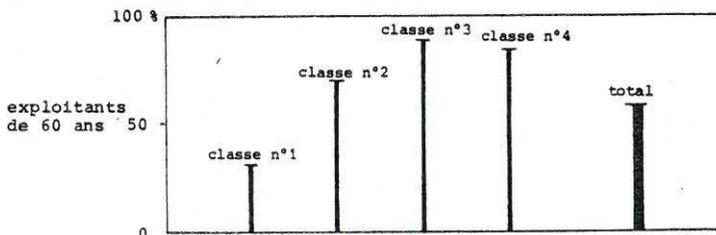
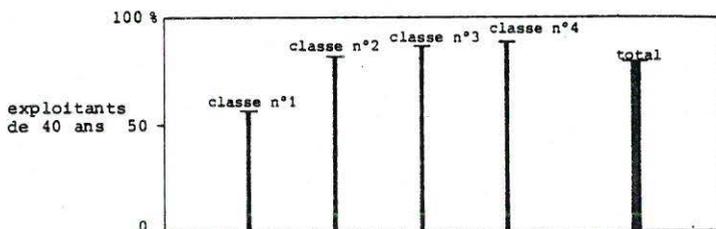
. G. 1937-38-39								
	pro- priété	CUMA	autre co- propriété	entreprise de travaux agricoles	entraide	néant	non précisé	total
1er tracteur	98	-	1	ε	-	-	-	100 (n=247)
2è tracteur	37	6	1	12	2	42	-	100 (n=247)
moissonneuse- batteuse	4	8	9	75	4	-	-	100 (n=217)
ramasseuse- presse	41	7	16	28	7	-	1	100 (n=244)
ensileuse	3	21	8	67	1	-	-	100 (n=215)
monte-charge	23	2	9	3	2	61	ε	100 (n=245)
fourche à fu- mier hydrau- lique	67	2	4	8	9	10	ε	100 (n=246)
épandeur de fumier	14	17	4	43	6	16	ε	100 (n=245)
. G. 1917-18-19								
1er tracteur	88	1	ε	7	3	-	-	100 (n=205)
2è tracteur	14	5	ε	16	5	60	-	100 (n=205)
moissonneuse- batteuse	8	6	4	74	6	1	1	100 (n=175)
ramasseuse- presse	23	5	4	48	17	3	ε	100 (n=204)
ensileuse	3	15	2	74	3	3	-	100 (n=116)
monte-charge	12	ε	2	4	2	79	-	100 (n=204)
fourche à fumier hydraulique	35	3	1	14	12	35	-	100 (n=207)
épandeur de fumier	8	11	3	43	8	27	-	100 (n=207)
Lorsque pour un matériel donné, il y a plusieurs modes de possession et/ou d'utilisation, seul le principal a été retenu. Les cas sans objet sont exclus.								

Utilisation de la fourche à fumier hydraulique et de l'épandeur à fumier, selon la dimension de l'exploitation.

Tableau n° 30. % d'exploitations n'utilisant aucun des deux équipements.

	classe n°1	classe n°2	classe n°3	classe n°4	total
exploitants de 40 ans	18	3	2	0	5
exploitants de 60 ans	40	13	0	0	21

Figure n° 9. % d'exploitations utilisant à la fois la fourche à fumier hydraulique et l'épandeur à fumier.



#### § 4. Les conséquences de l'emploi des machines sur les conditions de travail

Nombreux sont les agriculteurs et agricultrices qui aspirent au "progrès mécanique" et y voient le principal moyen, avec l'aménagement des bâtiments, d'améliorer leurs conditions de travail. Ils en atten-

dent une diminution du temps d'exécution des tâches et peut-être surtout un allègement de leur peine (1). Il arrive que certaines machines soient achetées après qu'une atteinte à la santé soit venue rendre difficile ou impossible la réalisation de telle ou telle opération par l'exploitant ou son épouse. Les agriculteurs de 60 ans qui, on l'a vu, se sont installés vers 1945-1950 et qui ont donc connu l'agriculture non ou peu mécanisée, qui ont su ce qu'était le travail sans machine, sont particulièrement nombreux à déclarer apprécier les techniques nouvelles et à considérer que le travail est devenu "plus facile". "Le matériel est une amélioration de vie" (une agricultrice du groupe des 60 ans et de la classe n°2). Ceux qui n'ont qu'une petite exploitation se plaignent d'être "mal outillés".

L'engouement pour la machine est très fort alors même que son utilisation est parfois dangereuse et que les effets réellement produits ne correspondent pas tous à ceux qui étaient espérés, attendus (2). Telle tâche sera faite plus rapidement avec la machine que sans elle (3). Mais cette augmentation de productivité sera davantage utilisée à produire plus qu'à travailler moins. L'effet sur la pénibilité du travail est également incertain car la machine contribue tantôt (par certains aspects, dans certains domaines) à diminuer la difficulté de la tâche, tantôt à l'augmenter, par les bruits, les vibrations, les risques d'accidents. Si le cas le plus typique à cet égard est celui du tracteur, le problème se pose de manière plus générale. Les premières mesures de dépense énergétique en situation de travail mécanisé (4),

- (1) Dans l'enquête précitée du Finistère, à la question "pourquoi investir ?", 65 % répondent pour améliorer les conditions de travail. Ce pourcentage paraît surprenant ; son interprétation appellerait des informations complémentaires.
- (2) H. et R. Bourreau, Incidences du machinisme agricole, Université de Paris I, UER Travail et Sciences Sociales, 1976.
- (3) Par exemple, 1 heure suffit pour traire 40 vaches en local spécialisé avec une installation mécanique à plusieurs postes, alors qu'il faut 1 h 30 pour traire 20 vaches à l'aide d'une trayeuse à deux pots dans une étable traditionnelle.
- (4) Pour des évaluations faites aux Pays-Bas dans des études de cas, voir Van Loon, Influence de la mécanisation du travail agricole et forestier sur la dépense énergétique de l'homme, in Ergonomie et amélioration des conditions de travail en agriculture, Toulouse, Institut de Recherche pour l'Amélioration des conditions de travail, 1979 ; pp. 21-26.

rèvent leur importance et soulignent la nécessité d'une "mécanisation ergonomique". Mais aucune recherche de portée générale n'a été faite jusqu'à présent. De multiples études seraient à entreprendre car il faut considérer chaque machine et ses différentes conditions d'emploi ; or celles-ci dépendent de nombreux facteurs (1).

Parfois, c'est plutôt l'excès que l'insuffisance de mécanisation qui est à craindre. Spécialement chez les agriculteurs plus jeunes, beaucoup non seulement utilisent mais possèdent deux tracteurs (44 % chez les 40 ans, 19 % chez les autres), et cette possession est plus souvent individuelle que collective (93 cas contre 16, 26 contre 12) ; tableau n° 31. Cette "sur-mécanisation" relative, par l'endettement qu'elle entraîne (2), la nécessité de produire plus pour faire face aux échéances, peut contribuer parfois à détériorer les conditions de travail. On évoque seulement cette éventualité car une étude précise impliquerait de tenir compte à la fois du nombre et de la puissance des tracteurs (parfois le second n'est qu'un vieil engin servant pour les travaux d'appoint) et de leur utilisation par leur propriétaire en système d'entraide ou de travail à façon. Pour d'autres gros matériels que le tracteur (moissonneuse-batteuse, ramasseuse-presse, ensileuse, épanneur de fumier), la possession à plusieurs, et surtout l'utilisation sans possession, sont plus fréquentes.

Tableau n° 31. Répartition des exploitants selon qu'ils possèdent et/ou utilisent un ou deux tracteur(s)

	en utilisent un sans le posséder	en possèdent un	en utilisent deux (au moins) et possèdent un seul	en possèdent deux	total
exploitants de 40 ans	8	42	13	44	100 (n=247)
exploitants de 60 ans	10	50	21	19	100 (n=205)

- (1) De telles études avaient été commencées à l'INRA par Jean Piel-Desruisseaux ; elles ont été interrompues à son décès.
- (2) Il nous a été plusieurs fois signalé que quand l'agriculteur a fini de rembourser un emprunt pour un tracteur, il lui faut en acheter un nouveau en recommençant à s'endetter. Il en coûterait chaque fois à l'agriculteur l'équivalent d'un tracteur et demi. Ceci serait à étudier davantage.

Le chapitre 3 fournira quelques données sur les atteintes à la santé résultant de la conduite du tracteur. Pour ce qui concerne la durée du travail, on a examiné si le degré global de mécanisation de l'élevage laitier fait varier le temps journalier, dans le cas où exploitants et conjoints participent à la fois à la traite, à la distribution de la nourriture et/ou au nettoyage des étables (1) :

- La vérification ne peut se faire pour les agriculteurs et agricultrices les plus âgés, pour une raison vue précédemment. On en déduit d'autant plus facilement qu'étant peu équipés ils sont tenus de travailler beaucoup.

- Le problème se présente en partie dans les mêmes termes dans le cas des conjoints des plus jeunes exploitants. En effet, et ceci est une constatation importante, lorsque ces conjoints participent à la fois aux deux ou trois opérations mentionnées (56 % des cas), le degré global de mécanisation est beaucoup plus faible. C'est que - et il y a là une différence essentielle avec la situation des plus âgés - le recours à la machine et aux installations modernes contribue à "libérer" les épouses d'une partie au moins des travaux d'élevage.

- Reste le cas des plus jeunes exploitants qui traitent et qui soit distribuent la nourriture soit nettoient l'étable. 58 % d'entre eux ont une journée de travail de 11 h ou plus ; la proportion ne s'abaisse qu'à 50 % quand il y a les trois équipements, mais s'élève à 65 % quand il n'y en a aucun, sans que la différence soit significative. Par ailleurs, n'avoir jamais de dimanches libres, ne pas avoir pris de vacances en 1977-1978 sont des situations plus nombreuses au degré zéro de mécanisation (98 % et 88 % contre 92 % et 74 % en moyenne, contre 82 et 47 % quand la mécanisation est la plus complète) ; mais le lien avec la technique de travail n'est pas ici direct (2).

On a pu être étonné précédemment de la longueur des journées de travail des éleveurs. L'importance des tâches faites à la main contribue à expliquer cette situation, surtout pour les petits élevages.

(1) Il ne s'agit donc que d'une évaluation partielle de l'influence du niveau de mécanisation de l'exploitation sur la longueur de la journée de travail.

(2) Il existe même des cas où la technique utilisée est si particulière que le remplacement de son utilisateur habituel est rendu très difficile.

Dans les autres cas, les investissements servent en partie à travailler moins mais ont surtout pour résultat de produire plus, peut-être dans des conditions plus faciles.

### Conclusion du chapitre premier

On doit conclure que les conditions de travail en zone d'élevage sont actuellement difficiles à plusieurs égards, pour le plus grand nombre. Beaucoup de tâches restent manuelles. On travaille beaucoup car on travaille tout le temps.

La situation de travail n'est pas la même pour les exploitants et pour les conjoints - la majorité des épouses ayant une activité agricole à temps partiel - pour les 40 ans et pour les 60 ans - ceux-ci travaillant assez souvent "à la mode ancienne" - selon qu'il y a ou non des vaches laitières. Dans tous les cas, la dimension économique de l'exploitation est un facteur important de différenciation du temps passé à travailler et des conditions d'exécution des travaux (1). Plus on produit, plus on mécanise et/ou moins on travaille au total dans l'année, les exceptions étant cependant nombreuses.

Si, quelle que soit leur strate, les éleveurs travaillent de toute façon beaucoup, pourquoi en est-il ainsi ? Ce qui a été dit antérieurement laisse penser que l'explication par la surévaluation, souvent soutenue en milieu urbain (2), n'est pas la bonne ou, en tout cas, est bien trop partielle. Sans faire une étude détaillée qui devrait tenir compte de

---

(1) Il a été montré aussi dans le cas de la culture du blé que "les techniques de travail concernant une même spéculation varient selon les structures de production". Source : B.Desbrosses et C.Reboul, Les travaux du sol dans le système de culture, Bulletin Technique d'Information du Ministère de l'Agriculture, nov.-déc. 1975, pp. 733-746.

(2) sans doute parce qu'un certain nombre de travaux effectués dans les exploitations agricoles ont une faible productivité et rentabilité.

différences dans le temps de travail selon des facteurs tels que le sexe - les temps professionnels longs concernant surtout les hommes chefs d'exploitation mais étant aussi le fait de certaines agricultrices - ou l'âge de l'exploitant ou la nature et la dimension des élevages, énumérons les diverses autres explications qui ont été avancées.

Travailler beaucoup : une nécessité sociale ou morale ?

- Une durée plus longue du travail serait un moyen de compenser la faiblesse du revenu net par unité de temps (1). L'interprétation de ce faible revenu unitaire est elle-même variable. Selon certains, le paysan est exploité, l'exploitation conduit au sur-travail. La longue année de labeur de l'éleveur a alors une fonction, celle de contribuer à assurer une alimentation à bon marché ou à coûts réduits. L'expression d'auto-exploitation est utilisée parfois pour souligner l'effet de mode de production ou l'effet de statut (2). Les spécialistes de la micro-économie mettent eux l'accent sur les erreurs techniques et les défauts de la gestion économique et financière. Pour les organisations professionnelles de producteurs de lait, l'explication est à rechercher dans la faiblesse du prix payé à l'éleveur (3). Observons que l'approche en terme de revenu est complexe car, pour une même durée du travail, le revenu est tantôt bas, tantôt moyen, tantôt élevé, de même que pour un revenu donné, le temps de travail n'est pas unique. Avant de dire si la situation est ou non défavorable pour les différents

- 
- (1) ou par unité de produit car la notion de revenu par unité de temps est assez peu familière aux paysans ; produire plus avec le même nombre de travailleurs étant un moyen de gagner plus, chaque actif travaillant plus.
  - (2) N'est-ce pas quelle que soit l'activité économique que les travailleurs indépendants, en entreprise individuelle, travaillent beaucoup ? "Chez moi je fais ce travail mais ailleurs je ne le ferais pas" (un exploitant de 40 ans, de la strate n° 1).
  - (3) Le lait est l'exemple souvent cité de produit agricole à offre aberrante parce que décroissante en fonction du prix : si le prix baisse, ou n'augmente pas suffisamment, la quantité produite et offerte augmente pour éviter que le revenu ne baisse ou n'augmente pas assez.

éleveurs, il faudrait étudier en même temps les conditions de travail et le revenu, ce qui ne se fait jamais faute de données suffisantes (1). Il est sûr qu'un certain nombre d'éleveurs ont un revenu faible bien que travaillant beaucoup. Ils disent ne pas pouvoir travailler moins tant sont faibles déjà leurs possibilités de consommer, compte tenu par ailleurs de leur endettement. Travailleraient-ils moins s'ils gagnaient plus ? (2) (3). A partir de quel seuil de revenu réduiraient-ils le temps passé à travailler ? La priorité est d'abord donnée au revenu ne serait-ce que parce qu'on estime qu'il ne peut y avoir de loisirs en deçà d'un certain seuil de revenu, compte tenu des normes sociales de consommation. Mais parfois on continue à travailler beaucoup alors même que le revenu est devenu élevé, tant est forte l'incitation à dépenser beaucoup ou plus, d'où des surinvestissements ou des consommations ostentatoires.

L'explication de la longue durée du travail en élevage serait aussi à rechercher dans le type d'exploitation agricole, type individuel (ou familial) ou au contraire plus ou moins collectif (plurifamilial, capitaliste, socialiste). Comme les bêtes demandent des soins continus, se libérer implique d'assurer une rotation des travailleurs. Cette rotation est impossible ou compliquée dans l'exploitation à un ou deux travailleurs, alors qu'elle se réalise plus aisément dans l'unité à plusieurs travailleurs (4), (5). Les loisirs sont de fait plus fréquents, ou plus longs, que ce soit dans les formules d'agriculture de groupe des sociétés occidentales ou dans les unités collectives de production des pays de l'Est, à nature identique des productions.

- 
- (1) Certains éleveurs disent : si c'était rentable, ce ne serait pas trop long.
  - (2) "Si on travaille beaucoup, ce n'est pas par amour de l'argent mais par nécessité. Avec un salaire suffisant, on aimerait travailler moins" (une agricultrice jeune, classe n°4).
  - (3) L'agriculteur pourrait-il parfois espérer obtenir en même temps un accroissement de revenu et une amélioration des conditions de travail ?
  - (4) J. Klatzmann, Les politiques agricoles, Paris, PUF, 1972, pp. 86-87.
  - (5) La question du remplacement sera reprise au dernier chapitre.

- Le temps passé à travailler dépend encore de l'état des techniques, des possibilités de rationalisation de la production et du travail, de la maîtrise des processus biologiques. Ces possibilités ne sont pas les mêmes en production animale et en production végétale, elles varient beaucoup selon les catégories d'animaux. Dans chaque cas, les investissements qui économisent le travail sont inégalement accessibles selon la dimension de l'unité de production (1), ou le sont inégalement vite (2). Certains éleveurs sont parvenus à ne travailler que 8 h par jour en choisissant tel type de production animale et tel format. On a vu que la plupart des producteurs de lait n'utilisent pas toutes les ressources de l'organisation du travail et de la mécanisation, surtout quand il s'agit d'éleveurs vieillissants. Si le travail est long, n'est-ce pas parce qu'il est lent ? A durée égale, les cadences semblent très variables selon les individus et pour un même individu selon les travaux et selon les moments.

- Il y a, enfin, l'explication par l'éthique. Sans doute, la notion de "droit à la paresse" a-t-elle commencé à pénétrer en milieu agricole, dans les plus jeunes générations, sous l'influence en particulier du mouvement des paysans-travailleurs. Mais dans des régions aussi fortement influencées par le catholicisme traditionnel que l'Ille-et-Vilaine, l'éthique dominante en agriculture attribue encore une grande valeur au travail (3). Cette attitude est ressentie comme une habitude ("On est tellement habitué") On parle aussi à ce propos de "religion du travail". La valorisation de l'action et de l'effort se prolonge souvent dans le désir de faire du bon travail, ce qui engage une morale mais relève également - spécialement en élevage laitier - d'une conception économique du

- (1) avec le correctif partiel de l'utilisation groupée des matériels (y compris sous la forme du travail par entreprise).
- (2) compte tenu de la concurrence dans le temps entre les investissements de production et les dépenses pour la famille agricole, et compte tenu des ordres de priorité à respecter (la désileuse vient après). Compte tenu aussi de l'âge de l'agriculteur.
- (3) Bien qu'ici aussi la J.A.C. ait contribué à faire réfléchir sur la conception classique du paysan "homme fait pour travailler", sur la place trop envahissante tenue par le travail dans la vie du paysan. Sur ces problèmes, se reporter aux écrits de René Colson et Michel Debatisse.

résultat de l'activité. Mais on ne peut plus dire que les agriculteurs et agricultrices ne s'intéressent pas au loisir, aux congés, aux vacances. Sans doute l'idée même de loisir est-elle étrangère à quelques-uns ; parfois "le travail est une distraction" et certains, plus âgés, déclarent (sont-ils sincères ?) ne pas être privés de vacances parce qu'ayant été habitués à vivre sans en avoir. Mais tel n'est plus le cas pour le plus grand nombre. Même quand on reste prêt à travailler beaucoup (mais les plus âgés aimeraient souvent pouvoir réduire aussi leur journée de travail), on aspire à avoir des journées entièrement libres. Une majorité estime que leur travail d'éleveur est trop astreignant ("être toujours là", être "trop tenu" par un travail "trop accaparant", "absorbant"), même si par ailleurs les attentes restent très raisonnables (avoir "un peu de congés", "quelques jours au moins de vacances", "au moins un dimanche de libre par mois").

Au total, ce serait un ensemble complexe de données économiques, techniques et culturelles, sans oublier le système social, qu'il faudrait prendre en compte pour comprendre pourquoi l'année de travail de l'éleveur est encore souvent si longue. Les causes sont à la fois multiples et variables selon les individus ; certaines se rapportent seulement à ce qui en constitue un aspect : l'absence de journées libres (1).

Quant à la manière dont les agriculteurs et les agricultrices apprécient la durée et la pénibilité de leur travail, elle dépend beaucoup de ce qu'a été à cet égard l'évolution dans le temps. Elle varie aussi selon les autres caractéristiques de ce travail, de sa rémunération, de ses aspects dits psychosociologiques (2). Quand on parle à l'agriculteur de son travail, il y pense souvent en effet en termes de métier, ce qui contribue à expliquer que peu se plaignent de travailler beaucoup, même quand ils aspirent à "moins de servitude". "Le temps n'est

- 
- (1) cf. infra pour certaines causes de l'absence de remplacement. Se placent ici aussi les raisons pour lesquelles les éleveurs refusent de supprimer la traite du dimanche soir.
- (2) Pour l'analyse de ces aspects, voir Fr. Guélaud, M.-N. Beauchesne, J. Gautrat et G. Roustang (C.N.R.S.), Pour une analyse des conditions du travail ouvrier dans l'entreprise, Paris, A. Colin, 1975 ; p. 155 sq.

pas compté pour qui aime son métier", a dit un jeune exploitant de la classe n° 2 ; "quand on aime son travail, de toute façon il n'est pas dur" a dit une jeune agricultrice de la classe n° 3. Le statut (avec ses dénominations diverses : non-salarié, travailleur indépendant, patron) paraît ici essentiel. L'agriculteur non capitaliste a souvent craint de devenir ouvrier dans une agriculture devenue capitaliste. Le maintien de "l'exploitation familiale à responsabilité individuelle" lui donne un sentiment d'initiative, d'indépendance, de liberté, même s'il s'agit en partie de faux semblants. Il est partiellement maître de son temps, ce qui lui permet par exemple d'interrompre son travail pendant quelques heures pour telle sortie, réunion. Le sentiment d'autonomie se trouve renforcé par les très nombreuses critiques adressées au travail moderne de l'ouvrier ou de l'employé. L'indépendance juridique, comme la nature des tâches (leur variété, les liens affectifs avec les animaux...), éviteraient aux éleveurs, et même aux plus petits d'entre eux, de connaître "l'aliénation psychologique" (1) qui résulte de la séparation des tâches de conception et de décision et de celles d'exécution.

Bien que femmes de patrons et elles-mêmes patronnes, nombre d'agricultrices seraient moins sensibles à ces avantages de statut, sans doute parce qu'elles en bénéficient moins. Dans la mesure où les conditions de travail sont un facteur d'exode, ce l'est surtout pour les femmes (2) ; quand elles sont un facteur de retour à la terre, ce l'est plutôt pour les hommes. Alors que le problème de l'enrichissement des tâches semble ne pas se poser en agriculture familiale, il faudrait sans doute faire une exception pour les agricultrices (3) (4). Comme toujours en milieu

- 
- (1) expression utilisée par B. de Jouvenel, Arcadie, essais sur le mieux-vivre, Paris, éd. Futuribles, 1968 ; pp. 87-88.
- (2) On sait qu'il existe un surdéveloppement du célibat masculin agricole qui atteint essentiellement la petite paysannerie.
- (3) "La notion de tâches parcellaires, répétitives, accomplies sous la contrainte du temps, semble pénétrer de plus en plus le monde agricole, particulièrement pour les femmes" selon M.C. Becouarn, Le travail des femmes d'exploitants dans l'agriculture et l'évolution des techniques. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Tours, 1976 ; p. 253.
- (4) Le cas des veuves qui sont seules à travailler sur leur exploitation est à traiter séparément. Elles se plaignent beaucoup de la pénibilité de leur travail.

agricole, les situations à cet égard sont extrêmement variées ; lors du premier congrès des agricultrices du Morbihan, tenu à Pontivy en juin 1977, une responsable a déclaré : "Le métier d'agricultrice est un métier aux mille facettes ; rarement monotone, souvent enthousiasmant, malgré ses contraintes et ses difficultés. Rares sont celles aujourd'hui qui voudraient en changer". Des épouses de petits éleveurs d'Ille-et-Vilaine considèrent, elles, qu'elles ont un mauvais métier : "on n'y gagne pas assez" pour pouvoir apprécier ses avantages.



## chapitre 2.

# **l'état de santé à 30, 40, 50, et 60 ans, chez les agriculteurs et agricultrices**

Plus encore que leurs conditions de travail, la santé des agriculteurs et agricultrices est très difficile à mesurer et à décrire. Plus que dans n'importe quel autre domaine, il faut se garder de porter trop vite un jugement en cette matière. Au reste, toutes les statistiques de santé, qu'elles soient établies ou non selon la catégorie sociale, sont partielles, incomplètes. Les multiples problèmes posés par la mesure de la santé font d'ailleurs l'objet maintenant d'une littérature importante (1). Les informations dont on dispose pour notre étude du milieu agricole n'échappent pas, bien au contraire, aux limites habituelles.

Les examens de médecine préventive, source principale des données ici utilisées, ne fournissent que des informations très restreintes sur la santé des personnes qui s'y soumettent. Ceci apparaît très nettement quand on procède à l'analyse de leurs contenus. Les conditions de production des données

---

(1) La définition elle-même des concepts de maladie et de malade a été une nouvelle fois discutée lors des Journées nationales de médecine préventive et sociale tenues en 1979.

seront exposées en même temps que seront présentés les résultats. L'un des premiers buts de cette étude a été, en effet, de contribuer à évaluer une source d'informations sanitaires peu ou pas du tout utilisée jusqu'à présent.

Il faut sans attendre souligner les raisons pour lesquelles la connaissance que l'on en tire de la santé des agriculteurs et agricultrices est très restreinte. La plupart des données ne résultent que d'investigations précliniques (analyse du sang et auto-questionnaire médical). L'examen clinique approfondi, spécialisé, devrait être la source essentielle d'informations, d'un corps d'informations objectives. Celui pratiqué n'est que du type courant ; encore n'est-il subi que par une fraction restreinte des échantillons et sous-échantillons étudiés. En l'absence de véritable "bilan de santé", on est mis dans l'impossibilité de dresser un tableau complet et précis des atteintes à la santé.

On repère des anomalies biologiques, des troubles, des douleurs, des handicaps fonctionnels, mais le degré de gravité n'est à peu près jamais précisé. Or, la morbidité peut être conçue de manière plus ou moins large. Avec une notion extensive, elle atteindrait la majorité des agriculteurs et agricultrices, quel que soit leur âge. Il n'est pas possible de répartir les personnes étudiées de part et d'autre d'une limite pathologique objectivement définie. Il n'y aura pas de distinction générale entre des individus sains et des individus malades, ni entre des individus plus ou moins malades.

L'atteinte à la santé peut consister dans un certain degré de vieillissement organique et fonctionnel. Les examens de médecine préventive ne comportent pas de tests évaluant les formes et l'intensité, à chaque âge chronologique, de ce vieillissement, lacune particulièrement importante au regard de l'objet de cette étude (1).

Insuffisantes en quantité et en qualité, les données ont aussi l'inconvénient d'être partiellement hétérogènes dans leur nombre et leur nature.

---

(1) A notre connaissance, les études publiées jusqu'à présent sur le vieillissement en milieu rural traitent, en fait, surtout de l'état de santé des agriculteurs âgés ou des retraités ex-agriculteurs. Cf. les travaux de la Fondation Nationale de Gérontologie.

L'examen préventif produit, on l'a dit, trois types de résultats : ceux d'un examen sanguin, ceux d'un auto-questionnaire, ceux d'un examen clinique. Mais il n'y a pas pour tous un nombre égal, une nature égale d'informations. Il existe tantôt les trois sources de données tantôt deux (cas le plus fréquent de l'examen sanguin et de l'auto-questionnaire), tantôt une seule, parfois même aucune car quelques agricultrices faisant partie des sous-échantillons de l'enquête travail n'ont pas de bilan sanguin (tableau n° 32). Qui plus est, les données sont inégalement nombreuses selon l'âge, le sexe, et même selon la dimension économique de l'exploitation.

Tableau n° 32. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le nombre et la nature des sources d'informations sanitaires.

	examen sanguin + auto-questionnaire + examen clinique	examen sanguin + auto-questionnaire	examen sanguin + examen clinique	examen sanguin	examen clinique	néant	total
G. 1937-38-39							
hommes	20	73	2	5	-	-	100 (n=237)
femmes	19	67	2	5	-	7	100 (n=225)
G. 1917-18-19							
hommes	28	63	1	8	-	-	100 (n=197)
femmes	19	63	ε	11	ε	7	100 (n=198)

champ : sous-échantillons de l'enquête sur le travail.

Dans l'enquête relative au travail, nous avons essayé d'en savoir plus sur la santé des agriculteurs et agricultrices, en ajoutant quelques questions sur ce sujet. D'où une hétérogénéité supplémentaire dans le matériel d'information utilisé.

Les données de ce chapitre sont essentiellement celles de l'échantillon MSA de médecine préventive. Cet échantillon et sa représentativité ont été décrits en introduction générale. Pour mieux situer la portée des résultats, il y a lieu de fournir la répartition des effectifs selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial car, quel que soit le métier exercé (1), la santé dépend de ces critères (ta-

(1) sans que l'on ait des données comparables pour des actifs et actives non agricoles.

bleau n° 33). Chaque groupe d'âge a une importance numérique très inégale car les générations correspondantes ont des histoires très différentes ; on l'a vu pour celles des années 1937-38-39 et 1917-18-19. Dans ces deux cas, les individus ont participé à des guerres ce qui a eu des conséquences sur leur état de santé.

L'analyse va être faite en distinguant systématiquement les deux sexes (opposition entre agriculteurs et agricultrices) et quatre groupes d'âge. L'état matrimonial ne sera pas pris en compte, les effectifs des non-mariés n'étant pas assez nombreux pour chaque sexe et âge. La localisation du domicile ne sera pas non plus considérée bien que l'état de santé puisse en dépendre.

Tableau n° 33. Structure de l'échantillon MSA de médecine préventive.

générations (1)	1947-48-49	1937-38-39	1927-28-29	1917-18-19	total
âge au 31.12.1977	28-29-30ans	38-39-40ans	48-49-50ans	58-59-60ans	
exploitants masculins :					
- mariés ou divorcés	336	802	1 418	492	3 048
- célibataires	36	72	93	13	214
- veufs	-	3	19	13	35
- total	372	877	1 530	518	3 297
exploitants féminins :					
- mariés ou divorcés	13	13	16	6	48
- célibataires	4	9	28	9	50
- veufs	4	15	58	23	100
- total	21	37	102	38	198
ensemble des exploitants	393	914	1 632	556	3 495
conjointes hommes	-	-	-	1	1
conjointes femmes	289	800	1 394	462	2 945
Total	682	1 714	3 026	1 019	6 441

(1) années de naissance des chefs d'exploitation.

## Section I. LES RESULTATS DES EXAMENS SANGUINS

L'analyse du sang comporte 16 résultats qui se répartissent en 14 dosages de paramètres biologiques et 2 tests, l'un pour la brucellose, maladie

infectieuse due à des germes d'origine animale, l'autre pour la syphilis. Aucun cas de syphilis n'a été décelé. Par contre, le test a été plusieurs fois positif pour la brucellose. Après avoir présenté la fréquence de cette maladie, qui est la principale maladie professionnelle agricole, on examinera les résultats relatifs aux 14 paramètres biologiques.

## § 1. La fréquence de la brucellose

### Mesure

Le nombre d'agriculteurs et d'agricultrices atteints de brucellose peut varier selon la méthode employée pour la déceler. Il s'agit dans le cas présent du séro-diagnostic de Wright (1). Le test est soit négatif, soit positif à un taux d'1/20, soit positif à un taux d'1/80. Dans l'état actuel de la législation, la brucellose n'est reconnue comme maladie professionnelle que si le test est positif au 1/80. Dans cette conception très restrictive, la statistique annuelle des maladies professionnelles agricoles ne fournit qu'un faible nombre de cas de brucellose pour l'ensemble de la France (1089 en 1977, en milieu agricole non salarié) (2).

En fait, on s'accorde maintenant pour admettre que la maladie existe bien pour une réaction positive au 1/20 (3). En outre, lorsque le test est négatif, il y a seulement présomption d'absence de maladie, ce qui est faux parfois (4). En ne retenant ici que les cas de test positif, on dispose d'une évaluation minimale de l'extension de la maladie, minimum cependant plus large que celui de la réglementation des maladies professionnelles agricoles.

- 
- (1) La séro-agglutination repose sur la mise en présence du sérum de l'individu à des taux de dilution croissante et d'un antigène brucellique standard.
  - (2) Source : Ministère de l'Agriculture.
  - (3) Comme il s'agit d'une fièvre ondulante, le résultat de l'examen de laboratoire est soumis lui aussi à des variations entre des valeurs hautes et basses. Le tableau des maladies professionnelles est d'ailleurs en cours de révision sur ce point.
  - (4) Dans les examens de médecine du travail auxquels sont soumis les salariés agricoles, le dépistage est plus systématique et comporte d'autres examens que celui du séro-diagnostic.

Mais quand le test décèle la présence de la maladie, il ne dit rien de sa gravité. Or celle-ci est très variable ; il s'agit tantôt de formes bénignes qui ne nécessitent pas d'arrêt de travail, tantôt de cas qui deviennent graves (par exemple, névrose nécessitant une hospitalisation). Comme le diagnostic clinique est malaisé, l'appréciation de la gravité immédiate ou différée de l'infection brucellique est particulièrement incertaine ; les erreurs en ce domaine sont fréquentes (1).

#### Résultats pour l'exercice annuel 1977-78

Même dans une région où le nombre de vaches laitières est aussi important qu'en Ille-et-Vilaine, l'effectif de ceux qui, à une date donnée, sont atteints de brucellose est heureusement restreint : 216 sur 6 441 exploitants et conjoints examinés, soit 3,4 %. Prendre en compte les cas de tests positifs au 1/20 conduit à doubler à peu près le taux de prévalence (2) pour l'exercice 1977-78.

Si on extrapole le taux de 3,4 % à l'ensemble des agriculteurs et agricultrices d'Ille-et-Vilaine, on obtient environ 1400 cas de brucelliques au cours d'une année, soit plus pour un seul département que pour la France entière selon le nombre officiel de maladies professionnelles. Mais l'Ille-et-Vilaine est sans doute le département le plus atteint ; il est aussi le premier département quant au nombre d'exploitations agricoles et quant au nombre de vaches. L'extension de la maladie varie toutefois géographiquement, même à densité égale ou proche du cheptel bovin. Il existe ainsi beaucoup plus d'agriculteurs et d'agricultrices brucelliques en Ille-et-Vilaine que dans le reste de la Bretagne.

La maladie atteint plus les exploitants masculins que leurs conjoints (4,5 % contre 2,0 %). Mais parfois l'agriculteur et son épouse se trouvent contaminés en même temps (dans à peu près une sur dix des exploitations concernées). Aucun cas de maladie n'a été décelé chez les exploitants féminins de l'échantillon. Pour chaque sexe, le taux de prévalence

(1) cf. la littérature consacrée à la brucellose humaine.

(2) taux utilisé en épidémiologie pour désigner le nombre de personnes malades à un moment donné rapporté à la population totale au même moment.

varie selon l'âge mais assez faiblement et sans régularité. Il est supérieur à la moyenne dans les générations 1947-48-49 et 1927-28-29, inférieur dans les autres :

	1947-48-49	1937-38-39	1927-28-29	1917-18-19
exploitants masculins	5,7	3,8	5,4	3,6
leurs conjoints	2,4	1,5	2,3	1,9

## § 2. Fréquence, nature et importance des anomalies biologiques (résultats pour 14 paramètres)

### Notion et mode d'estimation des anomalies

La qualité technique des dosages est considérée comme bonne ; reste à savoir pour quelles valeurs le résultat exprime l'existence d'un facteur de risque. Il existe pour chaque paramètre des "valeurs usuelles" ou "valeurs de référence" qui sont établies sur une base statistique et se présentent sous forme de fourchettes, avec une valeur basse et une valeur haute. Un résultat qui s'écarte des valeurs usuelles est considéré comme une "anomalie". Encore faut-il donner à ce mot une signification statistique ; certains individus qui s'écartent de la zone des valeurs les plus courantes sont en bonne santé et inversement. Par exemple, sur les 216 brucelliques, 155 n'ont pas d'anomalie au sens indiqué. L'écart à la norme fournit seulement une présomption de risque (1).

L'appréciation est d'autant plus approximative que :

- il existe plusieurs échelles de valeurs de référence sans que l'on sache bien laquelle est la meilleure. Celle utilisée en Ille-et-Vilaine par la médecine préventive agricole figure dans l'encadré ci-joint.
- on peut être plus ou moins sévère quant à l'importance de l'écart à la norme. Si on retient tout écart, encore faut-il préciser ensuite s'il s'agit d'une petite, moyenne ou grande anomalie.

(1) Répétés dans le temps, les bilans peuvent faire apparaître certaines constantes biologiques chez chaque individu.

## Les 14 paramètres biologiques et leur échelle de valeurs de référence

1. cholestérol.....	1,1 à 2,9 g/l
2. triglycérides.....	0 à 2,0 g/l
3. glucose.....	0,5 à 1,2 g/l
4. acide urique.....	0 à 80 mg/l
5. créatinine.....	1 à 15 mg/l
6. urée.....	0 à 0,55 g/l
7. bilirubine.....	0 à 16 mg/l
8. haptoglobine.....	0,1 à 2,0 g/l
9. globules blancs.....	3500 à 9500 par mm <sup>3</sup>
10. fer sérique.....	50 à 190 gamma/100 ml
11. hémoglobine.....	12 à 19 g/l
12. globules rouges.....	3,9 à 6,0 millions/mm <sup>3</sup>
13. hématoците.....	35 à 50 %
14. phosphatases alcalines.....	2 à 100 u.i.

Une forte majorité d'agriculteurs et d'agricultrices n'ont aucune anomalie biologique

Il en est ainsi, en effet, pour une proportion qui varie entre environ 70 et 80 % (tableau n°34) (1). Sauf chez les 30 ans, les suspects sont plus nombreux chez les hommes que chez les femmes. Ils sont même plus nombreux chez les agriculteurs les plus jeunes que chez les agricultrices les plus âgées, le groupe le plus exposé étant celui des agriculteurs les plus âgés.

Quel que soit l'âge ou le sexe, les cas où une seule anomalie est décelée sont plus fréquents que ceux avec deux ou plus. Mais le nombre d'anomalies par individu augmente avec l'âge. Les résultats trouvés seraient peut-être différents si au lieu d'adopter une échelle unique des valeurs de référence des paramètres, on en considérait plusieurs selon chaque sexe et chaque âge, comme il est fait parfois.

---

(1) Les comptages ont été faits en excluant le cas des brucelliques car :

- si les brucelliques n'ont pas d'anomalie, ils se trouvent classés comme non suspects alors qu'ils sont malades ;
- si les brucelliques ont une ou plusieurs anomalies, ils font partie de ceux qui sont seulement considérés comme suspects, alors que l'on sait déjà qu'ils sont malades.

Tableau n° 34. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon leur nombre d'anomalies biologiques.

	G. 1947-48-49		G. 1937-38-39		G. 1927-28-29		G. 1917-18-19	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
0	83	76	79	82	74	80	68	78
1	14	19	18	14	20	15	24	15
2	3	2	3	2	5	2	7	4
3 ou plus	-	3	-	2	1	3	1	3
total	100	100	100	100	100	100	100	100
	n=344	n=301	n=830	n=808	n=1440	n=1456	n=492	n=483

#### Nature et importance des anomalies biologiques

Les tableaux n° 35 à 37 indiquent pour chacun des 14 paramètres, combien d'agriculteurs et d'agricultrices ont une insuffisance ou un excès, l'importance de l'une ou de l'autre étant appréciée en trois catégories : moins de 10 % de la valeur haute ou basse de la fourchette, de 10 % à moins de 25 %, 25 % ou plus. Les écarts les plus faibles sont les plus nombreux pour la plupart des paramètres. Mais il existe des exceptions, la plus nette étant celle des triglycérides, chez les hommes. Le plus souvent, l'excès, dans ce cas, dépasse la norme d'au moins un quart.

Excès de globules blancs, excès (davantage chez les hommes) et insuffisance (davantage chez les femmes) de fer sérique, telles sont globalement les anomalies les plus nombreuses à la fois chez les agriculteurs et les agricultrices. Les excès de graisse (cholestérol et triglycérides) font également partie des anomalies fréquentes pour les uns et les autres, mais ne le sont chez les femmes qu'à 50 et 60 ans.

D'autres anomalies relativement nombreuses le sont surtout soit pour les agricultrices (insuffisance à chaque âge d'hémoglobine et d'hématocrite, signe d'anémie), soit pour les agriculteurs (excès d'acide urique à 50 et 60 ans, signe de la goutte).

Tableau n° 35. Générations 1947-48-49 : nombre d'agriculteurs et d'agricultrices selon la nature et l'importance des anomalies biologiques.

	Insuffisance			Excès			Insuffisance ou excès	ni insuffisance ni excès
	25 % ou plus	10 % à <25 %	moins de 10 %	moins de 10 %	10 % à <25 %	25 % ou plus		
<u>AGRICULTEURS</u>								
cholestérol	-	-	-	1	-	-	1	343
triglycérides	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	1	-	9	10	334
glucose	-	-	1	2	-	-	3	341
acide urique	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	1	2	-	3	341
créatinine	-	-	-	-	-	1	1	343
urée	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	5	2	-	7	337
bilirubine	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	6	4	1	11	333
haptoglobine	-	-	-	3	1	2	6	338
globules blancs	-	-	-	7	8	3	18	326
fer sérique	1	1	2	4	-	2	10	334
hémoglobine	-	-	-	-	-	-	-	344
globules rouges	-	-	-	-	-	-	-	344
hématocrite	-	-	-	-	-	-	-	344
ph. alcalines	-	-	-	-	-	-	-	344
<u>AGRICULTRICES</u>								
cholestérol	-	-	-	4	1	-	5	296
triglycérides	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	1	1	1	3	298
glucose	-	-	-	1	-	-	1	300
acide urique	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	-	-	-	-	301
créatinine	-	-	-	-	-	-	-	301
urée	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	-	1	-	1	300
bilirubine	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	/ / / / / / / /	1	5	1	7	294
haptoglobine	-	-	-	2	-	-	2	299
globules blancs	-	-	-	15	12	4	31	270
fer sérique	2	4	4	2	3	3	18	283
hémoglobine	-	4	10	-	-	-	14	287
globules rouges	-	2	3	-	-	-	5	296
hématocrite	-	2	5	-	-	-	7	294
ph. alcalines	-	-	-	-	1	-	1	300

Tableau n° 36. Générations 1937-38-39 : nombre d'agriculteurs et d'agricultrices selon la nature et l'importance des anomalies biologiques.

	Insuffisance			Excès			Insuffisance ou excès	ni insuffisance ni excès
	25 % ou plus	10 % à <25 %	moins de 10 %	moins de 10 %	10 % à <25 %	25 % ou plus		
<u>AGRICULTEURS</u>								
cholestérol	-	-	-	19	8	2	29	801
triglycérides	/	/	/	6	6	25	37	793
glucose	-	-	-	1	1	-	2	828
acide urique	/	/	/	9	6	1	16	814
créatinine	-	-	-	-	-	1	1	829
urée	/	/	/	12	2	-	14	816
bilirubine	/	/	/	5	10	13	28	802
haptoglobine	-	-	-	5	5	5	15	815
globules blancs	-	-	-	20	13	4	37	793
fer sérique	3	1	4	9	14	4	35	795
hémoglobine	-	-	-	-	-	-	-	-
globules rouges	-	-	-	-	-	-	-	-
hématocrite	-	-	-	-	-	-	-	-
ph. alcalines	-	-	-	1	-	-	1	829
<u>AGRICULTRICES</u>								
cholestérol	-	-	-	8	4	-	12	796
triglycérides	/	/	/	1	3	3	7	801
glucose	-	-	-	-	-	-	-	-
acide urique	/	/	/	-	-	-	-	-
créatinine	-	-	-	-	-	-	-	-
urée	/	/	/	1	2	-	3	805
bilirubine	/	/	/	3	7	7	17	791
haptoglobine	-	-	-	1	4	1	6	802
globules blancs	-	-	-	26	27	7	60	748
fer sérique	8	6	4	10	7	1	38	770
hémoglobine	1	3	26	-	-	-	30	778
globules rouges	-	1	6	-	-	-	7	801
hématocrite	-	4	12	-	-	-	16	792
ph. alcalines	-	-	-	1	-	-	1	807



Tableau n° 38. Générations 1917-18-19 : nombre d'agriculteurs et d'agricultrices selon la nature et l'importance des anomalies biologiques.

	Insuffisance			Excès			Insuffi- sance ou excès	ni insuffi- sance ni excès
	25 % ou plus	10 % à <25 %	moins de 10 %	moins de 10 %	10 % à <25 %	25 % ou plus		
<u>AGRICULTEURS</u>								
cholestérol	-	-	-	20	7	1	28	464
triglycérides	//	//	//	2	6	19	27	465
glucose	-	-	-	4	2	3	9	483
acide urique	//	//	//	15	5	-	20	472
créatinine	-	-	-	-	1	-	1	491
urée	//	//	//	3	2	1	6	486
bilirubine	//	//	//	5	7	8	20	472
haptoglobine	-	-	-	4	8	9	21	471
globules blancs	-	-	-	11	10	5	26	466
fer sérique	-	3	3	24	9	7	46	446
hémoglobine	-	-	3	-	-	-	3	489
globules rouges	-	1	1	1	-	-	3	489
hématocrite	-	-	3	-	-	-	3	489
ph. alcalines	-	-	-	1	1	3	5	487
<u>AGRICULTRICES</u>								
cholestérol	-	-	-	21	10	3	34	449
triglycérides	//	//	//	3	4	3	10	473
glucose	-	-	-	7	1	-	8	475
acide urique	//	//	//	1	2	1	4	479
créatinine	-	-	-	-	-	-	-	-
urée	//	//	//	2	2	1	5	478
bilirubine	//	//	//	-	2	1	3	480
haptoglobine	-	-	-	6	3	3	12	471
globules blancs	-	-	4	13	2	1	20	463
fer sérique	8	5	3	3	1	1	21	462
hémoglobine	1	7	12	-	-	-	20	463
globules rouges	1	-	5	-	-	-	6	477
hématocrite	1	2	9	-	-	-	12	471
ph. alcalines	-	-	-	3	3	1	7	476

## Section II. LES RESULTATS DE L'AUTO-QUESTIONNAIRE

Appréciation de ce mode de collecte d'information

Les agriculteurs et agricultrices qui se soumettent à l'examen sanguin sont invités à remplir un auto-questionnaire dit d'orientation clinique. C'est là une pratique devenue très courante, même en dehors de la médecine préventive (1). Ce type de questionnaire est assez bien accepté généralement ; ceci se confirme dans le cas étudié puisqu'environ 90 % des individus ont rempli le document. Il faut cependant s'interroger sur la qualité des réponses.

La plupart des 74 rubriques portent sur les troubles ressentis (46 questions pour les hommes, 48 pour les femmes ; liste ci-jointe). Les réponses se font par oui ou par non. En cas de réponse positive, il est précisé s'il y a eu consultation d'un médecin. Or, les agriculteurs et agricultrices n'ont noté explicitement que leurs réponses positives ; si rien n'est inscrit, la réponse est considérée comme négative, alors qu'il pourrait s'agir soit d'un "non précisé" ayant le sens d'un oubli ou d'un refus de répondre, soit d'un "ne sait pas". On peut facilement supposer que l'individu dont on attend une réponse n'a pas toujours la possibilité de la donner, faute de comprendre la question posée, compte tenu en particulier des problèmes de vocabulaire.

Il faut aussi se demander s'il n'y a pas sous-déclaration des troubles car le ressenti dépend de l'attention portée au corps (2) et le seuil de perception des maladies est très probablement plus faible, en moyenne, en milieu agricole que dans d'autres milieux socio-culturels. Inversement, des sur-déclarations ne sont pas à exclure de la part de certains sujets de type hypocondriaque. Au total, dans quelle mesure ce qui est déclaré correspond-il à la réalité ? Si quelques enquêtes faites en milieu non agricole ont montré que des questionnaires du même type fournissent souvent une information correcte (3), on ignore ce qu'il en est en milieu agricole.

(1) cf. "Le questionnaire médical", INSERM, 1978.

(2) Pour les processus de détermination sociale de l'attitude devant la maladie, voir L. Boltanski, Les usages sociaux du corps, Annales, n° 1 de 1971, pp. 205-223.

(3) Le questionnaire médical, p. 71 sq.

AUTO-QUESTIONNAIRE MEDICAL

- Q 26 Vous sentez-vous actuellement très fatigué(e) beaucoup plus que d'habitude ?
- Q 27 Pensez-vous avoir beaucoup maigri dans les six derniers mois ?
- Q 28 Avez-vous faim plus qu'il n'est raisonnable ?
- Q 29 Avez-vous souvent soif ?
- Q 30 Avez-vous constamment froid, même en été, et plus que les autres gens ?
- Q 31 Vous dit-on que vous êtes fréquemment nerveux(se) ou agité(e) ?
- Q 32 Vous sentez-vous constamment malheureux(se) ou soucieux(se) ?
- Q 33 Vous sentez-vous très seul(e) même avec des amis ?
- Q 34 Etes-vous las(se) de l'existence ?
- Q 35 Avez-vous des pertes de mémoire beaucoup plus fréquentes qu'il y a 1 an par exemple ?
- Q 36 Faites-vous des syncopes ou des pertes de connaissance ?
- Q 37 Avez-vous des maux de tête rebelles, inhabituels pour vous depuis moins de six mois ?
- Q 38 Vos mains se sont-elles mises à trembler récemment au point de vous inquiéter ?
- Q 39 Votre démarche ou vos gestes sont-ils devenus difficiles ou hésitants ?
- Q 40 Avez-vous eu plusieurs fois depuis un an d'abondants saignements de nez ?
- Q 41 Avez-vous des bourdonnements d'oreille fréquents ?
- Q 42 Avez-vous des vertiges avec la sensation de tourner ou voyez-vous les objets tourner autour de vous ?
- Q 43 Votre voix s'est-elle modifiée depuis moins de six mois ?
- Q 44 Avez-vous remarqué que les bouchées de viande ou de pain ont du mal à descendre dans votre tube digestif ?
- Q 45 Avez-vous une angine ou un mal de gorge qui ne guérit pas ?
- Q 46 Avez-vous des dents cariées que vous ne soignez pas ?
- Q 47 Voyez-vous ou avez-vous vu double pendant les six derniers mois ?
- Q 48 Ressentez-vous parfois une gêne ou une douleur dans la poitrine ?
- Q 49 Ressentez-vous parfois une douleur dans la poitrine se dirigeant vers le cou ou le bras ?
- Q 50 Ces symptômes surviennent-ils plus volontiers après un effort ou une longue marche ou en montant un escalier ou une côte ?
- Q 51 Ressentez-vous de façon inhabituelle des crampes douloureuses dans les mollets, qui vous forcent à vous arrêter quand vous marchez dans la rue ?
- Q 52 Avez-vous remarqué que vos jambes enflent surtout le soir ?
- Q 53 Etes-vous essouffé(e) quand vous marchez à côté d'une personne de votre âge ou en marchant un peu vite ?
- Q 54 Toussez-vous plus de trois mois par an ?
- Q 55 Crachez-vous plus de trois mois par an ?
- Q 56 Avez-vous craché du sang depuis un an ?
- Q 57 Au cours de vos activités quotidiennes ou habituelles avez-vous remarqué une gêne respiratoire brutale ou des crises comme des crises d'asthme ?
- Q 58 Avez-vous des crampes d'estomac qui sont calmées par les repas ou la nourriture ?
- Q 59 Avez-vous des douleurs dans le ventre, ou au niveau du foie ou de l'estomac ?
- Q 60 Avez-vous remarqué l'apparition récente et inhabituelle d'une diarrhée qui durerait depuis plusieurs semaines ?
- Q 61 Avez-vous envie d'aller à la selle fréquemment mais sans résultat ?
- Q 62 Avez-vous constaté la présence de sang dans vos selles durant la dernière année ?
- Q 63 Avez-vous par période des selles noires comme du goudron ?
- Q 64 Avez-vous une gêne ou des brûlures en urinant ?
- Q 65 Vous levez-vous plusieurs fois la nuit pour uriner ?
- Q 66 Urinez-vous du sang ou avez-vous uriné du sang au cours de la dernière année ?
- Q 67 Vos articulations sont-elles déformées ou enflées ?
- Q 68 Avez-vous des démangeaisons tenaces et persistantes sur les membres et le corps ?
- Q 69 Avez-vous remarqué l'apparition récente de glandes dans les aisselles ou le cou ou l'aîne et qui persistent depuis plusieurs semaines ?
- Q 70 Quel que soit votre sexe, avez-vous remarqué au cours de ces derniers mois l'apparition d'une ou de plusieurs grosseurs dans un de vos seins, ou un de vos seins devenu nettement plus gros que l'autre ou un écoulement par le mamelon (palper les seins bien à plat en position allongée) ?  
Pour les hommes,
- Q 71 Avez-vous remarqué qu'un de vos testicules a nettement grossi ces derniers temps ?  
Pour les femmes,
- Q 72 Vos règles se sont-elles modifiées récemment en devenant beaucoup plus abondantes, beaucoup plus longues (plus de six jours) ou beaucoup plus douloureuses ?
- Q 73 Avez-vous constaté même une seule fois entre vos règles l'apparition de pertes rosées ?
- Q 74 Si vous n'êtes plus réglée, avez-vous constaté même une seule fois l'apparition d'un écoulement sanglant ?

L'auto-questionnaire d'orientation clinique aurait pour intérêt particulier de faire s'exprimer les individus sur leurs "petits ennuis de santé" qui, pour être bénins, n'en sont pas moins gênants (1). Il semble qu'il soit au moins en partie ainsi dans l'exemple étudié. En effet, la plupart déclarent au moins un trouble, mais beaucoup moins ont consulté un médecin pour le ou les trouble(s) cité(s). D'autre part, à une question générale intitulée "Suivez-vous actuellement un traitement prescrit par votre médecin ou par un autre médecin ?", une minorité seulement répondent oui (tableau n° 39) (2) (3). Mais comme tel est le cas plus souvent chez les femmes que chez les hommes, chez les plus âgés que chez les plus jeunes (la différence hommes-femmes tendant cependant à se réduire dans les âges élevés), l'écart entre déclaration de trouble et traitement suivi diffère selon le sexe et l'âge. Il est le plus faible chez les agricultrices âgées.

Tableau n° 39. % d'agriculteurs et d'agricultrices  
 (1) qui déclarent au moins un trouble  
 (2) qui suivent un traitement prescrit par un médecin

	G. 1947-48-49		G. 1937-38-39		G. 1927-28-29		G. 1917-18-19	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
(1)	67	76	71	78	76	80	79	80
(2)	7	13	12	16	20	26	31	35

On va commencer par présenter la nature des troubles ressentis, ce qui permettra davantage d'apprécier leur gravité.

- 
- (1) Le questionnaire médical, p. 34.  
 (2) Tous les résultats de cette section ont été établis en excluant les brucelliennes. Les données relatives à ces derniers sont peu différentes. Par exemple, la proportion de ceux et celles qui déclarent suivre un traitement prescrit par un médecin est de 19 % chez les brucelliennes et de 20 % chez les non-brucelliennes.  
 (3) Mais il est possible qu'à morbidité objective égale, les agriculteurs se soignent moins que d'autres catégories sociales.

### Les troubles les plus fréquemment déclarés

La question qui recueille le plus de réponses positives, surtout chez les hommes (plus d'un tiers), est celle relative aux dents cariées qui ne sont pas soignées (figure n° 10 et tableau n° 40). Les données d'examen clinique confirment que l'état de la denture est souvent insuffisant en milieu agricole (cf. infra) (1).

Parmi les autres troubles cités par au moins une personne sur dix, quatre sont communs aux deux sexes et aux quatre groupes d'âge : la fatigue (Q 26), la nervosité (Q 31), les douleurs dans le ventre ou au niveau du foie ou de l'estomac (Q 59), une gêne ou une douleur dans la poitrine (Q 48). Les réponses positives à ces rubriques sont à peu près toujours plus nombreuses chez les femmes que chez les hommes. Elles n'augmentent pas, tout au moins dans leur ensemble, lorsque l'âge s'élève. On remarque en particulier qu'environ le quart des femmes sont sujettes à nervosité aussi bien chez les jeunes que chez les plus âgées. Cependant la fatigue devient plus fréquente quand l'âge s'accroît ; le quart des personnes de 60 ans s'en plaignent.

Le vieillissement se traduit surtout par une augmentation du nombre de troubles déclarés par au moins le dixième des agriculteurs et agricultrices. Les cas les plus typiques sont ceux de l'essoufflement (Q 53) et des pertes de mémoire (Q 35). Il y a aussi la nycturie (Q 65) chez les hommes et les femmes, la toux (Q 54), les crachats (Q 55), la soif (Q 29) chez les hommes.

Certaines rubriques ne sont citées dans au moins 10 % des cas que par les femmes : le sentiment de malheur ou de souci (Q 32), l'enflure des jambes (Q 52), le froid constant (Q 30), les vertiges (Q 42) les maux de tête rebelles (Q 37).

Sauf chez les 60 ans, les femmes consultent plus souvent que les hommes un médecin pour les douleurs déclarées. La fatigue, la nervosité, les douleurs dans le ventre ou au niveau du foie ou de l'estomac, l'enflure des jambes sont les motifs les plus fréquents de consultation.

---

(1) Les enquêtes nationales du CREDOC indiquent que les agriculteurs font partie de ceux qui se soignent le moins pour les dents.



Réponses positives à l'auto-questionnaire (% d'agriculteurs et d'agricultrices de chaque groupe d'âge)

	G. 1947-48-49						G. 1937-38-39						
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes			
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	
1 trouble ressenti mais médecin non consulté													
2 trouble ressenti et médecin consulté													
3 total													
Q 26 Vous sentez-vous actuellement très fatigué(e) beaucoup plus que d'habitude ?	13,6	0,6	14,2	16,5	5,3	21,8	12,6	2,9	15,5	13,6	3,2	16,8	
Q 27 Pensez-vous avoir beaucoup maigri dans les six derniers mois ?	2,2	0	2,2	4,2	0	4,2	2,1	0,6	2,7	1,2	0,1	1,3	
Q 28 Avez-vous faim plus qu'il n'est raisonnable ?	6,3	0	6,3	8,8	0,7	9,5	5,1	0	5,1	5,4	0,8	6,2	
Q 29 Avez-vous souvent soif ?	2,8	0,3	3,1	2,4	0	2,4	3,6	0,1	3,7	2,3	0	2,3	
Q 30 Avez-vous constamment froid, même en été, et plus que les autres gens ?	1,9	0	1,9	8,4	0,4	8,8	2,6	0,4	3,0	11,4	0,4	11,8	
Q 31 Vous dit-on que vous être fréquemment nerveux(ise) ou agité(e) ?	12,0	0,6	12,6	21,1	2,8	23,9	16,6	2,3	18,9	19,0	5,1	24,1	
Q 32 Vous sentez-vous constamment malheureux(ase) ou soucieux(ase) ?	6,0	0,3	6,3	7,7	1,1	8,8	6,2	0,5	6,7	8,8	2,0	10,8	
Q 33 Vous sentez-vous très seul(e) même avec des amis ?	2,2	0	2,2	1,1	0,4	1,5	1,6	0	1,6	1,5	0,8	2,3	
Q 34 Etes-vous las(ase) de l'existence ?	1,6	0	1,6	1,8	0	1,8	1,4	0,1	1,5	1,3	0,1	1,4	
Q 35 Avez-vous des pertes de mémoire beaucoup plus fréquentes qu'il y a 1 an par exemple ?	4,4	0	4,4	8,4	0,4	8,8	7,7	0,4	8,1	12,2	0,8	13,0	
Q 36 Faites-vous des syncopes ou pertes de connaissance ?	1,9	0	1,9	3,8	0,7	4,5	0,8	0,6	1,4	1,6	0,3	1,9	
Q 37 Avez-vous des maux de tête rebelles, inhabituels pour vous depuis moins de six mois ?	2,5	1,3	3,8	8,1	1,4	9,5	4,7	1,0	5,7	10,1	1,9	12,0	
Q 38 Vos mains se sont-elles mises à trembler récemment au point de vous inquiéter ?	1,3	0,3	1,6	1,8	0,4	2,2	0,6	0,1	0,7	1,6	0,5	2,1	
Q 39 Votre démarche ou vos gestes sont-ils devenus difficiles ou hésitants ?	0,3	0,3	0,6	1,1	1,1	2,2	1,6	0,5	2,1	2,0	0,4	2,4	
Q 40 Avez-vous eu plusieurs fois depuis un an d'abondants saignements de nez ?	1,9	0	1,9	0,7	0	0,7	1,2	0	1,2	0,1	0,1	0,2	
Q 41 Avez-vous des bourdonnements d'oreille fréquents ?	2,5	0,9	3,4	4,2	1,8	6,0	4,7	1,2	5,9	4,0	1,1	5,1	
Q 42 Avez-vous des vertiges avec la sensation de tourner ou voyez-vous les objets tourner autour de vous ?	2,2	0,3	2,5	7,4	1,4	8,8	4,6	0,9	5,5	9,4	1,2	10,6	
Q 43 Votre voix s'est-elle modifiée depuis moins de six mois ?	0,9	0,3	1,2	0,7	0,4	1,1	0,5	0,3	0,8	0,7	0,3	1,0	
Q 44 Avez-vous remarqué que les bouchées de viande ou de pain ont du mal à descendre dans votre tube digestif ?	1,9	0,3	2,2	2,1	0	2,1	0,9	0,3	1,2	1,6	0,1	1,7	
Q 45 Avez-vous une angine ou un mal de gorge qui ne guérit pas ?	2,2	1,3	3,5	3,8	0,7	4,5	2,7	0,9	3,6	3,1	1,3	4,4	
Q 46 Avez-vous des dents cariées que vous ne soignez pas ?	34,1	0,6	34,7	24,6	1,8	26,4	32,6	0,6	33,2	22,8	0,4	23,2	
Q 47 Voyez-vous ou avez-vous vu double pendant les six derniers mois ?	2,2	0	2,2	2,1	0,4	2,5	2,3	0,3	2,6	3,1	0,5	3,6	
Q 48 Ressentez-vous parfois une gêne ou une douleur dans la oitrine ?	9,8	0,3	10,1	11,9	1,4	13,3	11,6	1,8	13,4	13,4	3,5	16,9	
Q 49 Ressentez-vous parfois une douleur dans la poitrine se dirigeant vers le cou ou le bras ?	2,5	0	2,5	5,6	1,4	7,0	5,0	0,4	5,4	7,6	1,5	9,1	
Q 50 Ces symptômes surviennent-ils plus volontiers après un effort ou une longue marche ou en montant un escalier ou une côte ?	3,5	0	3,5	5,6	0	5,6	3,8	0,3	4,1	5,4	0,3	5,7	
Q 51 Ressentez-vous de façon inhabituelle des crampes douloureuses dans les mollets, qui vous forcent à vous arrêter quand vous marchez dans la rue ?	2,2	0,3	2,5	1,8	0,7	2,5	3,6	0,9	4,5	2,4	0,4	2,8	
Q 52 Avez-vous remarqué que vos jambes enflent surtout le soir ?	0,6	0	0,6	12,3	2,8	15,1	1,6	0,1	1,7	11,3	2,1	13,4	

## Réponses positives à l'auto-questionnaire (% d'agriculteurs et d'agricultrices de chaque groupe d'âge)

	G. 1947-48-49						G. 1937-38-39					
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
1 trouble ressenti mais médecin non consulté												
2 trouble ressenti et médecin consulté												
3 total												
Q 53 Êtes-vous essouffé(e) quand vous marchez à côté d'une personne de votre âge ou en marchant un peu vite ?	3,2	0	3,2	14,0	0	14,0	8,7	0,5	9,2	16,1	0,9	17,0
Q 54 Tousssez-vous plus de trois mois par an ?	2,8	0,6	3,4	2,4	0,7	3,1	6,9	1,6	8,5	2,8	0,9	3,7
Q 55 Crachez-vous plus de trois mois par an ?	6,3	0,6	6,9	2,6	0,4	3,2	5,6	1,3	6,9	4,1	0,4	4,5
Q 56 Avez-vous craché du sang depuis un an ?	0,6	0	0,6	0	0	0	0,5	0	0,5	0,4	0	0,4
Q 57 Au cours de vos activités quotidiennes ou habituelles avez-vous remarqué une gêne respiratoire brève ou des crises comme des crises d'asthme ?	3,5	1,3	4,8	5,6	0,7	6,3	3,4	0,6	4,0	3,1	1,9	5,0
Q 58 Avez-vous des crampes d'estomac qui sont calmées par les repas ou la nourriture ?	6,6	1,6	8,2	6,6	1,1	7,7	6,8	0,5	7,3	7,3	0,4	7,7
Q 59 Avez-vous des douleurs dans le ventre, ou au niveau du foie ou de l'estomac ?	9,5	2,5	12,0	14,4	3,2	17,6	14,2	3,1	17,3	14,2	4,9	19,1
Q 60 Avez-vous remarqué l'apparition récente et inhabituelle d'une diarrhée qui durerait depuis plusieurs semaines ?	0	0	0	0,4	0,4	0,8	1,3	0,5	1,8	0,1	0,4	0,5
Q 61 Avez-vous envie d'aller à la selle fréquemment mais sans résultat ?	0,3	0	0,3	2,4	0	2,4	1,7	0,4	2,1	1,5	0,3	1,8
Q 62 Avez-vous constaté la présence de sang dans vos selles durant la dernière année ?	0,6	0	0,6	1,8	0,4	2,2	2,3	0,5	2,8	0,8	0,5	1,3
Q 63 Avez-vous par période des selles noires comme du goudron ?	0,3	0	0,3	0,4	0	0,4	0,8	0	0,8	0,3	0	0,3
Q 64 Avez-vous une gêne ou des brûlures en urinant ?	1,9	0,6	2,5	3,2	1,9	5,0	2,0	0,4	2,4	4,3	2,0	6,3
Q 65 Vous levez-vous plusieurs fois la nuit pour uriner ?	2,2	0	2,2	5,6	0,7	6,3	3,8	0,4	4,2	4,9	0,3	5,2
Q 66 Urinez-vous du sang ou avez-vous uriné du sang au cours de la dernière année ?	0	0	0	0	0	0	0,4	0	0,4	0,1	0,1	0,2
Q 67 Vos articulations sont-elles déformées ou enflées ?	0,3	0	0,3	0,7	0	0,7	1,6	0,1	1,7	1,3	0,8	2,1
Q 68 Avez-vous des démangeaisons tenaces et persistantes sur les membres et le corps ?	4,7	1,0	5,7	5,3	0,7	6,0	7,2	0,5	7,7	7,1	2,1	9,2
Q 69 Avez-vous remarqué l'apparition récente des glandes dans les aisselles ou le cou ou l'aîne et qui persistent depuis plusieurs semaines ?	0,3	0,3	0,6	1,4	0,4	1,8	0,4	0,4	0,8	1,5	0	1,5
Q 70 Quel que soit votre sexe, avez-vous remarqué au cours de ces derniers mois l'apparition d'une ou de plusieurs grosseurs dans un de vos seins, ou un de vos seins devenu nettement plus gros que l'autre ou un écoulement par le mamelon (palper les seins bien à plat en position allongée) ?	0,3	0	0,3	1,1	0,4	1,5	0	0	0	2,1	0,8	2,9
Q 71 Pour les hommes, Avez-vous remarqué qu'un de vos testicules a nettement grossi ces derniers temps ?	0,3	0	0,3	-	-	-	0,5	0,3	0,8	-	-	-
Q 72 Pour les femmes, Vos règles se sont-elles modifiées récemment en devenant beaucoup plus abondantes, beaucoup plus longues (plus de six jours) ou beaucoup plus douloureuses ?	-	-	-	5,3	1,4	6,7	-	-	-	7,4	1,5	8,9
Q 73 Avez-vous constaté même une seule fois entre vos règles l'apparition de pertes rosées ?	-	-	-	3,8	1,4	5,2	-	-	-	5,4	2,3	7,7
Q 74 Si vous n'êtes plus réglée, avez-vous constaté même une seule fois l'apparition d'un écoulement sanglant ?	-	-	-	0	0	0	-	-	-	0	0,3	0,3

Réponses positives à l'auto-questionnaire des agriculteurs et d'agricultrices de chaque groupe d'âge)

	G. 1927-28-29						G. 1917-18-19					
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
1	trouble ressenti mais médecin non consulté											
2	trouble ressenti et médecin consulté											
3	total											
26	Vous sentez-vous actuellement très fatigué(e) beaucoup plus que d'habitude ?											
27	Pensez-vous avoir beaucoup maigri dans les six derniers mois ?											
28	Avez-vous fait plus qu'il n'est raisonnable ?											
29	Avez-vous soulevé soi ?											
30	Avez-vous constamment froid, même en été, et plus que les autres gens ?											
31	Vous dit-on que vous êtes fréquemment nerveux(se) ou agité(e) ?											
32	Vous sentez-vous constamment malheureux(se) ou insouciant(e) ?											
33	Vous sentez-vous très seul(e) même avec des amis ?											
34	Etes-vous las(se) de l'existence ?											
35	Avez-vous des pertes de mémoire beaucoup plus fréquentes qu'il y a 1 an par exemple ?											
36	Faites-vous des syncopes ou pertes de connaissance ?											
37	Avez-vous des maux de tête rebelles, inhabituels pour vous depuis moins de six mois ?											
38	Vos mains se sont-elles mises à trembler récemment au point de vous inquiéter ?											
39	Votre démarche ou vos gestes sont-ils devenus difficiles ou hésitants ?											
40	Avez-vous eu plusieurs fois depuis un an d'abondants saignements de nez ?											
41	Avez-vous des bourdonnements d'oreille fréquents ?											
42	Avez-vous des vertiges avec la sensation de tourner ou voyez-vous les objets tourner autour de vous ?											
43	Votre voix s'est-elle modifiée depuis moins de six mois ?											
44	Avez-vous remarqué que les bouchées de viande ou de pain ont du mal à descendre dans votre tube digestif ?											
45	Avez-vous une angine ou un mal de gorge qui ne guérit pas ?											
46	Avez-vous des dents cariées que vous ne soignez pas ?											
47	Voyez-vous ou avez-vous vu double pendant les six derniers mois ?											
48	Ressemblez-vous parfois une gêne ou une douleur dans la olitrine ?											
49	Ressemblez-vous parfois une douleur dans la poitrine se dirigeant vers le cou ou le bras ?											
50	Ces symptômes survennent-ils plus volontiers après un effort ou une longue marche ou en montant un escalier ou une côte ?											
51	Ressemblez-vous de façon inhabituelle des crampes douloureuses dans les mollets, qui vous forcent à vous arrêter quand vous marchez dans la rue ?											
52	Avez-vous remarqué que vos jambes enflent surtout le soir ?											

Réponses positives à l'auto-questionnaire (% d'agriculteurs et d'agricultrices de chaque groupe d'âge)

	G. 1927-28-29						G. 1917-18-19					
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
1 trouble ressenti mais médecin non consulté 2 trouble ressenti et médecin consulté 3 total												
Q 53 Etes-vous essouffé(e) quand vous marchez à côté d'une personne de votre âge ou en marchant un peu vite ?	11,6	1,8	13,4	19,0	2,7	22,5	16,5	5,9	22,4	26,1	4,8	30,9
Q 54 Toussiez-vous plus de trois mois par an ?	8,1	2,4	10,5	4,1	1,1	5,2	12,9	5,2	18,1	5,3	1,4	6,7
Q 55 Crachez-vous plus de trois mois par an ?	5,8	1,4	7,2	2,7	0,6	3,3	10,8	3,4	14,2	2,5	0,9	3,1
Q 56 Avez-vous craché du sang depuis un an ?	0,2	0,2	0,4	0,2	0,1	0,3	0,7	0,2	0,9	0,2	0,2	0,4
Q 57 Au cours de vos activités quotidiennes ou habituelles avez-vous remarqué une gêne respiratoire brutale ou des crises comme des crises d'asthme ?	5,6	1,9	7,7	4,2	1,2	5,4	10,4	3,4	13,8	5,0	2,5	7,5
Q 58 Avez-vous des crampes d'estomac qui sont calmées par les repas ou la nourriture ?	6,1	0,9	7,0	4,3	1,5	5,8	7,0	1,8	8,8	6,6	1,1	7,7
Q 59 Avez-vous des douleurs dans le ventre, ou au niveau du foie ou de l'estomac ?	12,4	4,0	16,4	14,5	6,5	21,0	10,6	4,3	15,1	11,9	5,7	17,6
Q 60 Avez-vous remarqué l'apparition récente et inhabituelle d'une diarrhée qui durerait depuis plusieurs semaines ?	0,9	0,4	1,3	0,2	0,3	0,5	2,5	0,4	2,9	0,4	0,2	0,6
Q 61 Avez-vous envie d'aller à la selle fréquemment mais sans résultat ?	0,9	0,2	1,1	2,3	0,2	2,5	1,1	0,9	2,0	2,5	0,9	3,4
Q 62 Avez-vous constaté la présence de sang dans vos selles durant la dernière année ?	1,5	0,4	1,9	0,7	0,2	0,9	2,5	0,7	3,2	0,4	0,7	1,1
Q 63 Avez-vous par période des selles noires comme du goudron ?	1,6	0,1	1,7	0,7	0	0,7	1,1	0	1,1	0,4	0,2	0,6
Q 64 Avez-vous une gêne ou des brûlures en urinant ?	1,8	0,5	2,3	4,5	2,7	7,2	2,5	1,1	3,6	3,4	3,7	7,1
Q 65 Vous levez-vous plusieurs fois la nuit pour uriner ?	10,8	0,6	11,4	7,8	0,7	8,5	27,3	1,8	29,1	16,5	0,9	17,4
Q 66 Urinez-vous du sang ou avez-vous uriné du sang au cours de la dernière année ?	0,1	0,2	0,3	0,1	0,5	0,6	0,4	0,2	0,6	0	0,2	0,2
Q 67 Vos articulations sont-elles déformées ou enflées ?	3,5	1,6	5,1	4,5	2,2	6,7	5,6	1,6	7,2	10,6	3,0	13,6
Q 68 Avez-vous des démangeaisons tenaces et persistantes sur les membres et le corps ?	6,5	1,5	8,0	6,9	1,3	8,2	8,4	1,6	10,0	8,0	0,9	8,9
Q 69 Avez-vous remarqué l'apparition récente des glandes dans les aisselles ou le cou ou l'aine et qui persistent depuis plusieurs semaines ?	0,9	0,2	1,1	1,3	0	1,3	0,7	0	0,7	0,4	0,2	0,6
Q 70 Quel que soit votre sexe, avez-vous remarqué au cours de ces derniers mois l'apparition d'une ou de plusieurs grosseurs dans un de vos seins, ou un de vos seins devenu nettement plus gros que l'autre ou un écoulement par le mamelon (palper les seins bien à plat en position allongée) ?	0,1	0	0,1	2,2	0,9	3,1	0	0	0	0,9	0	0,9
Q 71 Pour les hommes, Avez-vous remarqué qu'un de vos testicules a nettement grossi ces derniers temps ?	0,8	0,2	1,0	-	-	-	2,5	0,7	3,2	-	-	-
Q 72 Pour les femmes, Vos règles se sont-elles modifiées récemment en devenant beaucoup plus abondantes, beaucoup plus longues (plus de six jours) ou beaucoup plus douloureuses ?	-	-	-	9,2	4,5	13,7	-	-	-	2,5	0,4	2,9
Q 73 Avez-vous constaté même une seule fois entre vos règles l'apparition de pertes rosées ?	-	-	-	5,0	1,3	6,3	-	-	-	0,7	0	0,7
Q 74 Si vous n'êtes plus réglée, avez-vous constaté même une seule fois l'apparition d'un écoulement sanglant ?	-	-	-	2,5	0,8	3,3	-	-	-	1,4	1,6	3,0

Pour préciser davantage un domaine particulier comme celui des troubles du comportement, nous avons examiné comment les agriculteurs et agricultrices ont répondu à la fois aux questions 31 (nerveux ou agité) 32 (malheureux ou soucieux) 33 (seul) 34 (las de l'existence). Sans ignorer toutes les réserves que pourraient faire à ce sujet les spécialistes des maladies mentales, nous avons estimé que les états exprimés à travers ces questions relevaient de "troubles psycho-sociaux" (1). Il s'agit d'une catégorie relativement hétérogène, additionnant des états de gravité très variable.

Environ 28 % des femmes et de 18 à 21 % des hommes se déclarent affectés de tels troubles (tableau n° 41). Ces fréquences paraissent élevées mais on ne dispose pas d'éléments de comparaison. Ceux qui ont un seul symptôme sont les plus nombreux. La nervosité prédomine, suivie par des formes d'anxiété (sentiment d'être malheureux ou soucieux). Les cas avec trois sinon quatre symptômes de maladie du comportement restent rares (au maximum 3 % chez les agricultrices de 50 ans).

---

(1) Dans son enquête de 1974-75 sur "les malades en médecine libérale", l'INSERM a utilisé cette catégorie "troubles psycho-sociaux" pour regrouper les nervosités et les inadaptations professionnelles, sociales et familiales (Source : compte-rendu de M. Guidevaux et al., INSERM, document non daté, page 38).

Tableau n° 41. % d'agriculteurs ou d'agricultrices ayant déclaré un ou plusieurs troubles psycho-sociaux

- (1) réponse oui à la question 31  
 (2) réponse oui à la question 32  
 (3) réponse oui à la question 33  
 (4) réponse oui à la question 34

	G.1947-48-49		G.1937-38-39		G.1927-28-29		G.1917-18-19	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Un trouble (1)	10,1	17,2	13,5	16,8	12,5	14,7	9,9	15,1
(2)	2,8	1,7	1,2	3,5	2,5	3,1	3,6	3,6
(3)	1,3	-	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2	0,4
(4)	0,3	-	0,3	0,3	0,1	0,1	0,4	0,2
total	14,5	18,9	15,1	20,7	15,3	18,2	14,1	19,3
Deux troubles								
(1)+(2)	1,7	4,9	3,7	4,9	3,1	5,7	3,2	6,2
(1)+(3)	-	0,7	0,1	-	0,2	0,3	-	-
(1)+(4)	0,3	-	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,5
(2)+(3)	0,6	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,2	0,9
(2)+(4)	0,6	0,7	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	-
(3)+(4)	-	-	-	-	-	-	-	-
total	3,2	6,7	4,6	5,9	4,1	6,9	3,8	7,6
Trois troubles								
(1)+(2)+(3)	0,3	-	0,4	1,2	0,9	1,7	0,6	1,1
(1)+(2)+(4)	0,3	0,7	0,3	0,1	0,2	0,3	0,2	0,5
(1)+(3)+(4)	-	-	-	-	0,1	-	-	-
(2)+(3)+(4)	-	-	-	-	0,2	0,1	0,2	-
total	0,6	0,7	0,7	1,3	1,4	2,1	1,0	1,6
Quatre troubles	-	0,4	0,7	0,5	0,2	1,2	0,2	0,2
Total des cas avec au moins 1 trouble	18,3	26,7	21,1	28,4	21,0	28,4	19,1	28,7
Total des cas sans trouble	81,7	73,3	78,9	71,6	79,0	71,6	80,9	71,3
Total général	100	100	100	100	100	100	100	100
	n=317	n=285	n=769	n=754	n=1328	n=1340	n=476	n=450

L'auto-questionnaire renseigne sur les troubles, douleurs, symptômes mais aussi sur la consommation de tabac et d'alcool. Les réponses sont-elles sincères ? Il n'existe aucun moyen de le vérifier. Le tabagisme et l'alcoolisme chroniques (à des degrés variés que l'on ne sait préciser) (1) seraient le fait à peu près exclusivement des agriculteurs. Moins d'une femme sur 100 déclare "fumer chaque jour plus de cinq cigarettes ou plus de cinq pipes", "boire chaque jour plus d'un litre de vin ou plus de deux litres de bière ou plus de deux litres de cidre".

(1) L'évaluation objective de l'éthylisme chronique pose de nombreux problèmes.

Environ 20 % des hommes sont fumeurs ; cette proportion varie très peu selon l'âge (tableau n° 42). Le pourcentage de buveurs augmente, lui, avec l'âge ; il s'agit peut-être d'un effet de génération (ou de sincérité ou d'exactitude dans les déclarations). Tous ceux qui boivent plus que les quantités précitées ne sont pas alcooliques et inversement, mais on ignore quels sont, à chaque âge, les effectifs des faux positifs et des faux négatifs.

Les risques pathologiques augmentent quand le tabagisme se cumule avec l'alcoolisme. A chaque âge, les buveurs sont proportionnellement plus nombreux chez les fumeurs que chez les non-fumeurs. Ceux qui à la fois fument et boient en quantité "importante" ne seraient cependant qu'une faible minorité, même chez les 60 ans.

Tableau n° 42. % d'agriculteurs qui déclarent "fumer chaque jour plus de cinq cigarettes ou plus de cinq pipes", "boire chaque jour plus d'un litre de vin ou plus de deux litres de bière ou plus de deux litres de cidre.

G. 1947-48-49

		alcool		
		oui	non	total
tabac	oui	3	14	17
	non	2	81	83
	total	5	95	100
				n=316

G. 1937-38-39

		alcool		
		oui	non	total
tabac	oui	4	18	22
	non	4	74	78
	total	8	92	100
				n=767

G. 1927-28-29

		alcool		
		oui	non	total
tabac	oui	5	18	23
	non	9	68	77
	total	14	86	100
				n=1273

G. 1917-18-19

		alcool		
		oui	non	total
tabac	oui	8	13	21
	non	12	67	79
	total	20	80	100
				n=443

### Nombre de troubles par personne

Peu nombreux sont ceux et celles qui ne déclarent pas au moins un trouble : dans les plus jeunes générations, 33 % des hommes et 24 % des femmes ; dans les générations les plus âgées, 21 % des premiers et 20 % des secondes. Le nombre de troubles déclarés est généralement d'au moins deux, spécialement chez les

plus âgés car le nombre augmente avec l'âge : dans les générations 1917-18-19, le tiers des agriculteurs comme des agricultrices disent avoir au moins cinq troubles ; une proportion non négligeable fait même état de neuf ou plus ennuis de santé (tableau n° 43).

Les femmes se plaignent un peu plus que les hommes. Une telle différence se rencontre dans la plupart des enquêtes mais les plaintes des hommes sont ici à peu près aussi nombreuses chez les 60 ans. Il est vrai que la comparaison selon le sexe ne se fait pas à âge égal, les maris étant plus âgés que les épouses dans la plupart des cas ; elle ne se fait pas non plus à nombre tout à fait égal de questions.

Tableau n° 43. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le nombre de troubles déclarés dans l'auto-questionnaire.

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9 ou plus	total
G. 1947-48-49											
hommes	33	28	14	9	4	4	3	1	1	3	100 (n=317)
femmes	24	18	14	11	9	7	5	3	2	7	100 (n=285)
G. 1937-38-39											
hommes	29	22	15	10	7	4	4	3	1	5	100 (n=769)
femmes	22	18	16	13	7	6	4	4	2	8	100 (n=754)
G. 1927-28-29											
hommes	24	23	14	10	7	6	3	3	3	7	100 (n=1328)
femmes	20	18	14	11	8	5	5	4	4	11	100 (n=1340)
G. 1917-18-19											
hommes	21	16	10	11	9	7	6	4	4	12	100 (n=476)
femmes	20	15	13	10	9	7	6	5	3	12	100 (n=450)

#### Nombre d'anomalies et de troubles par personne

S'il peut exister un lien logique entre certaines anomalies biologiques et certaines douleurs, il n'y a pas de corrélation à rechercher entre le nombre total d'anomalies et le nombre total de troubles déclarés, c'est-à-dire indépendamment de la nature et de l'importance des unes et des autres. On peut néanmoins examiner comment se répartissent les personnes étudiées dans l'échelle cumulée des anomalies (données objectives) et des troubles (données subjectives). Il ne s'agit pas de considérer, dans une optique purement quantitative, que les niveaux de cette échelle représentent autant de degrés d'exposition au risque d'une atteinte (plus ou moins

forte) à la santé, mais quand le nombre d'éléments négatifs est plus élevé, la santé semble au moins plus suspecte, l'appréciation restant subordonnée à un jugement de type qualitatif.

Compte tenu des catégories faites, les distributions sont très étalées ce qui souligne la variété des groupes et sous-groupes au regard de la quantité des symptômes objectifs et subjectifs (tableau n° 44).

En retenant comme plus susceptibles d'être suspectés 1) ceux qui n'ont pas d'anomalie mais cinq troubles au moins 2) ceux qui ont une anomalie et au moins deux troubles et 3) tous ceux qui ont au moins deux anomalies, leur effectif total est de :

- 19 % et 32 % des agriculteurs et agricultrices de 30 ans
- 27 % et 32 % des agriculteurs et agricultrices de 40 ans
- 32 % et 37 % des agriculteurs et agricultrices de 50 ans
- 44 % et 41 % des agriculteurs et agricultrices de 60 ans

Tableau n° 44. Répartition des agriculteurs et des agricultrices selon le nombre d'anomalies biologiques et le nombre de troubles déclarés en auto-questionnaire.

	G.1947-48-49		G.1937-38-39		G.1927-28-29		G.1917-18-19	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Zéro anomalie								
- et zéro trouble	27	18	22	18	19	16	15	15
- et seulement 1 trouble	24	15	17	15	17	14	12	12
- et 2 à 4 troubles	22	27	25	30	23	27	21	26
- et 5 troubles ou plus	<u>10</u>	<u>16</u>	<u>14</u>	<u>19</u>	<u>16</u>	<u>23</u>	<u>21</u>	<u>25</u>
total	83	76	78	82	75	80	69	78
Une anomalie								
- et zéro trouble	4	6	6	3	4	3	5	4
- et seulement 1 trouble	4	2	3	2	5	3	3	2
- et 2 à 4 troubles	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>6</u>	<u>6</u>	<u>6</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>4</u>
- et 5 troubles ou plus	<u>2</u>	<u>6</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>4</u>	<u>4</u>	<u>8</u>	<u>5</u>
total	15	20	18	15	19	15	22	15
Deux anomalies ou plus								
- et zéro trouble	<u>2</u>	<u>ε</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
- et seulement 1 trouble	<u>ε</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
- et 2 à 4 troubles	<u>ε</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>ε</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>
- et 5 troubles ou plus	<u>ε</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>4</u>	<u>2</u>
total	2	4	4	3	6	5	9	7
Total général	100	100	100	100	100	100	100	100
	n=317	n=285	n=769	n=754	n=1328	n=1340	n=476	n=450

Section III. LES RESULTATS DE L'EXAMEN CLINIQUE :  
ILLUSTRATION POUR LES DEUX SOUS-  
ECHANTILLONS.

Ceux dont la santé apparaît suspecte lors des investigations précliniques peuvent ne pas être malades ou n'avoir que des maladies bénignes, alors qu'inversement des malades ont peut-être été classés non suspects. Il n'est pas possible de répondre à une telle question compte tenu de l'état de l'information issue des examens cliniques.

Nature et qualité de l'information relative  
à la morbidité diagnostiquée

La fiche à remplir par le médecin traitant distingue les différents domaines de la pathologie. Le médecin a aussi à renseigner - mais ne le fait pas toujours - des rubriques sur la taille, le poids, la vision, l'audition, l'état des dents, la consommation de tabac et d'alcool.

Plusieurs raisons concourent à empêcher d'avoir, à partir de là, une bonne connaissance des atteintes à la santé. La maladie ne fait pas l'objet d'une définition à appliquer par tous les médecins traitants. Aucun protocole n'a été arrêté pour le recueil des données, les conditions de l'investigation étant laissées à l'initiative de chaque médecin (1). Les modalités du diagnostic ont été certainement très variées, les médecins ayant des connaissances différentes, utilisant des techniques différentes, consacrant à l'examen un temps différent. Nombre de résultats ne peuvent être que superficiels par rapport à ceux qu'aurait fournis une analyse spécialisée de chaque domaine pathologique. Ainsi produite, l'information est à considérer comme incertaine et hétérogène. Elle rendrait peu sûre une recherche de facteurs explicatifs : ce que l'on serait tenté d'imputer à tel facteur de risque, pourrait être à attribuer aux différences dans les modalités d'établissement des diagnostics (2).

- (1) Nous ne connaissons pas le nombre de médecins qui ont pratiqué ces examens. Ils sont au moins une centaine.
- (2) Cette remarque vaut pour les enquêtes de morbidité qui s'appuient sur les consultations en médecine libérale et qui ne tiennent pas compte des erreurs de diagnostic.

Dans le cadre qui vient d'être décrit, l'examen clinique fournit des renseignements sur la nature et le nombre de maladies qui existent à un moment donné, sans en évaluer le degré de gravité. Le chiffrement n'a donc été effectué que selon le code nosologique de l'O.M.S. (1). Aucun seuil minimal n'étant prévu, le qualificatif de maladie se trouve attribué de manière très extensive ; il existe même une rubrique intitulée "symptômes et états mal définis". A défaut de cerner le contenu de cette morbidité diagnostiquée, on peut signaler tout au moins que :

- les cas de maladies très graves sont exclus compte tenu du champ de la médecine préventive ;
- il s'agit d'affections à caractère chronique qui ne contraignent pas à interrompre l'activité professionnelle mais qui sont susceptibles d'en rendre l'exercice plus pénible ;
- la non-gravité se traduit par l'absence de traitement ;
- les personnes ayant une ou plusieurs affection(s) selon les indications fournies par le médecin ont souvent déclaré, lors de l'enquête sur le travail, que leur état de santé était satisfaisant ("ça va") ou "moyen". Ils ne se considèrent pas comme malades bien qu'objectivement ils le soient en partie, ce qui illustre bien l'ambiguïté de la notion.

Parmi les agriculteurs et agricultrices qui ont eu un bilan sanguin, environ 1250 ont été examinés par un médecin. La valeur des données n'a pas paru suffisante pour justifier un dépouillement complet qui aurait exigé un temps important. L'exploitation n'a été faite que pour les cas appartenant aux sous-échantillons de l'enquête travail. Il s'agit de présenter, dans l'exemple d'un nombre réduit de cas (192 dont 51 agriculteurs et 46 agricultrices des générations 1937-38-39, 56 et 39 des générations 1917-18-19), une illustration des types de résultats qui peuvent être extraits des fiches médicales.

Nombre d'agriculteurs et d'agricultrices malades et nombre de leurs maladies, dans l'exemple de ceux qui ont passé un examen clinique

La très forte majorité d'entre eux se trouvent classés malades (c'est-à-dire ayant au moins une

---

(1) classification internationale des maladies (révision 1965) ; édition 1969.

maladie selon le code OMS) : 80 % des agriculteurs et 83 % des agricultrices dans le groupe des 40 ans, 82 % et 90 % dans le groupe des 60 ans (1). Mais les moins âgés n'ont souvent qu'une maladie. Les plus âgés sont plus souvent atteints dans leur santé et surtout subissent plus d'atteintes. Les cas où il y a 3 maladies ou plus ne sont pas rares, le maximum étant de 6 chez les agricultrices et 7 chez les agriculteurs (tableau n° 45).

Les femmes sont, dans l'exemple étudié, plus souvent malades que les hommes, contrairement à ce qui s'observe d'habitude. On verra que beaucoup d'entre elles ont des varices.

Tableau n° 45. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le nombre de maladies diagnostiquées.

	0	1	2	3	4	5	6	7	total
G.1937-38-39									
hommes	10	20	15	5	-	1	-	-	51
femmes	8	20	7	8	1	2	-	-	46
G.1917-18-19									
hommes	10	11	16	7	8	2	-	2	56
femmes	4	13	12	6	2	1	1	-	39

La proportion de malades, ou de ceux subissant davantage d'atteintes, n'est pas toujours plus forte chez ceux qui ont une ou plusieurs anomalie(s) biologique(s) et/ou chez ceux qui déclarent plusieurs troubles. Mais les effectifs considérés sont trop réduits pour que la vérification puisse être faite de manière sûre. En outre, avec une notion extensive de maladie, le nombre de malades devient, dans tous les cas, élevé.

#### Nature des affections diagnostiquées

L'hypertension artérielle a été comptée dans les dénombrements précédents comme une maladie alors que parfois elle est seulement qualifiée de symptôme.

(1) Parmi ces malades, le nombre de ceux qui ont un test positif en brucellose est de : 5 chez les agriculteurs et 2 chez les agricultrices dans les générations 1937-38-39, 2 chez les agriculteurs plus âgés.

On a considéré comme hypertendu l'individu dont la pression artérielle systolique est égale ou supérieure à 16 cm de mercure, ce qui est la convention la plus courante (1). L'hypertension est normalement plus répandue quand l'âge augmente. Ici elle est rare chez les plus jeunes, alors qu'on la rencontre chez une personne âgée sur cinq environ (tableau n° 46).

Tableau n° 46. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le niveau de tension artérielle.

	moins de 16 cm de mercure	16	17	18	19	20 ou plus	non précisé	total
G.1937-38-39								
hommes	48	1	1	1	-	-	-	51
femmes	44	-	-	1	-	-	1	46
G.1917-18-19								
hommes	43	6	1	1	1	1	1	56
femmes	30	3	4	1	1	-	-	39

Quelles sont généralement, dans les exemples étudiés, les maladies diagnostiquées ? Le tableau n° 47 indique les domaines où se situent les affections les plus nombreuses (avec au moins 5 personnes ayant une maladie ou plus dans le domaine considéré), étant entendu qu'il y a assez souvent atteinte à plusieurs appareils.

Les rhumatismes, arthrites, arthroses sont fréquents chez les personnes âgées, surtout chez les hommes (2). Les maladies de l'appareil circulatoire

- (1) La manière dont la tension artérielle a été prise n'est pas connue.
- (2) Telle étude faite en Loire-Atlantique sur les maladies ostéo-articulaires, à partir des dossiers de demande d'invalidité, conclut : "On ne peut trouver que dans les conditions de travail du monde agricole les facteurs favorisant l'installation de la coxarthrose et du rhumatisme dégénératif". (A. Calvez, Approche statistique sur les maladies ostéo-articulaires en milieu rural, Thèse de doctorat en médecine, Nantes, avril 1970). Comme on le verra dans la seconde partie de ce document, le lien de cause à effet est difficile à établir ; c'est ce que souligne, dans le cas du rhumatisme en général, une étude faite pour les caves de Roquefort (P. Veyrac, Le rhumatisme pathologie climatique ou maladie professionnelle ? in Ergonomie et Amélioration des Conditions du Travail en agriculture, Toulouse, IRACT, 1979, pp. 67-68.

(affections cardio-vasculaires, varices incluses) viennent au premier rang chez les femmes, quel que soit l'âge ; elles apparaissent relativement souvent aussi chez les hommes. Deux domaines qui regroupent un nombre élevé de cas semblent correspondre à des maladies peu graves en général : celui des affections de la peau et celui des états morbides mal définis (asthénie, céphalée par exemple).

La dénomination "troubles mentaux" recouvre surtout des tendances dépressives et des anxiétés. 9 femmes et 5 hommes ont de tels troubles parmi les moins âgés, 4 hommes et 3 femmes parmi les autres. Un seul cas d'éthylisme chronique a été explicitement relevé. La question sur la quantité d'alcool consommée n'est presque jamais renseignée.

Tableau n° 47. Dans quels domaines pathologiques se situent les affections les plus nombreuses ? Nombre de personnes ayant au moins une affection dans ces domaines.

	agriculteurs	agricultrices
G.1937-38-39	<ul style="list-style-type: none"> <li>- peau et tissus sous-cutanés : 13</li> <li>- états morbides mal définis : 10</li> <li>- appareil circulatoire : 10</li> <li>- appareil respiratoire : 9</li> <li>- système ostéo-articulaire et des tissus conjonctifs : 8</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appareil circulatoire : 15</li> <li>- troubles mentaux : 9</li> <li>- appareil digestif : 8</li> <li>- organes génito-urinaires : 8</li> </ul>
G.1917-18-19	<ul style="list-style-type: none"> <li>- système ostéo-articulaire et des tissus conjonctifs : 19</li> <li>- appareil circulatoire : 17</li> <li>- appareil respiratoire : 13</li> <li>- appareil digestif : 10</li> <li>- peau et tissus sous-cutanés : 10</li> <li>- états morbides mal définis : 9</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appareil circulatoire : 18</li> <li>- système ostéo-articulaire et des tissus conjonctifs : 11</li> </ul>

L'examen clinique fournit aussi quelques données biométriques et fonctionnelles, mais sur ces points les fiches médicales ne sont pas toujours remplies. Quand poids et taille sont indiqués, on peut déterminer s'il y a obésité en prenant la notation courante de "poids supérieur au nombre de cm au-dessus du mètre qui mesure la taille". Ainsi calculé, le nombre d'obèses est d'au moins (tous les cas n'étant pas précisés) de 17 hommes et 9 femmes

chez les 40 ans, 12 hommes et 13 femmes chez les 60 ans. En principe, ceux qui ont un poids excessif sont plus souvent malades, mais, dans les cas considérés, il y a proportionnellement moins d'obèses parmi ceux qui ont le plus de maladies.

Les handicaps fonctionnels n'ont pas fait l'objet d'une évaluation approfondie. Sont cependant à signaler :

- des troubles visuels non corrigés. Quelques-uns ont une vue diminuée (8/10<sup>e</sup> ou moins) et ne portent cependant pas de lunettes;
- des surdités (légères sauf exception) ou une audition en diminution, en particulier chez les agriculteurs âgés (11 cas précisés sur 53). Par contre, la quasi-totalité des jeunes ont une audition jugée normale (46 cas précisés sur 48), malgré un temps élevé de conduite du tracteur (cf. infra).
- un état très souvent insuffisant de la denture. La dentition est considérée comme médiocre ou mauvaise dans 27 cas sur 38 précisés pour les hommes et 25 cas sur 40 pour les femmes des générations 1937-38-39, dans 34 sur 38 et 20 sur 22 pour ceux et celles des générations 1917-18-19.

#### Section IV. CE QUE L'ENQUETE SUR LE TRAVAIL NOUS APPREND SUR LA SANTE

Elle nous renseigne sur les invalidités permanentes de travail mais aussi sur les maladies chroniques et la consommation de somnifères. Il ne s'agit que d'informations complémentaires partielles. La précision n'est pas la même que dans une mesure objective. Surtout qu'il faut compter avec la réserve pudique dont font souvent preuve les agriculteurs et leurs épouses quand ils sont interrogés sur leur maladie, leur handicap ou leur infirmité.

### L'invalidité permanente de travail

Si l'invalidité est une notion distincte de celle de morbidité, on peut cependant considérer que dans ce cas la santé entendue au sens large se trouve diminuée. Cette forme d'atteinte à l'intégrité ne se laisse pas facilement saisir chez les non-salariés. Contrairement à ce qui se passe chez les salariés, l'incapacité de travail ne donne que rarement droit à versement d'une rente (1). Aussi le taux n'est-il pas toujours fixé. Il en résulte également une incertitude sur la date et la cause. Il est apparu dans l'enquête que la notion d'invalidité a parfois un contenu très spécifique dans le cas des agriculteurs car certains ont une incapacité reconnue de plus de 50 % et exercent cependant une activité à "temps complet" sur leur exploitation ; tel est même le cas pour quelques invalides complets (2).

Sur la base des déclarations faites aux enquêteurs, l'importance de l'invalidité permanente a été chiffrée selon le code suivant : taux inférieur à 20 %, taux compris entre 20 et 49 %, taux de 50 à 99 %, taux de 100 %, taux non fixé pour une incapacité partielle, taux non fixé pour une incapacité totale. Quelques agriculteurs et agricultrices ont signalé qu'il leur était très difficile ou impossible de réaliser tels travaux spécifiés (porter des charges..) mais la précision n'était pas suffisante pour que l'on puisse tenir compte de ces incapacités partielles.

Déjà vers 40 ans, un certain nombre d'agriculteurs et d'agricultrices (un cas sur vingt environ) subissent des invalidités de travail, non complètes sauf exception. Bien que l'écart ne soit pas significatif, les hommes apparaissent plus souvent atteints que les femmes ; plusieurs d'entre eux le sont depuis leur participation à la guerre d'Algérie. Vers 60 ans, les incapacités sont plus fréquentes, spécialement chez les agriculteurs (un sur cinq contre une femme sur dix), et plus importantes (tableau n° 48). Certains des agriculteurs âgés subissent leur invalidité depuis la guerre 1939-1945.

(1) cf. chapitre 3, section 2.

(2) Mais par ailleurs tous ceux qui ont été classés inactifs pour cause de santé au moment de l'enquête sont des invalides (à une exception près), les inactifs totaux étant des invalides totaux.

Tableau n° 48. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon l'importance de leur invalidité permanente de travail

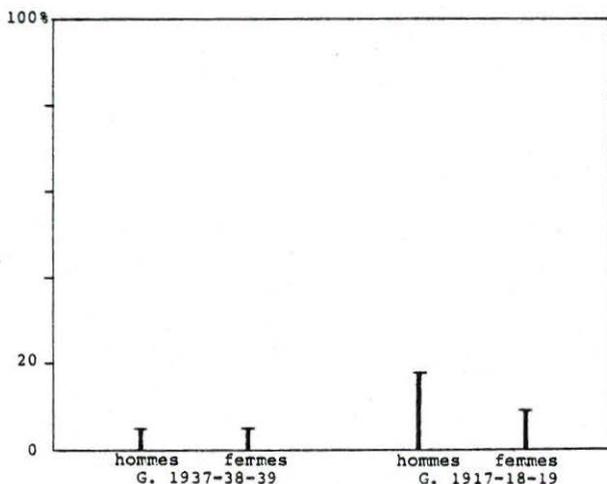
	pas d'invalidité	une invalidité						total	total général
		au taux fixé				au taux non fixé			
		moins de 20 %	20 à 49 %	50 à 99 %	100 %	incapacité partielle	incapacité totale		
G. 1937-38-39									
hommes	93	3	2	ε	-	1	-	7	100 (n=237)
femmes	96	1	1	-	-	2	ε	4	100 (n=225)
G. 1917-18-19									
hommes	81	1	3	7	2	5	2	19	100 (n=197)
femmes	92	1	1	1	1	4	2	8	100 (n=198)

#### Déclaration d'une maladie chronique

Au vu des indications fournies par les agriculteurs et agricultrices interrogés, nous en avons classé un certain nombre comme malades chroniques. L'appréciation a été faite de manière restrictive ; ce qui paraissait bénin ou de gravité incertaine (asthme sans autre précision) a été exclu. Souvent l'affection concernée est une séquelle d'une maladie grave et nécessite la poursuite d'un traitement, spécialement chez les plus âgés. Parfois la gravité est telle qu'elle a entraîné un classement en longue maladie ou en invalidité (généralement sans pension) et certains malades chroniques se trouvent en situation d'inactivité pour cause de santé. Le plus grand nombre d'affections retenues concernent l'appareil circulatoire et respiratoire.

Les maladies chroniques ainsi conçues sont encore peu nombreuses à 40 ans (figure n° 11). Elles atteignent, chez les plus âgés, 9 % des agricultrices et 17 % des agriculteurs. Le taux de prévalence est significativement plus fort chez les hommes que chez les femmes dans les générations anciennes, n'est pas significativement plus élevé chez les agricultrices plus âgées que chez les jeunes.

Figure n° 11. % d'agriculteurs et d'agricultrices atteints de maladie chronique



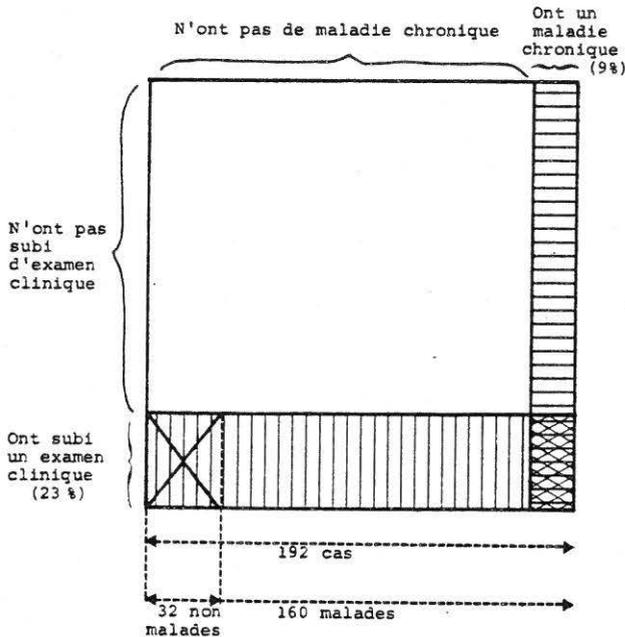
Ces malades chroniques ont les résultats suivants en médecine préventive :

- Deux seulement ont la brucellose ; 39 % ont une ou plusieurs anomalies sanguines.

- Nombreux sont ceux qui déclarent au moins deux troubles (80 %). Ceux sans anomalies biologiques sont à peu près tous en état d'un et surtout plusieurs troubles.

- Ceux qui ont subi l'examen clinique - ils ne l'ont pas fait proportionnellement plus souvent que ceux qui n'ont pas de maladie chronique - ont tous, sauf un, au moins une maladie diagnostiquée. Mais par ailleurs, sur les 160 personnes qui ont au moins une maladie diagnostiquée en examen clinique, 137 soit la grande majorité, ne sont pas des malades chroniques au sens de l'enquête sur le travail. La figure n° 12 visualise la position respective, à l'intérieur des sous-échantillons de l'enquête sur le travail, d'une part du sous-échantillon des malades chroniques selon cette enquête, d'autre part du sous-échantillon des malades selon l'examen clinique.

Figure n° 12. Position respective du sous-champ des malades chroniques et du sous-champ des malades au sens de l'examen clinique



Nombre total d'agriculteurs et d'agricultrices qui ont bénéficié de la médecine préventive (qui ont au moins un examen sanguin)

826 

Nombre de ceux et celles qui ont passé un examen clinique

192 

Nombre de ceux et celles qui sont malades selon l'examen clinique

160 

Nombre de ceux et celles qui ont été classés malades chroniques

76 

Nombre de ceux et celles qui sont à la fois malades chroniques et malades selon l'examen clinique

23 

### L'emploi de somnifères

Comme tous ceux et celles qui ont des insomnies n'utilisent pas de somnifère, la consommation de ce médicament ne donne qu'une estimation par défaut des troubles du sommeil. Pour essayer néanmoins d'estimer le caractère répétitif de ces troubles, on a demandé si un somnifère était employé souvent ou non.

Ceux et celles qui ne consomment jamais de somnifères sont de loin les plus nombreux (tableau n°49). Une proportion non négligeable cependant d'agriculteurs et d'agricultrices ont des insomnies : à peu près un homme sur dix et deux femmes sur dix parmi les plus jeunes, environ deux hommes ou femmes sur dix dans les générations plus âgées. La différence selon le sexe se manifeste à chaque âge mais n'est pas assez importante pour être significative. Seule la différence selon l'âge est significative, et seulement chez les agriculteurs. Très peu des jeunes, nettement plus des vieillissants utilisent "souvent" ou "très souvent" un médicament pour dormir.

Tableau n° 49. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon la fréquence d'utilisation de somnifères

	très souvent	souvent	de temps en temps	rarement	oui mais fréquence non précisée	jamais	non réponse	total
G. 1937-38-39								
hommes	2	1	4	2	ε	91	-	100 (n=237)
femmes	5	ε	6	3	2	84	ε	100 (n=225)
G. 1917-18-19								
hommes	8	1	5	4	ε	82	ε	100 (n=197)
femmes	9	3	8	2	ε	77	1	100 (n=198)

### Est-on à la fois malade chronique, invalide et insomniaque ?

En étudiant successivement trois types d'atteinte à la santé, nous venons de distinguer trois catégories de malades. Dans quelle mesure ce découpage concerne-t-il ou non des personnes différentes ? Le tableau n° 50 indique avec quelle fréquence les trois maladies se cumulent partiellement ou totale-

ment chez les mêmes personnes (1) ; nous y avons ajouté la rubrique "inactivité au moment de l'enquête pour cause de santé" pour en préciser la portée.

Ceux et celles qui n'ont qu'une "maladie" sont les plus nombreux. Les femmes ne sont pas significativement moins souvent atteintes que les hommes. La différence essentielle s'établit selon l'âge, les plus âgés subissant bien plus souvent deux ou trois atteintes à leur santé, spécialement dans le cas des hommes. Cependant, quel que soit l'âge :

- les malades chroniques sont pour environ la moitié d'entre eux soit invalides soit insomniaques,
- les invalides du travail sont dans leur majorité malades chroniques ou insomniaques, sauf chez les hommes de 40 ans.

Quant à l'inactivité pour cause de santé, elle est toujours liée à une ou plusieurs des pathologies présentées.

Au terme de ces études détaillées de cas où la santé est perturbée, on ne saurait oublier que les agriculteurs et agricultrices qui ne sont ni invalides ni malades chroniques ni insomniaques constituent, à chaque âge, le groupe numériquement le plus important.

---

(1) Champ : agriculteurs et agricultrices de l'enquête travail qui satisfont à trois conditions :

- avoir des résultats d'analyse biologique,
- ne pas avoir de brucellose,
- avoir une réponse précisée en consommation de somnifères.

Tableau n° 50. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon qu'il y a ou non invalidité (1), maladie chronique (2), emploi de somnifères (3), inactivité pour cause de santé (4).

	G. 1937-38-39		G. 1917-18-19		
	hommes	femmes	hommes	femmes	
Une atteinte	(1)	13	2	10	2
	(2)	6	5	16	7
	(3)	9	19	13	24
	(4)	-	-	-	-
Deux atteintes	(1)+(2)	1	2	4	2
	(1)+(3)	-	3	1	2
	(1)+(4)	-	-	5	2
	(2)+(3)	3	2	1	3
	(2)+(4)	-	-	-	-
	(3)+(4)	-	-	-	-
Trois atteintes	(1)+(2)+(3)	2	-	6	1
	(1)+(2)+(4)	-	1	4	2
	(1)+(3)+(4)	-	-	3	1
	(2)+(3)+(4)	-	-	-	-
Quatre atteintes	-	-	1	3	
Total des cas avec au moins une atteinte		34	34	64	49
		18	16	34	28
Nombre de cas sans atteinte		193	172	125	129
		82	84	66	72
Total général		227	206	189	178
		100	100	100	100

### Conclusion du chapitre 2.

1. La question de savoir quel est l'état de santé de la population agricole étudiée n'appelle pas finalement de réponse simple. Le problème se subdivise en de nombreux aspects. Bien que notre inventaire soit incomplet, les atteintes à la santé apparaissent de nature très diverse et d'importance variée. Il ne nous a pas paru possible d'en tirer un indicateur global ni de faire une synthèse conduisant à un classement des agriculteurs et agricultrices sur une échelle de plus ou moins bonne santé.

Si on croise entre elles les données de médecine préventive et celles tirées de l'enquête sur le travail - bien que les unes et les autres n'aient pas la même date - on voit que les agriculteurs et agricultrices se distribuent en de nombreux groupes et

sous-groupes au regard des différents critères disponibles de santé. Cette hétérogénéité doit au moins inciter à une grande prudence dans les affirmations sur le plus ou moins bon état sanitaire des travailleurs de l'agriculture. Le tableau n° 51 présente une illustration dans le cas des agriculteurs vieillissants, catégorie la plus susceptible d'être malade(1). Seulement 14 % d'entre eux n'ont aucune atteinte ni aucun symptôme au regard des critères utilisés. Les autres se répartissent en des catégories bien variées.

- 
- (1) Ces agriculteurs de 60 ans sont ceux du sous-échantillon de l'enquête Travail. Il a été dit en introduction générale que les autres agriculteurs de 60 ans qui font partie de l'échantillon MSA ont souvent pris leur retraite de manière anticipée et ce point est développé au chapitre 5. L'un et l'autre groupe n'ont-ils pas un état de santé différent ? Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, les données de médecine préventive sont à peu près identiques :
- % d'agriculteurs de 60 ans sans anomalie biologique : 65 dans le sous-échantillon Travail, 68 dans l'échantillon MSA ;
  - % sans trouble déclaré : 18 et 21
  - % suivant un traitement prescrit par un médecin : 29 et 31
  - % ayant déclaré au moins un trouble psycho-social : 19 et 19.

Tableau n° 51. Répartition des agriculteurs de 60 ans en fonction :  
 1. de leurs résultats de médecine préventive (en colonne)  
 2. de leur état sanitaire indiqué par l'enquête de travail (en ligne)

	sans auto-questionnaire et sans examen clinique		avec auto-questionnaire et sans examen clinique						sans auto-questionnaire et avec examen clinique				avec auto-questionnaire et avec examen clinique										Total			
			OANO	OANO	OANO	IANO	IANO	IANO	OANO	IANO	OANO	IANO	OANO	OANO	OANO	IANO	OANO	IANO	IANO	IANO	IANO	IANO				
	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+						
	OTR	1TR	2TR	OTR	1TR	2TR	OMAL	OMAL	1MAL	1MAL	OTR	1TR	2TR	OTR	OTR	1TR	2TR	OTR	1TR	2TR	1TR	2TR				
Zéro atteinte	12	3	13	10	32	5	1	13			1	1	1	2	2	1		2		1	3	9	4	9	125	
Une atteinte																										
(1)	2				3		1		1														1	1	1	10
(2)	1				2	7	1		2																2	16
(3)				1	2	4			3				1												2	13
(4)																										0
Deux atteintes																										
(1)+(2)									2		1														1	4
(1)+(3)									1																	1
(1)+(4)							1		1														2		1	5
(2)+(3)																									1	1
(2)+(4)																										0
(3)+(4)																										0
Trois atteintes																										
(1)+(2)+(3)	1				2				1															1	1	6
(1)+(2)+(4)						1			2																1	4
(1)+(3)+(4)					1	1			1																	3
(2)+(3)+(4)																										0
Quatre atteintes							1																			1
Total	16	3	14	18	48	8	1	27	0	1	1	2	1	2	2	1	0	2	0	1	4	17	5	15	189	

Lignes (1) : invalidité de travail  
 (2) : maladie chronique  
 (3) : consommation de somnifères  
 (4) : inactivité pour cause de santé

Colonnes OANO = zéro anomalie biologique  
 IANO = une anomalie ou plus  
 OMAL = zéro maladie diagnostiquée  
 1MAL = une maladie diagnostiquée ou plus

OTR = zéro trouble déclaré  
 1TR = un trouble déclaré  
 2TR = deux troubles déclarés ou plus

2. Certains considèrent que l'intérêt principal des examens de médecine préventive est de mettre en évidence l'existence de multiples anomalies ou dysfonctionnements qui menacent la santé (hypertension, obésité, troubles du comportement...), et par là d'orienter l'éducation sanitaire (1). Le meilleur exemple, pour le milieu agricole, est celui de la brucellose des éleveurs. Mais les examens que fait effectuer la MSA ne sont pas assez approfondis pour constituer une base d'analyse complète à la fois des symptômes et des maladies constituées, selon leur degré de gravité. Celui-ci est à peu près toujours méconnu.

Il est regrettable que l'alcoolisme tienne peu de place dans les investigations. En effet, si, en Bretagne comme dans la France entière, les agriculteurs meurent en moyenne moins vite que la moyenne des groupes sociaux, de toutes les régions françaises la Bretagne est celle où les agriculteurs ont la durée de vie la moins longue (2). Cette surmortalité relative a plusieurs causes ; l'alcoolisme est probablement l'une d'entre elles (3). Or la médecine préventive ne nous apprend presque rien sur l'éthylisme.

Cette lacune ne pouvait être comblée par l'enquête sur le travail. Mais celle-ci apporte un éclairage utile sur plusieurs aspects de santé, ce qui souligne davantage les limites des connaissances issues des examens préventifs.



- 
- (1) Les évolutions étant parfois plus riches d'enseignement que les niveaux à un moment donné, on attend aussi des examens quinquennaux de prévention qu'ils retracent l'histoire de la santé des individus.
- (2) G. Desplanques, ouvrage cité, p. 51.
- (3) alcoolisme dû à une quantité consommée excessive et/ou à une mauvaise qualité des vins absorbés. Pour ce second point, voir Y. Bertrand et G. Caro, Alcoolisme et Bretagne, C.I.R.R.E.S., Rennes, juin 1977 ; p. 123 sq.



**deuxième partie**

**liaisons entre la situation  
de travail et la santé**



L'état de santé à un moment donné est le résultat d'un grand nombre de facteurs. L'épidémiologie se propose d'identifier ces différents facteurs et de mettre en lumière les processus par lesquels ils exercent leur influence (1). Une analyse de type classique en ce domaine consiste à déterminer pour une maladie donnée quelles sont les conditions d'apparition et d'aggravation en les recherchant surtout dans la biologie et la psychologie. L'épidémiologie la plus récente élargit le champ d'investigation et aborde les relations entre "la santé et l'environnement" (2). Il s'agit plus précisément des effets en termes de morbidité, et non pas de santé, du mode de vie et des conditions de travail. Les recherches dans cette voie ne sont pas encore nombreuses ; leur progression se heurte aux difficultés de réunir un corps de données suffisamment variées et différenciées pour permettre de fructueuses comparaisons, sur des périodes suffisamment longues pour distinguer effets immédiats et différés. L'influence de l'environnement pose en effet des problèmes de délai. L'analyse longitudinale est d'autant plus souhaitable que la santé est tantôt effet et tantôt cause.

Les insuffisances de nos évaluations du travail et de la santé excluent de pouvoir réaliser de telles études épidémiologiques en partant de cas d'atteintes à l'équilibre physique ou mental, atteintes particulièrement nombreuses chez les agriculteurs vieillissants. Il est exclu en particulier de mettre en correspondance d'une part la rapidité et l'intensité du vieillissement organique et fonctionnel à 40 et 60 ans, d'autre part les conditions socio-économiques du travail agricole à chacun de ces âges (3).

---

(1) E.Lévy et al. , Economie du système de santé, Paris, Dunod, 1975 ; p.118 sq.

(2) Le rôle de l'alimentation comme facteur de risque est souvent pris en compte. Pour un exemple précis, voir l'étude faite auprès d'agriculteurs de 40-45 ans du Var et de la Moselle sur le rôle de la consommation de graisses saturées dans la genèse de la maladie des coronaires. S.Renaud, Effets thrombogènes et athérogènes des graisses alimentaires, Ann.Nutr.Alim. vol.30, 1976, pp.235-241.

(3) Exemple de ce genre d'étude : la dégénérescence prématurée de la colonne cervicale chez les conducteurs de tracteurs.

A défaut, les liaisons entre la santé des agriculteurs et leur situation de travail vont faire l'objet de trois éclairages partiels. Un premier chapitre sera consacré à ce qui est couramment qualifié de pathologie professionnelle. Toute analyse des effets négatifs du travail sur la santé se doit, en effet, de commencer par les maladies officiellement professionnelles et les accidents du travail. Ces atteintes, qui sont les plus directes et les plus visibles de l'homme au travail, ne sont pas pour autant bien connues. Pas en agriculture tout au moins. Ce que l'on peut dire de la fréquence des accidents, de leur gravité, de leur mécanisme est très limité.

On examinera ensuite si l'état de santé (ce que l'on en sait) des agriculteurs et agricultrices se différencie, à chaque âge et en particulier chez les vieillissants, selon la situation économique de leur exploitation, selon la dimension de celle-ci et selon le degré d'endettement. Tout autant que tel ou tel aspect ergonomique du travail, les grandes caractéristiques économiques et financières de l'exploitation (la "santé" de celle-ci) peuvent influencer, plus ou moins durablement, l'équilibre physique ou mental de ceux et celles qui font carrière dans la profession agricole.

Un troisième chapitre traitera des conditions d'adaptation du travail agricole - en particulier de sa durée qui est souvent considérable - à l'état de santé. Une telle optique permet d'illustrer certains des mécanismes par lesquels le travail est susceptible de nuire à la santé. L'agriculteur, et spécialement l'éleveur, n'est-il pas tenu de continuer à travailler autant, aussi durement, alors qu'il aurait besoin de se reposer ou de diminuer ses efforts ? Il

semblerait qu'en milieu agricole les "coûts humains du travail" (1) trouvent souvent là leur origine. Le problème se pose avec le plus d'acuité chez les exploitants vieillissants et chez leurs conjoints ; dans quelle mesure peuvent-ils adapter leur temps de travail à leur âge élevé ?

---

(1) Notion proposée par H. Bartoli, Economie et création collective, Paris, Economica, 1977. Sont coûts humains du travail "toute dépense d'énergie par un travailleur dans l'accomplissement de son travail ou à l'occasion de son travail (...), toute atteinte pathologique (passagère ou définitive) et toute atteinte au bien-être physique, moral ou social du travailleur ayant leur origine directe ou indirecte dans le travail ou dans le chômage, toute entrave (en rapport avec le travail ou le chômage) à l'épanouissement du travailleur même si cette entrave n'est pas immédiatement ressentie comme susceptible de compromettre le bien-être physique, moral ou social" (pages 200-201). Les conditions d'application de cette définition varient selon le statut et le secteur d'activité économique. Les coûts liés au chômage sont à peu près inexistantes en agriculture familiale mais il peut y avoir des coûts liés à la lutte pour la survie.



## chapitre 3.

# la pathologie professionnelle

### Section I. LIAISON ENTRE MALADIE DES ANIMAUX ET MALADIE DES HOMMES

La brucellose constitue l'exemple-type de zoonose, la contamination se faisant le plus souvent par contact direct avec la bête infectée (1). Elle a été inscrite au tableau des maladies professionnelles dès 1955. Nous avons vu quel est, en Ille-et-Vilaine, le taux de prévalence de ce risque professionnel, en soulignant la très forte sous-estimation de la statistique officielle.

Si la lutte contre la brucellose animale est considérée comme le moyen de faire disparaître la brucellose humaine, les résultats attendus ne sont pas toujours aussi rapides que prévus. A cet égard, il convient de revenir sur la comparaison entre l'Ille-et-Vilaine et les autres départements bretons.

---

(1) C'est aussi en détériorant la situation financière de l'exploitation que la brucellose animale peut détériorer la santé de l'agriculteur ou de l'agricultrice. Cf. chapitre 4.

Un plan de prophylaxie a été appliqué assez tôt et le nombre de bovins infectés est devenu très faible (moins de 2 % après 1974), dans les Côtes-du-Nord, le Finistère et le Morbihan. La brucellose humaine a maintenant presque complètement disparu dans le Morbihan (1) où les mesures prises par les vétérinaires ont été très sévères dès 1965. En Ille-et-Vilaine, un second plan de prophylaxie bovine, plus rigoureux que le précédent, est en cours depuis 1974. Bien que le nombre d'animaux infectés ait déjà beaucoup diminué, le recul de la brucellose humaine ne s'est pas encore produit. La proportion de tests positifs en milieu agricole non salarié (aides familiaux inclus) a été de 5,2 % au cours de l'exercice 1975-76, 3,1 % en 1977-78 et 4,9 % en 1978-79.

Il existe d'autres zoonoses que la brucellose(2), de même que d'autres types de maladies professionnelles (intoxications de cause chimique, atteintes par agents physiques...). Les unes et les autres seraient rares si l'on en croyait les données officielles (seulement 336 cas dans l'ensemble de la France en 1977, dont 69 dermatophyties d'origine animale).

## Section II. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les accidents peuvent sembler très nombreux en agriculture : environ 220 000 chaque année en 1976 et 1977 (3), les victimes étant surtout des chefs d'exploitation (environ 57 %) et des conjoints d'exploitants mais aussi des aides familiaux, des retraités continuant à travailler, des conjoints d'aides familiaux ou de retraités, enfin des enfants de moins de 16 ans qui contribuent à la mise en valeur des ex-

- 
- (1) 3 cas en 1976 chez les non-salariés, 13 en 1977, 2 en 1978, 0 en 1979 (résultat au 15 novembre), les tests positifs au 1/20è étant inclus.
  - (2) Des recherches sont en cours, en Bretagne, sur les liaisons entre grippe porcine et grippe des éleveurs de porcs.
  - (3) selon les dernières données publiées par le Ministère de l'Agriculture.

exploitations (1). Malgré leur nombre élevé, les accidents des non-salariés de l'agriculture n'ont pu faire l'objet jusqu'à présent d'études à partir des données des assureurs, contrairement aux autres accidents (spécialement ceux des salariés non agricoles) (2). L'information disponible comporte deux insuffisances principales. D'une part, les accidents du travail ne sont pas distingués de ceux de la vie privée (3). D'autre part, le niveau de gravité de l'accident n'est à peu près jamais connu. On sait seulement combien sont mortels et combien entraînent une incapacité permanente totale (4). Mais contrairement à ce qui se fait pour les accidents des salariés, en terme tout au moins d'atteinte à la capacité de travail, il n'existe pas d'autre indication sur le niveau de gravité des accidents agricoles. On ignore combien sont bénins et n'entraînent aucun arrêt de travail, quelle est la répartition entre les invalidités provisoires et les invalidités permanentes (non totales).

Ces lacunes sont liées à l'état du régime obligatoire d'assurance des exploitations agricoles créé fin 1966 (5) : il concerne à la fois la vie

- (1) non compris, donc, le cas des salariés des exploitations agricoles.
- (2) Pour les accidents des salariés agricoles, cf. J. C. Poupa et G. Jégouzo, Le niveau de gravité des accidents du travail chez les salariés de l'agriculture et des secteurs para-agricoles (Bretagne, année 1975), INRA, Station d'Economie et de Sociologie Rurales de Rennes, nov. 1979, 82 p.
- (3) La distinction existe dans les documents de base mais elle n'est pas publiée. On peut s'interroger sur sa fiabilité.
- (4)

	1975	1976	1977
nombre de morts	800	865	926
nombre de pensions attribuées pour inaptitude totale à la profession agricole (a)	164	128	147
(a) à l'exclusion de l'Alsace et de la Moselle.			

Source : Statistique France entière du Ministère de l'Agriculture.

- (5) Comme ce régime est le même pour les maladies professionnelles, la connaissance générale que l'on a de celles-ci est également bien insuffisante.

professionnelle et la vie privée (1) ; il ne comporte pas d'indemnités journalières ; une pension d'invalidité n'est versée que si l'assuré est reconnu totalement inapte à l'exercice de la profession agricole (2), sauf - depuis 1976 - dans le cas de certains agriculteurs pour qui le seuil est de 2/3. Les exploitants agricoles ont, par ailleurs, la faculté de contracter une assurance complémentaire qui leur procure les prestations prévues pour les salariés. Mais cette assurance volontaire ne donne lieu à aucune information.

On se trouve mis ainsi dans l'impossibilité d'établir, pour les agriculteurs et agricultrices, une évaluation statistique de la sécurité du travail, à défaut de connaître la variété (certainement très grande) dans les degrés de gravité des risques. Cependant nous n'avons pas renoncé totalement à apprécier les dangers du travail agricole. Agriculteurs et agricultrices ont été interrogés dans l'enquête par interviews sur le nombre d'accidents graves qu'ils ont eu dans leur travail depuis le début de leur activité agricole ; un accident étant à considérer comme "grave" quand il a entraîné une incapacité permanente ou un arrêt de travail d'un mois ou plus. Le retour sur un passé aussi lointain était nécessaire car sur une faible période, l'accident grave est (heureusement) un événement relativement rare, ce qui empêche toute estimation ponctuelle quand les échantillons sont petits. En faisant ainsi appel à la mémoire, on s'expose à recueillir des réponses entâchées d'oublis et d'erreurs, surtout quand intervient une notion comme celle d'incapacité de travail. En l'absence de droit à une rente, l'appréciation de l'incapacité partielle est faite par l'agriculteur lui-même et comme celui-ci se trouve contraint de parvenir à travailler à peu près autant qu'avant l'accident, il a tendance à sous-évaluer l'inaptitude au travail, à négliger tout au moins les petites incapacités permanentes qui, on le voit dans le cas des salariés, sont beaucoup plus fréquentes que les autres.

---

(1) La distinction est malaisée comme on l'a indiqué à propos de la durée du travail professionnel.

(2) Un régime local d'accidents de la vie professionnelle existe, à titre particulier, en Alsace et en Moselle, depuis 1889. Il prévoit le versement d'une rente dès lors que l'incapacité permanente atteint 20 %.

Selon les réponses obtenues (tableau n° 52), 15 % des exploitants nés en 1937-38-39 ont eu jusqu'à présent au moins un accident grave du travail, ainsi que 4 % de leurs conjoints. Les fréquences sont plus importantes dans les générations plus anciennes (24 % et 9 %). Est-ce beaucoup, est-ce plus que dans les autres professions ? Il n'existe pas d'éléments de comparaison. Dans chaque cas, les chefs d'exploitation sont nettement plus exposés que leurs conjoints, mais peu d'entre eux ont eu plus d'un accident.

Les accidentés graves du travail sont deux à trois fois plus nombreux que les autres accidentés graves. Généralement, les accidentés du travail n'ont pas été victimes d'un autre accident et inversement.

Les conditions de travail dans lesquelles se sont produits les accidents retenus ne sont pas connues. Il y a là aussi le champ d'une recherche particulière. L'enquête indique seulement que la proportion d'accidentés graves ne varie pas de manière régulièrement positive ou négative selon la dimension actuelle de l'exploitation (tableau n° 53).

L'accident de l'agriculteur au travail étant mal indemnisé dans le régime de l'assurance obligatoire, nous aurions voulu déterminer combien, à 40 et 60 ans, ne bénéficient que du minimum légal, et quelle est la nature, la fréquence des garanties complémentaires. Mais, à notre surprise, les personnes interrogées sur ce point n'ont pas été le plus souvent en mesure de répondre. Quel que soit leur âge, les paysans ne savent pas en général quel type d'assurance les protège ; les confusions sont fréquentes avec le régime de l'assurance maladie.

Les accidentés graves du travail (récents ou anciens) font-ils partie de ceux qui ont été classés par ailleurs invalides actuels du travail ? On a vu que l'une et l'autre notion ont des contours incertains. Constatons néanmoins qu'un peu moins du tiers des accidentés appartiennent à la catégorie des invalides permanents (tableau n° 54). C'est dans un peu plus de la moitié des cas (surtout chez les 40 ans) que les invalides actuels du travail ont eu un accident soit de travail soit autre.

En particulier lorsqu'ils sont les plus graves, les accidents surviennent parfois lors de travaux effectués avec tracteur. Celui-ci s'avère être à plusieurs égards une machine dangereuse pour les agriculteurs.



Section III. LA CONDUITE DU TRACTEUR COMME SOURCE  
D'ATTEINTE A LA SANTE

Il faut commencer par souligner combien grande est la place que la conduite du tracteur occupe dorénavant dans l'emploi du temps de l'agriculteur, même quand celui-ci est un producteur de lait ou de viande. Dans les exploitations équipées, l'exploitant, spécialement l'exploitant homme, conduit son tracteur à peu près toujours. Souvent, le chef d'exploitation est même le seul chauffeur (81 % chez les 40 ans, 64 % chez les autres) (1). Mais il n'est pas rare que l'épouse participe à la conduite, tout au moins chez les plus jeunes (12 % contre 4 %) (2).

Le quart des exploitants de 40 ans, et à peu près les deux tiers des 60 ans, conduisent pendant moins de 600 heures (tableau n° 55). Mais le temps annuel de conduite est particulièrement élevé pour un certain nombre des plus jeunes : 27 % atteignent ou dépassent le millier d'heures contre 8 % des plus âgés, les maxima se situant à 1500-2000 h. Le temps passé sur le tracteur représente ainsi parfois une fraction importante du temps annuel total de travail. Tout au moins selon les déclarations faites par les personnes interrogées ; or, les durées sont mal connues quand les tracteurs ne sont pas munis de compteur, et quand ils le sont, celui-ci marque le temps de fonctionnement de la machine et non le temps de conduite du tractoriste.

La dimension des exploitations contribue à faire varier le temps passé par les exploitants sur leur tracteur. Dans les générations plus jeunes, les horaires longs (1000 h ou plus) sont d'autant plus nombreux que l'exploitation est plus importante, passant de 17 % en classe n° 1 à 38 % en classe n° 4. Chez les 60 ans, l'horaire de tracteur est plus faible dans les petites exploitations et varie peu dans les autres cas.

---

(1) L'analyse qui suit ne prend pas en compte deux exploitations qui possèdent leur tracteur sous forme de CUMA.

(2) % calculés pour les cas où l'exploitation est tenue par un agriculteur marié.

Tableau n° 55. Répartition des exploitants qui conduisent un tracteur selon leur temps annuel de conduite

	moins de 400 h	400 à 599	600 à 799	800 à 999	1000 à 1199	1200 ou plus	non précisé	total
exploitants de 40 ans	7	17	28	21	16	11	1	100 (n=245)
exploitants de 60 ans	31	31	17	11	4	4	2	100 (n=169)

Si conduire le tracteur est souvent devenu une activité importante de l'agriculteur, tout au moins de celui qui produit beaucoup, il faut être attentif aux répercussions de cette tâche sur la santé de celui qui l'exécute. Notre enquête ne fournit que quelques données sur la pathologie liée à la conduite du tracteur (1). On sait que les risques sont multiples (2) : surdité, traumatismes de la colonne vertébrale, affections du tube digestif, auxquels s'ajoutent les accidents qui sont parfois mortels (cas des renversements) (3). A propos des maladies subies dans le passé, quelques-uns des exploitants étudiés (6 % des 40 ans, 4 % des 60 ans) ont mentionné des tassements de vertèbres et atteintes aux disques lombaires. A une question sur l'existence de "douleurs (vertébrales ou autres)" occasionnées par la conduite, la majorité a répondu non ; un 1/5<sup>e</sup> environ a consulté un médecin à ce sujet, enfin 18 % des 40 ans et 14 % des 60 ans ont déclaré avoir,

- 
- (1) Certains travaux spécialisés sont actuellement réalisés en ce domaine, en particulier en Bretagne, par Norbert Sée et Christian Nicourt.
  - (2) Voir Ursula Köhl, Les dangers encourus par les conducteurs de tracteurs (une enquête dans le canton de Vaud), Archives des maladies professionnelles, de médecine du travail et de sécurité sociale, 1975, 36, n° 3, pp. 145-162. Cet article est accompagné d'une importante bibliographie.
  - (3) Le rôle du machinisme dans l'accidentéisme reste actuellement très mal connu pour le milieu agricole. La répartition des accidents selon leur "agent matériel", telle qu'elle est indiquée par les publications officielles, nous renseigne peu à cet égard.

ou avoir eu, des douleurs sans qu'il y ait eu consultation. Les moins nombreux à souffrir sont les petits agriculteurs chez les plus jeunes, ceux du groupe supérieur chez les plus âgés (tableau n° 56). Mais les écarts observés ne sont pas statistiquement significatifs. Les fréquences de telle ou telle réponse sont d'ailleurs liées à des données à la fois objectives (temps passé sur le tracteur, confort de la machine) et subjectives (attitudes à l'égard de la douleur).

Il est possible précisément d'examiner si le nombre de souffrants augmente quand le temps de conduite augmente. La question inverse pourrait aussi être posée : ne conduit-on pas moins longtemps quand on souffre plus ? (1) Une analyse statique ne permet pas de répondre à ces deux interrogations. Elle conduit seulement à constater (tableau n° 57) que les exploitants de 40 ans à avoir des douleurs sont un peu plus nombreux qu'en moyenne quand l'horaire de conduite atteint ou dépasse 1000 heures ; que les souffrants de 60 ans sont proportionnellement moins nombreux au-dessous de 600 heures qu'au-delà. Bien que ces écarts puissent être le résultat de l'aléa, les différences dans les durées de conduite contribuent à expliquer pourquoi les exploitants jeunes déclarent, en moyenne, aussi souvent, sinon un peu plus, que les plus âgés avoir des douleurs ou en avoir subi.

Le confort de la conduite peut être amélioré par divers équipements (cabine climatisée et insonorisée, siège suspendu). En l'absence de renseignements très précis en ce domaine, l'enquête a pour intérêt d'indiquer si les tracteurs sont ou non pourvus d'une cabine (quelle qu'elle soit). Les 2/3 l'ont chez les plus jeunes et 43 % chez les plus âgés (2). Moins l'exploitation est grande, moins souvent il y a une cabine (tableau n° 58). L'écart serait certainement encore plus important si l'on tenait compte du type de confort.

On a demandé aussi aux chefs d'exploitation si leur tracteur était équipé de dispositifs de

- 
- (1) Tel exploitant de 40 ans appartenant à la classe n° 4 ne conduit plus que pendant 200 heures par an à la suite d'atteintes à la colonne vertébrale.
- (2) Lorsque l'exploitation a deux tracteurs, l'information concerne le tracteur principal.

sécurité (arceau ou cadre ou cabine) (1). Un tel équipement est maintenant obligatoire sur les tracteurs neufs. Mais même chez les plus jeunes, le dispositif fait défaut dans plus de la moitié des cas. Il est particulièrement peu répandu dans les générations plus anciennes. L'effet d'âge et de génération est cette fois presque plus important que l'effet de dimension de l'exploitation (figure n° 13). Celui-ci apparaît dans chaque cas car les gros tracteurs ont été plus vite protégés que les autres.

Les plus grandes exploitations sont les plus nombreuses à posséder des tracteurs ayant à la fois une "cabine confort" et un équipement de sécurité. Les petits paysans âgés n'ont jamais de tels tracteurs.

Tableau n° 56. Répartition des exploitants selon leur réponse à la question "La conduite du tracteur vous occasionne-t-elle des douleurs (vertébrales ou autres)". Variations selon la dimension de l'exploitation.

classe n°	exploitants de 40 ans				exploitants de 60 ans			
	réponse oui (avec consultation de médecin)	réponse oui (sans consultation)	réponse non	total	réponse oui (avec consultation de médecin)	réponse oui (sans consultation)	réponse non	total
classe n°1	13	15	72	100 (n=53)	21	12	67	100 (n=67)
classe n°2	28	15	57	100 (n=65)	49		51	100 (n=41)
classe n°3	21	19	60	100 (n=53)	32		68	100 (n=38)
classe n°4	18	23	59	100 (n=74)	25		75	100 (n=24)
total	20	18	62	100 (n=245)	21	14	65	100 (n=170)

(1) Il aurait fallu compléter l'indication de la possession par celle du degré d'utilisation. Le dispositif est parfois enlevé pour pouvoir travailler plus commodément, par exemple là où il y a des pommiers. Ce type de réaction se retrouve pour bien des éléments de sécurité.

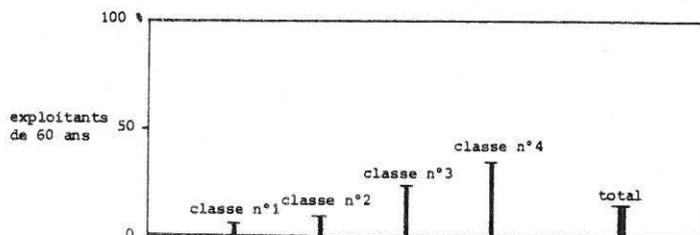
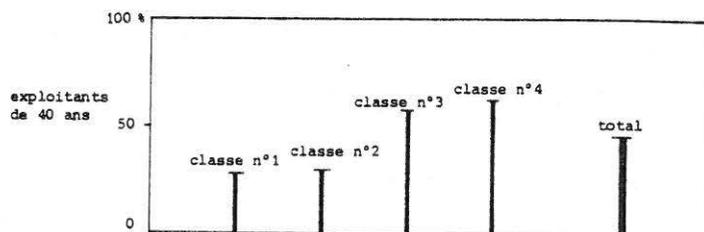
Tableau n° 57. %, selon le temps annuel de conduite du tracteur, d'exploitants masculins ayant, ou ayant eu, des douleurs en conduisant.

exploitants de 40 ans					exploitants de 60 ans				
moins de 600 h	600 à <800	800 à <1000	1000 ou plus	total	moins de 400 h	400 à <600	600 à <800	800 ou plus	total
37	36	36	45	38	28	33	44	37	35

Tableau n° 58. % d'exploitants ayant un tracteur avec cabine. Variations selon la dimension de l'exploitation.

	classe n°1	classe n°2	classe n°3	classe n°4	total
exploitants de 40 ans	39	62	70	82	65
exploitants de 60 ans	24	49	54	65	43

Figure n° 13. % d'exploitants ayant un tracteur équipé d'un dispositif de sécurité ; variations selon la dimension économique de l'exploitation.





## chapitre 4.

# l'état de santé des agriculteurs et agricultrices selon la situation économique de leur exploitation

La dimension économique de l'exploitation familiale, son degré de prospérité qui traduit le degré de réussite professionnelle ou d'échec de l'agriculteur et de l'agricultrice, peuvent agir par plusieurs voies sur la santé de ceux et celles qui sont engagés dans la profession agricole. L'action inverse peut aussi s'exercer ; la bonne santé est souvent considérée en milieu agricole comme un facteur essentiel de réussite professionnelle (1).

On examinera seulement si certaines liaisons apparaissent dans l'instantané entre quelques aspects de la santé et deux données qui contribuent à définir les conditions d'exercice du travail de la famille agricole : la taille de l'exploitation, son degré d'endettement. L'ensemble de l'échantillon MSA ne donnera lieu qu'à quelques constatations faites en fonction du montant du revenu cadastral (2). L'analyse

- (1) Voir dans le même sens A. d'Houtaud, L'image de la santé dans une population lorraine : approche psycho-sociologique des représentations de la santé, Revue Epidémiologie et Santé Publique, 1978, 26, pp. 299-320.
- (2) donnée évoquée précédemment. Ses insuffisances en tant qu'indicateur soit du revenu véritable de l'exploitation soit de la taille de celle-ci sont bien connues.

sera effectuée essentiellement pour les sous-échantillons de l'enquête sur le travail. Les répartitions des exploitations par classes de chiffres d'affaires et d'annuité ont été présentées dans le chapitre préliminaire ; il faut se rappeler ici les remarques faites alors, en particulier sur l'homogénéité de chaque classe dimension économique et sur l'hétérogénéité entre classes.

### Section I. SANTE ET POSITION ECONOMIQUE

Les petits éleveurs ont-ils une moins bonne santé que les autres ? Le petit paysan cumule bien des infériorités (1) ; doit-il plus souvent que les autres travailler et vivre avec une santé dégradée ou plus dégradée ?

#### Les résultats de la médecine préventive selon la taille des exploitations.

1. Si pour chaque âge et sexe, la % de ceux qui n'ont aucune anomalie biologique diffère selon la dimension de l'exploitation, il n'existe pas de tendance régulière (tableau n° 59). Ceux qui n'ont pas de facteur biologique de risque sont plus nombreux : dans les classes n° 3 et 4 chez les agriculteurs plus jeunes, dans les classes n° 1 et 2 chez les agricultrices plus jeunes, dans les classes n° 3 et 4 chez les agricultrices plus âgées.

Par contre, au sein de l'ensemble de l'échantillon MSA, les exploitations aux revenus cadastraux les plus faibles sont toujours celles où les exploitants et leurs conjoints ont plus souvent au moins une anomalie. Bien que ceci apparaisse à chaque âge, pour chaque sexe, l'écart n'est significatif que pour les hommes de 30 ans.

2. Selon diverses enquêtes du CREDOC, de l'INSEE, de l'INSERM, la morbidité ressentie est d'autant plus fréquente que le niveau économique et culturel des

---

(1) Voir notre article "La condition sociale des petits paysans", INSEE, Données Sociales, édition 1978 ; pp. 383-400.

individus interrogés est plus élevé. Ici, il n'existe pas de variations régulières, s'agissant des troubles déclarés en auto-questionnaire (tableau n° 60) ; même pour l'échantillon MSA.

Pour un item donné, comme celui de la fatigue, on fait la même constatation. Les agriculteurs et agricultrices qui se déclarent très fatigués sont les moins nombreux dans la classe n° 1 chez les 40 ans (11 % contre 16 % en moyenne), alors qu'ils sont les plus nombreux dans cette même classe chez les 60 ans (30 % contre 27 % en moyenne).

Si la relation avec la position économique n'existe pas - ou tout au moins n'apparaît pas - pour l'ensemble des troubles considérés globalement indépendamment de leur nature ou pour certains des troubles, peut-être en est-il différemment pour d'autres catégories de symptôme. Soit le cas des troubles d'ordre psycho-social (questions n° 31 à 34). Ceux qui ont au moins un trouble de cet ordre sont inégalement nombreux selon les classes de taille des exploitations mais sans qu'il y ait co-variation. Les pourcentages les plus élevés et les plus bas d'absence totale de ces symptômes se trouvent dans des classes qui diffèrent selon l'âge et le sexe.

Ceux et celles qui ont déclaré suivre, au moment des examens préventifs, un "traitement prescrit par un médecin" ont en principe au moins une maladie. La proportion de personnes qui, dans ce sens, sont malades et se soignent ne varie pas, elle non plus, de manière régulière selon la position économique, que ce soit dans les sous-échantillons de l'enquête sur le travail (tableau n° 61) ou dans l'échantillon MSA.

3. Enfin, le groupe de ceux qui ont été définis comme les "plus suspects" n'est pas systématiquement plus important ou moins important quand l'importance de l'exploitation augmente ou diminue (tableau n° 62). Quel que soit l'âge ou le sexe, la fréquence des anomalies biologiques et troubles apparaît souvent un peu moins élevée dans la classe n° 4.

L'état de santé déclaré dans l'enquête sur  
le travail

Les cas d'invalidité permanente de travail ne se trouvent pas concentrés dans seulement une ou deux classes de dimension économique ; il en existe dans les petites exploitations d'élevage, dans les moyennes et les grandes. L'exploitation est-elle restée ou devenue petite parce que l'exploitant ou son conjoint est devenu invalide ? L'exploitation est-elle grande bien que l'exploitant ou son conjoint ait une incapacité de travail ? Une enquête particulière serait nécessaire pour le déterminer. Relevons seulement qu'à 60 ans les exploitants masculins invalides sont plus nombreux, mais pas significativement, dans les classes n° 1 (22 %) et n° 2 (24 %) qu'au-delà.

Le taux de prévalence des maladies chroniques n'est, lui, corrélié ni positivement ni négativement avec l'importance de l'exploitation.

Quant à l'utilisation de somnifères, elle n'est pas suffisamment fréquente ou très fréquente, pour être très liée à la position économique (tableau n° 63). Les exploitants et conjoints de 40 ans sont plus nombreux à se soigner pour des troubles de sommeil quand l'exploitation est plus importante, mais la différence n'est pas significative.

La santé selon la position économique

Tableau n° 59. % d'agriculteurs et d'agricultrices sans anomalie biologique.

	classe n°1	classe n°2	classe n°3	classe n°4	total
G. 1937-38-39					
hommes	68	75	82	79	77
femmes	89	83	79	78	82
G. 1917-18-19					
hommes	66	57	74	62	65
femmes	77	76	86	96	81

La santé selon la position économique (suite)

Tableau n° 60. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le nombre de troubles déclarés.

	classe n°1	classe n°2	classe n°3	classe n°4	total
<u>G. 1937-38-39</u>					
zéro trouble	26	23	24	24	24
1	29	23	17	20	22
2 à 4	26	27	33	38	32
5 ou plus	19	27	26	18	22
total	100 (n=74)	100 (n=109)	100 (n=86)	100 (n=133)	100 (n=402)
<u>G. 1917-18-19</u>					
zéro trouble	16	20	27	10	18
1	20	19	15	19	18
2 à 4	28	30	31	38	31
5 ou plus	36	31	27	33	33
total	100 (n=151)	100 (n=70)	100 (n=62)	100 (n=48)	100 (n=331)

Tableau n° 61. % de ceux et celles qui suivent un traitement prescrit par un médecin.

	classe n°1	classe n°2	classe n°3	classe n°4	total
G. 1937-38-39	19	16	21	13	16
G. 1917-18-19	34	27	36	33	33

Tableau n° 62. % des "plus suspects".

	classe n°1	classe n°2	classe n°3	classe n°4	total
<u>G. 1937-38-39</u>					
hommes	32	38	30	30	32
femmes	24	36	33	27	30
<u>G. 1917-18-19</u>					
hommes	51	50	36	44	47
femmes	38	41	38	35	38

Tableau n° 63. % d'exploitants et de conjoints qui utilisent des somnifères.

	classe n°1	classe n°2	classe n°3	classe n°4	total
<u>G. 1937-38-39</u>					
- très souvent, souvent, de temps en temps	5	7	10	12	9
- rarement ou jamais	94	92	90	86	90
<u>G. 1917-18-19</u>					
- très souvent, souvent, de temps en temps	17	18	10	21	16
- rarement ou jamais	81	82	90	79	82

Section II. SANTE ET ENDETTEMENT

On fait parfois l'hypothèse que, depuis que les agriculteurs s'endettent beaucoup, la "charge mentale" a augmenté en agriculture, ce qui entraînerait une extension dans ce milieu des maladies mentales. Faire face à de lourdes échéances peut en effet donner bien des soucis. L'insécurité financière est source d'anxiété même si les faillites sont rares en agriculture (1). Parmi les jeunes qui ont une annuité relative très élevée (la moitié ou plus du chiffre d'affaires), quelques-uns ont laissé apparaître leur inquiétude. L'un dit avoir de gros soucis à chaque échéance (28 laitières, cheptel brucellique en 1977) ; un autre qui a 22 laitières et dont le cheptel a été également brucellique, souhaiterait "éliminer la peur de ne pas réussir à rembourser ses annuités". Un exploitant de 40 ans, moins endetté, reçoit des soins de neuro-psychiatrie depuis qu'il a acheté une ferme en empruntant.

La crise du porc de 1978 a aggravé à la fois la situation financière et l'état de santé de certains éleveurs comme en témoigne l'exemple suivant. Dans telle grosse exploitation de la classe n° 4, mari et femme, des jeunes, sont malades chroniques et tous deux prennent quotidiennement des tranquillisants ; "Le travail ne coûte pas trop, ce sont les soucis qui nous font du mal" dit l'agricultrice pour qui mieux vivre, ce serait d'abord ne pas avoir de soucis d'argent. "Depuis 1975, on ne s'en sort plus. Il me faudrait 600 F pour des vacances de neige à ma fille ; j'en pleure mais je suis obligée de lui refuser ce loisir". La maison n'a pas été rénovée jusqu'à présent ; il n'y a pas d'équipements sanitaires.

Mais par ailleurs, les enquêteurs ont été assez souvent surpris de constater que l'exploitant interrogé sur le montant de son annuité ne le connaissait pas, alors même que celui-ci atteignait ou dépassait 20 000 ou 30 000 F ; il devait le rechercher, avec son aide, dans les documents financiers de l'exploitation.

---

(1) L'insécurité du revenu peut provoquer des troubles nerveux même quand il n'y a pas d'emprunt à rembourser.

Une bonne étude de la question posée n'est pas possible puisque l'enquête ne fournit que des informations partielles sur la dette et sur la santé et en particulier la santé mentale. Observe-t-on tout au moins que quelques aspects de la santé se différencient selon le montant de l'annuité de 1978 ? Les résultats trouvés ne montrent pas que tel ou tel symptôme ou pathologie est systématiquement et significativement plus fréquent quand il y a endettement et/ou quand la dette augmente.

a) Il n'existe pas de co-variation entre l'existence ou le nombre d'anomalies biologiques et le montant soit absolu soit relatif de l'annuité.

b) Ont été considérés précédemment comme individus "plus suspects" ceux qui n'ont pas d'anomalie biologique mais au moins cinq troubles, ceux qui ont une anomalie et deux troubles ou plus, enfin ceux qui ont au moins deux anomalies quel que soit par ailleurs le nombre de troubles. L'importance relative de ce groupe n'est pas systématiquement plus forte quand la famille agricole est endettée ou quand elle l'est davantage. Les hommes les plus âgés sont même moins souvent suspects quand la dette relative est la plus forte. Mais ceci pourrait être dû au hasard et, dans les autres cas, les plus endettés en valeur relative sont les plus suspects, cet écart n'étant cependant significatif que pour les hommes les plus jeunes.

c) La proportion de ceux et celles qui, lors des examens de médecine préventive, suivent un traitement prescrit par un médecin n'augmente pas systématiquement quand le montant de l'annuité s'élève (tableau n° 64). Elle n'est pas significativement plus forte qu'en moyenne chez les agriculteurs plus jeunes qui ont la dette relative la plus lourde. Ce sont les non endettés parmi les plus âgés qui suivent le plus souvent un tel traitement (tendance significative seulement pour les femmes, en endettement relatif), ce qui fait penser que parfois la relation peut être l'inverse de celle qui est supposée.

d) Au moins chez les hommes, et quel que soit l'âge, avoir au moins un trouble psycho-social est d'autant plus fréquent que le montant de l'annuité est plus élevé en valeur absolue (tableau n° 65). Ceux qui n'ont pas d'emprunts en cours et ceux qui n'ont que de faibles emprunts sont moins souvent "nerveux ou agités", "malheureux ou soucieux". Mais ces tendances ne sont pas significatives.

De même, quand on considère le poids relatif de l'annuité, aucun écart par rapport à la moyenne ne s'avère significatif. Pourtant, chez les hommes et femmes plus jeunes, ceux qui ont la dette relative la plus forte subissent un peu plus souvent un trouble du comportement.

e) Il n'existe pas de corrélation entre l'utilisation de somnifères et le montant absolu ou relatif de l'annuité (tableau n° 66). Même les non endettés sont parfois insomniaques. Chez les plus âgés, groupe qui utilise plus souvent des somnifères, la proportion d'utilisateurs varie peu, ou de manière non significative, selon qu'il y a ou non dette et selon le montant de celle-ci.

La santé selon le montant de l'annuité

Tableau n° 64. %, selon le montant de l'annuité, d'agriculteurs et d'agricultrices qui suivent un traitement prescrit par un médecin.

<u>ANNUITE EN VALEUR ABSOLUE</u>						
G. 1937-38-39						
	sans dette	moins de 10 000 F	10 000 à <20 000	20 000 à <50 000	50 000 ou plus	total
hommes	*	17	6	13	18	14
femmes	*	19	20	22	10	19
G. 1917-18-19						
	sans dette	moins de 10 000 F	10 000 ou plus			total
hommes		32	25	26		29
femmes		47	26	29		37
<u>ANNUITE EN VALEUR RELATIVE</u>						
G. 1937-38-39						
	sans dette	0,1 à < 10 %	10 à < 20 %	20 % ou plus	total	
hommes	*	8	12	19	14	
femmes	*	25	11	21	19	
G. 1917-18-19						
	sans dette	0,1 à 10 %	10 % ou plus			total
hommes		32	20	30	29	
femmes		47	28	27	37	

La santé selon le montant de l'annuité (suite)

Tableau n° 65. %, selon le montant de l'annuité, d'agriculteurs et d'agricultrices qui ont au moins un trouble psychosocial

<u>ANNUITE EN VALEUR ABSOLUE</u>						
G. 1937-38-39						
	sans dette	moins de 10 000 F	10 000 à < 20 000	20 000 à < 50 000	50 000 ou plus	total
hommes	*	20	21	23	30	22
femmes	*	35	23	31	38	30
G. 1917-18-19						
	sans dette	moins de 10 000 F	10 000 ou plus	total		
hommes	16	19	26	19		
femmes	24	23	27	25		
<u>ANNUITE EN VALEUR RELATIVE</u>						
G. 1937-38-39						
	sans dette	0,1 à < 10 %	10 à < 20 %	20 % ou plus	total	
hommes	*	25	14	30	22	
femmes	*	22	31	32	30	
G. 1917-18-19						
	sans dette	0,1 à 10 %	10 % ou plus	total		
hommes	16	25	20	19		
femmes	24	28	22	25		
* effectif trop faible.						

La santé selon le montant de l'annuité (suite)  
 Tableau n° 66. %, selon le montant de l'annuité,  
 d'agriculteurs et agricultrices  
 utilisant des somnifères.

ANNUITE EN VALEUR ABSOLUE

G. 1937-38-39

	sans dette	moins de 10 000 F	10 000 à < 20 000	20 000 à < 50 000	50 000 ou plus	total
hommes						
. jamais ou rarement	*	94	98	90	94	93
. très souvent, souvent, de temps en temps	*	6	2	10	3	6
femmes						
. jamais ou rarement	*	89	90	85	83	87
. très souvent, souvent, de temps en temps	*	8	10	13	13	11

G. 1917-18-19

	sans dette	moins de 10 000 F	10 000 ou plus	total
hommes				
. jamais ou rarement	85	82	86	84
. très souvent, souvent de temps en temps	14	16	14	15
femmes				
. jamais ou rarement	80	81	81	81
. très souvent, souvent, de temps en temps	18	15	19	18

ANNUITE EN VALEUR RELATIVE

G. 1937-38-39

	sans dette	0,1 à < 10 %	10 à < 20 %	20 % ou plus	total
hommes					
. jamais ou rarement	*	93	92	92	93
. très souvent, souvent, de temps en temps	*	7	8	4	6
femmes					
. jamais ou rarement	*	89	81	88	87
. très souvent, souvent, de temps en temps	*	9	17	7	11

G. 1917-18-19

	sans dette	0,1 à < 10 %	10 % ou plus	total
hommes				
. jamais ou rarement	85	86	78	84
. très souvent, souvent, de temps en temps	14	12	18	15
femmes				
. jamais ou rarement	80	79	83	81
. très souvent, souvent de temps en temps	18	17	17	18

\* effectif trop faible.

Connaissant la situation économique des exploitations des agriculteurs et agricultrices dont on étudiait la santé, nous avons voulu savoir si celle-ci se différencie en fonction de celle-là. Il n'est pas apparu de variation à la fois systématique et significative selon le niveau d'endettement, ni selon la position économique, bien que celle-ci ait une influence sur les conditions de travail. Mais on ne saurait trop vite conclure sur ces points dans l'état actuel de l'information. Eclairer cette question est d'autant moins facile que les variables mises en relation se déterminent sans doute souvent les unes les autres.

La mise en correspondance du temps de travail et du degré de fatigue fournit une illustration des difficultés rencontrées. Tout d'abord, le degré de fatigue n'est pas connu pour la période de l'enquête sur le travail. On sait seulement quels sont ceux qui ont déclaré être fatigués lors de l'examen de médecine préventive (donc au cours du second semestre 1977 ou du 1er semestre 1978). Leur situation a pu changer entre cette époque et l'hiver 1978-79. Si on considère cependant les liaisons entre la fatigue déclarée en auto-questionnaire médical et la durée du travail journalier au cours de l'hiver 1978-79, il apparaît qu'une influence réciproque n'est pas à exclure (1):

- chez les hommes, plus la journée de travail est longue, moins on s'était déclaré très fatigué ;
- les femmes très fatiguées sont les plus nombreuses parmi celles qui travaillent peu (1 à 4 h) et beaucoup (7 heures ou plus).

De même, s'il avait été trouvé que la santé est meilleure ou moins bonne soit dans les petites exploitations soit dans les grandes, l'interprétation aurait dû tenir compte du fait que l'état sanitaire dans un groupe socio-professionnel donné peut être lié aux conditions d'entrée ou de maintien dans ce groupe. L'hypothèse peut être faite que la petite exploitation est parfois un refuge pour les malportants, que la moyenne et la grande agriculture exclut de son accès les jeunes ou les moins jeunes de faible constitution. Il faudrait une autre enquête pour le déterminer.




---

(1) résultats établis pour les non-brucelliques qui ont rempli un auto-questionnaire et qui ne sont pas classés "inactifs pour cause de santé".



## chapitre 5.

# les conditions d'adaptation du travail agricole à la santé

Il a été souvent dit que le rythme de travail réglé sur les saisons est mieux adapté à l'homme. Encore faudrait-il que le travail ne soit pas trop important durant la "morte saison" (1).

L'adaptation est d'autant plus problématique qu'une réflexion souvent entendue chez les éleveurs : "On n'a pas le temps d'être malade", laisse supposer que le travail agricole peut être un facteur sinon d'apparition tout au moins d'aggravation de la maladie. Il faut donc chercher à apprécier dans quelle mesure le travail des éleveurs les empêche de se reposer quand ils sont fatigués, de se soigner quand ils sont malades.

Seront ensuite étudiées les possibilités qu'ont les agriculteurs et agricultrices de diminuer leur activité professionnelle quand leurs forces déclinent, quand l'âge augmente.

---

(1) L'irrégularité du travail est surtout importante dans l'agriculture spécialisée en production végétale.

Section I. EN MILIEU D'ELEVAGE, LE TRAVAIL EMPECHE-T-IL DE PRENDRE LE TEMPS DE SE REPOSER QUAND ON EST FATIGUE, DE SE SOIGNER QUAND ON EST MALADE ?

Il n'existe pas d'empêchement absolu (1) mais il semble que l'équilibre est souvent rompu aux dépens de la santé, car :

- Le temps de travail est souvent très long (cf. supra), ce qui est susceptible de rendre insuffisant le temps de repos, surtout quand on travaille tous les jours, toute l'année, tous les ans. Mais par ailleurs, le départ en vacances peut être, lui aussi, source de certaines atteintes à la santé.
- Il n'existe pas de congés de maladie pour les agriculteurs. Seulement quelques-uns d'entre eux ont contracté une assurance complémentaire pour bénéficier d'une indemnité journalière. S'arrêter de travailler implique donc généralement un manque à gagner, surtout si les travaux à réaliser ne sont pas différables, et peut même impliquer une détérioration de l'outil de production. Une telle baisse de revenu et de capital n'est-elle pas difficile à envisager quand les ressources sont faibles et l'épargne réduite, ce qui est souvent le cas dans les petites et moyennes exploitations ?
- Il en serait autrement s'il y avait des possibilités de remplacement gratuit. Mais il y a peu de personnes à travailler dans chaque exploitation. Si l'un des conjoints interrompt son activité, l'autre, qui est déjà très occupé, a bien des difficultés à assumer seul l'ensemble des tâches de l'exploitation - surtout qu'en système d'élevage une grande partie de celles-ci n'attendent pas - même s'il a les compétences voulues, ce qui n'est pas toujours le cas. Reste la solution de trouver un remplaçant, à prix nul ou réduit, à l'extérieur de l'exploitation, ce qui est possible mais dans des limites étroites.
- Il a été vu précédemment à quelle indemnisation donne lieu l'invalidité permanente résultant d'un accident du travail. Le régime est aussi sévère en assurance-maladie (AMEXA). L'effectif des invalides au titre de l'AMEXA est d'ailleurs très faible (2).

(1) Cf. Les cas d'inactivité pour cause de santé.

(2) On a rencontré chez les agriculteurs de 40 ans un cas typique d'ignorance de ses droits en la matière.

- La nécessité de s'arrêter le moins possible, sinon pas du tout, est très intériorisée comme en témoignent certaines réflexions courantes ("On ne s'écoute pas", "Le travail passe avant tout"). Le travail à réaliser est tel que "il faut avoir la santé", "il ne faudrait pas être malade".

Des exemples sont cités où après un accouchement, une maladie, le travail a été repris trop vite, où telle maladie a été aggravée faute de soins assez précoces. Mais pour donner une réponse générale à la question posée, il faudrait connaître de manière très précise la situation de ceux et celles qui auraient besoin d'arrêter ou de réduire le travail parce qu'ils sont surmenés, ou parce qu'ils sont atteints de telle ou telle maladie. Tel n'est pas le cas ; de toute façon, ce besoin est difficile à apprécier de manière non subjective. Quelle est, tout au moins, la durée du sommeil des agriculteurs et agricultrices ? Quelles possibilités ont les uns et les autres de se faire remplacer pour se reposer ou se soigner, compte tenu des aides attribuées à cet effet par les pouvoirs publics ?

### § 1. La durée du sommeil à l'époque de l'enquête

Il faudrait distinguer entre durée du sommeil et temps de lit. A défaut de cerner la première, on prend souvent le temps de lit comme un indicateur approché. Une autre question est celle de la qualité du sommeil.

Sous ces réserves, il apparaît que le temps de lit est généralement long, à la fois pour les agriculteurs et les agricultrices : 9 heures le plus souvent ; il est même fréquemment supérieur chez les plus âgés (tableau n° 67). Rares sont les durées inférieures à 8 heures. On se lève vers 6 h 30 - 7h(1), mais on ne se couche pas tard (généralement vers 21 h - 22 h). Telle se présente la situation sur la base des déclarations faites par les personnes inter-

---

(1) On se lève moins tôt depuis qu'il existe des tanks à lait.

rogées ; pas plus que le temps de travail, le temps de lit n'a été évalué à partir d'enregistrements (1).

Le temps de lit ne serait-il pas d'autant moins long (ou déclaré tel) que le temps journalier de travail est plus important (ou déclaré tel) ? De fait, ceux qui travaillent le plus ont plus souvent des nuits moins longues, restent moins souvent au lit 10 heures, à l'exception des conjoints plus jeunes (tableaux n° 68 et 69). Néanmoins l'écart n'est significatif que pour les chefs d'exploitation les plus âgés et la majeure partie de ceux qui ont les journées les plus chargées ont un temps de lit égal ou supérieur à 9 heures. La concurrence entre le travail et le repos existe sans être probablement très fréquente.

Les nuits sont plus courtes pour certains groupes d'agriculteurs ou d'agricultrices. Le temps de lit est ainsi plus souvent égal à (ou proche de) 8 heures dans les exploitations plus importantes (classe n° 4 chez les 40 ans, ensemble groupé des classes n° 3 et 4 chez les 60 ans), à la fois pour les chefs d'exploitation et les conjoints. Si la différence n'est pas significative chez les jeunes, elle l'est chez les plus âgés, opposition qui n'est pas pour surprendre en raison des observations faites déjà sur les uns et les autres (2). Inversement, dans les générations anciennes, les petits paysans et leurs conjoints ont plus souvent des nuits longues, ce qui n'est pas surprenant non plus du fait de certaines particularités de leur situation.

Il faut sans doute conclure que si les éleveurs travaillent beaucoup, un grand nombre d'entre eux passent aussi, à tout âge, beaucoup de temps au lit (souvent autant qu'au travail) (3). Etant entendu par

---

(1) Mais il a été plusieurs fois observé que le temps de sommeil est souvent important l'hiver en milieu agricole. Cf. les études de la Fédération Nationale des Groupes d'Etudes et de Développement Agricole (FNGEDA).

(2) C'est pour cause de loisirs ou de responsabilités qu'un certain nombre d'agriculteurs à la tête d'exploitations importantes se couchent plus tardivement.

(3) d'où un mode de vie qui diffère nettement de celui des trois huit : "8 heures de travail, 8 heures de loisirs, 8 heures de sommeil", ce qui est l'une des vieilles aspirations du monde ouvrier des villes.

ailleurs que les troubles du sommeil semblent assez peu fréquents, surtout chez les plus jeunes, compte tenu de ce qui a été déclaré pour la consommation de somnifères. Ces insomniaques (ceux et celles qui prennent très souvent, souvent, de temps en temps des somnifères) ont des temps de lit qui diffèrent peu de ceux des autres ; cependant, ils restent un peu moins souvent au lit moins de 9 heures, plus souvent 10 heures ou davantage, encore que ceci pourrait être dû au hasard.

Il n'est pas exclu qu'agriculteurs et agricultrices dorment moins à d'autres périodes de l'année. Une question avait été prévue sur les heures de coucher et de lever durant l'été. Les réponses n'ont pas pu être exploitées car certains ont répondu selon l'heure d'été et d'autres selon l'heure d'hiver. Comme la journée de travail est dans une majorité de cas plus importante l'été, il est à peu près sûr que le temps de lit est, à cette époque, plus court. De combien ? On l'ignore. Il est nécessaire de tenir compte de la pratique de la sieste qui subsiste l'été, surtout chez les plus âgés et leurs conjoints (tableau n° 70). Au total, il serait erroné d'exclure trop vite l'hypothèse de cas de surmenage pour insuffisance de sommeil.

#### Le temps de lit et de sommeil

Tableau n° 67. Répartition des exploitants et de leurs conjoints selon le temps de lit à l'époque de l'enquête.

	7 heures ou moins	8	9	10	11 ou plus	non précisé	total
G.1937-38-39							
exploitants	1	22	58	18	-	1	100 (n=247)
conjoints	2	20	63	14	e	1	100 (n=214)
G.1917-18-19							
exploitants	e	14	49	29	7	1	100 (n=192)
conjoints	1	13	50	26	8	2	100 (n=173)

## Le temps de lit et de sommeil (suite)

Tableau n° 68. Répartition des exploitants selon le temps de lit et le temps journalier de travail.

temps de lit \ temps de travail	8 heures ou moins	9	10 ou plus	non précisé	total
exploitants de 40 ans					
8 heures ou moins	*	*	*	-	(n=11)
9-10	15	62	21	2	100 (n=97)
11 ou plus	28	56	15	1	100 (n=137)
exploitants de 60 ans					
8 heures ou moins		*	*	*	100 (n=28)
9-10	3	56	41		100 (n=90)
11 ou plus	34	47	18	1	100 (n=74)

\* effectif trop faible.

Tableau n° 69. Répartition des conjoints d'exploitants selon le temps de lit et le temps journalier de travail.

temps de lit \ temps de travail	8 heures ou moins	9	10 ou plus	non précisé	total
à 40 ans					
1 à 4 heures	27	56	15	2	100 (n=87)
5-6	15	73	12	-	100 (n=73)
7 ou plus	25	60	15	-	100 (n=52)
à 60 ans					
1 à 4 heures	8	44	44	4	100 (n=54)
5-6	15	52	33	-	100 (n=60)
7 ou plus	20	53	25	2	100 (n=56)

Tableau n° 70. Répartition des exploitants et des conjoints selon qu'ils font ou non la sieste l'été.

Faites-vous la sieste :

	régulièrement ou souvent	de temps en temps	jamais	non précisé	total
G. 1937-38-39 exploitants	17	14	69	-	100 (n=247)
conjointes	13	8	77	2	100 (n=214)
G. 1917-18-19 exploitants	36	9	54	1	100 (n=192)
conjointes	30	6	62	2	100 (n=173)

Champ des quatre tableaux ; exclusion :

- des inactifs pour cause de santé
- de quatre autres cas de conjoints d'exploitants âgés qui n'ont pas ou n'ont plus d'activité agricole.

Il aurait fallu mettre en correspondance la durée du sommeil avec le degré de fatigue mais l'une et l'autre ne sont pas connus pour la même période. Relevons seulement que les personnes très fatiguées au moment de l'examen de médecine préventive n'ont pas systématiquement un temps de lit plus important au cours de l'hiver 1978-79. Un groupe cependant fait exception sans que celle-ci soit statistiquement significative : les exploitants de 60 ans qui ont été les plus nombreux à se déclarer fatigués.

## § 2. Les possibilités de se faire remplacer pour se reposer ou se soigner

Quand il y avait beaucoup d'actifs dans l'agriculture et beaucoup de travailleurs par exploitation, le remplacement pouvait se faire assez facilement. Les difficultés aujourd'hui rencontrées par les éleveurs ont conduit les pouvoirs publics à instituer des aides au remplacement. L'entraide reste la solution la plus utilisée mais ne peut s'exercer que dans des limites restreintes.

Finalement, l'exploitant et son conjoint doivent d'abord compter sur eux-mêmes, l'un se substituant, au besoin, à l'autre (1). Mais tous les exploitants n'ont pas de conjoint (cf. supra). Quant aux éleveurs qui emploient un ou plusieurs salarié(s), ils ne peuvent pas souvent se faire remplacer par leurs employés, ceux-ci ayant à faire valoir leurs droits à congés. Reste l'aide fournie par les parents retraités.

### L'entraide

Les travaux en entraide sont courants, ce qui favorise l'exercice de la solidarité lorsqu'un travailleur est défaillant. Des formes spécifiques d'entraide sont même apparues dans le but de permettre aux uns et aux autres de prendre des congés. Mais

---

(1) Rappelons que le cas des agriculteurs en GAEC ou en association de fait n'est pas traité dans cette étude.

ce remplacement entre parents (au sens large), ou entre voisins, est devenu moins efficace, moins sûr depuis que le nombre de parents et/ou de voisins a beaucoup décliné. Dans le même temps, les risques financiers liés à la maladie ou l'accident se sont accrues avec l'intensification de la production et l'augmentation de l'endettement. D'où l'organisation dans le cadre communal de services mutualistes d'entraide, communément appelés "mutuelles coups durs". Il n'existe pas de modèle unique de fonctionnement ; la garantie de remplacement n'est souvent admise que pour une partie des travaux (ceux des champs). Sur-tout, cette forme d'entraide n'engage qu'une fraction restreinte des agriculteurs : 15 % des 40 ans et 5 % des 60 ans dans l'exemple étudié. Quel que soit l'âge, les petits paysans adhèrent moins à de telles mutuelles (tableau n° 71) sans que la différence soit significative.

Tableau n° 71. Fréquence d'appartenance (en %) à une "mutuelle coups durs" selon la dimension économique de l'exploitation.

	classe n°1	classe n°2	classe n°3	classe n°4	total
exploitants de 40 ans	6	17	21	16	15
exploitants de 60 ans	1	7	7	15	5

#### Le recours à un intérimaire salarié, avec l'aide des pouvoirs publics

Le recours à un intérimaire salarié est devenu une pratique nouvelle, en milieu d'élevage, au cours des dernières années, à la suite de l'institution en 1972 d'une aide financière particulière, versée par l'intermédiaire de l'Association Nationale de Développement Agricole (A.N.D.A.) et gérée dans chaque département par les "Services d'Utilité Agricole". L'objectif est d'aider les agriculteurs et agricultrices à se faire remplacer dans quatre cas : la maladie ou l'accident, les congés (incluant les vacances, week-ends ainsi que les absences dues à des événements familiaux tels que décès, mariages...) et par ailleurs, la formation et l'exercice d'un mandat professionnel.

Il s'est progressivement créé des services locaux de remplacement qui recrutent des intérimaires. Ces services dépendent d'organismes variés tels que les laiteries, des associations diverses d'éleveurs, des Centres d'Etudes Techniques Agricoles. Le maître d'oeuvre agréé fait bénéficier l'agriculteur de la subvention de l'A.N.D.A. (1).

Le montant de celle-ci représente une fraction variable du coût total de la journée de main-d'oeuvre (2). Début 1979, l'aide s'élève en Ile-et-Vilaine à 53 F par jour ; elle est majorée de 20 F en cas de maladie ou d'accident, de 40 F en cas de formation. A la participation de l'ANDA s'ajoutent des contributions venant d'institutions diverses (en 1977, par ordre d'importance à l'échelon national : les coopératives, les conseils généraux, les chambres d'agriculture, la M.S.A., le Crédit Agricole, des organismes privés, le syndicalisme agricole). Fin 1979, le coût journalier facturé à l'agriculteur en dehors des dimanches et jours fériés est en Ile-et-Vilaine, dans le cas le plus fréquent, de 117 F pour les malades ou accidentés et de 137 F pour ceux qui prennent des congés. Les conditions de financement peuvent varier sensiblement selon les régions ; par exemple dans tel autre département de l'Est de la France (les Ardennes), la dépense restant due par l'agriculteur s'élevait, en 1978, non compris la nourriture et le logement, à 80 F en cas de maladie ou d'accident et 150 F en cas de congés. La contribution des familles agricoles à l'ensemble des charges de remplacement augmente dans le temps au niveau national ; elle est passé de 38 % en 1975 à 46 % en 1977.

Le caractère partiel du remboursement se traduit encore par une limitation du nombre de jours subventionnables, avec la restriction supplémentaire que le crédit est accordé, tous motifs réunis, par agriculteur, les conjoints et aides familiaux n'ayant pas de droits distincts. La participation de l'ANDA étant dégressive dans le temps, ce nombre s'abaisse progres-

- 
- (1) Au sein de l'Europe, les solutions données à l'organisation des services de remplacement sont très variées selon les pays. Le prix à payer par l'agriculteur est aussi très variable. Voir les résultats d'une enquête faite vers 1974-1975, qui sont publiés dans une brochure (non datée) de l'UCCMA sur les services de remplacement en agriculture.
- (2) Pour une connaissance détaillée des aides de l'ANDA, se reporter à la réglementation.

sivement ; en Ille-et-Vilaine, il est passé de 26 jours en 1972 à 15 en 1979 mais reste illimité en cas de maladie.

Combien, chaque année, d'agriculteurs et d'agricultrices utilisent les possibilités de remplacement qui viennent d'être décrites ? Dans l'ensemble de la France, le nombre total de bénéficiaires (1) a été de 12 695 en 1975, 15 254 en 1976 et 16 265 en 1977. Soit une fraction très faible de l'effectif national des chefs d'exploitation. Cinq ou six ans après sa création, le remplacement subventionné ne concerne chaque année qu'1 % ou 2 % des familles agricoles. Sans doute conviendrait-il de tenir compte surtout de l'agriculture d'élevage, la quasi-totalité des journées étant réalisées dans des exploitations à dominante de production animale (97 % en 1977), conformément aux priorités arrêtées par les pouvoirs publics. Mais l'appréciation serait peu modifiée en ordre de grandeur. La situation varie aussi beaucoup selon les départements (carte ci-jointe) ; néanmoins, même là où le remplacement a pris le plus d'extension (comme en Ille-et-Vilaine), seule une faible minorité de familles en bénéficie (sans doute de 3 à 4 %). Le plus grand nombre d'éleveurs continuent à dépendre de l'entraide et à subir le risque d'être contraints de travailler alors même qu'ils sont très fatigués ou souffrants.

Est-ce surtout parce qu'il reste cher que le remplacement reste rare ? On peut le supposer (2) mais une enquête serait nécessaire pour déterminer la nature et l'importance des divers obstacles au développement de ces actions. L'information actuellement disponible est insuffisante pour déterminer comment la demande de remplacement subventionnable varie selon le montant du revenu des éleveurs. Les remplacements de quelques jours sont les plus fréquents (d'où une moyenne basse : de 6 à 7 jours par bénéficiaire), mais ceci peut résulter parfois d'une insuffisance de remplaçants.

---

(1) Source : A.N.D.A.. La notion de bénéficiaire n'est pas précisée et la répartition selon le motif (un ou plusieurs) n'est pas publiée.

(2) Ce sont essentiellement des exploitants de classe n° 4 qui nous ont dit faire appel à des vachers de remplacement.



Dans la majorité des régions, les agriculteurs se font surtout remplacer pour prendre des congés. Mais depuis 1975, ce sont les journées effectuées pour cause de maladie-accident qui connaissent la plus forte augmentation (tableau n° 72). Cette évolution résulte peut-être de la priorité souvent accordée aux demandes motivées par la maladie (1), ainsi que d'une participation croissante de la M.S.A. au financement. Dans le cas de l'Ille-et-Vilaine, l'intervention de la M.S.A. est cependant très récente (1978) et n'a concerné qu'une dizaine de personnes au cours du premier semestre d'application (2). Ajoutons, enfin, que la durée de remplacement est plus élevée lors des maladies que lors des congés (8,2 jours par demande et 11,7 jours par bénéficiaire dans le premier cas en Ille-et-Vilaine pour l'année 1978, contre 2,5 et 4,4 dans le second cas).

Tableau n° 72. Nombre annuel de journées de remplacement selon le motif (période 1973-1977).

	1973		1974		1975		1976		1977	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Total	8 150	100	53 200	100	86 800	100	99 613	100	104 804	100
dont :										
. congés	3 420	42	24 470	46	51 210	59	56 780	57	58 457	56
. maladie	2 030	25	15 960	30	20 830	24	25 899	26	29 549	28

Source : A.N.D.A. Les remplacements pour maternité sont exclus.

Si au moins dans la majorité des départements, la maladie ou l'accident tient une place particulière au sein de la politique générale de remplacement, des mesures encore plus spécifiques concernent depuis

- (1) La détermination des prioritaires est laissée à l'initiative des organismes départementaux.
- (2) Nous ne détaillerons pas les modalités de cette aide. Elle n'est pas strictement limitée à la maladie ou l'accident et n'est attribuée qu'en dessous d'un plafond de revenu, plafond généralement dépassé par ceux qui se font faire remplacer au titre de l'A.N.D.A.. A partir de 1979, elle est accordée non seulement quand il y a intervention d'un service de remplacement mais en cas d'entraide (pratique plus courante) ou d'embauche directe d'un salarié par l'agriculteur.

1977 la maternité. A cette date a été créé un fonds social destiné à accroître l'aide publique. D'abord fixé à 75 % du coût de la journée (avec un plafond de 150 F), le remboursement a été porté en mars 1979 à 85 %, le plafond passant à 187 F. La prise en charge est d'au moins une semaine, sans pouvoir dépasser 28 jours. Le remplacement doit concerner les travaux "réalisés quotidiennement" par le bénéficiaire sur l'exploitation, à l'exclusion des travaux ménagers.

Au cours de l'année 1977, il n'y eut que 108 bénéficiaires dans la France entière, pour un nombre total d'accouchements de 24 896 (1), soit 0,44 %. Il ne semble pas que les nouvelles mesures aient eu jusqu'à présent pour effet d'accroître beaucoup ce type d'actions. En Ille-et-Vilaine, il n'y a eu que 11 agricultrices à demander l'allocation en 1978. Il est vrai que le coût net de remplacement reste à peu près aussi élevé (103 F par jour dans le cas majoritaire) que pour d'autres remplacements.

On ignore quelles sont les conditions de travail avant et après accouchement ; sur ce point aussi une enquête serait nécessaire. Il est sûr que certaines agricultrices reprennent trop vite leur activité professionnelle. Tout au moins le taux de prématurité n'est-il pas exceptionnellement élevé, en moyenne, en milieu agricole ; il est plus fort que dans les classes sociales moyennes ou supérieures, mais plus faible qu'en milieu ouvrier (2).

La concurrence entre le travail et le repos ou les soins est une réalité difficile à cerner. Quand l'exploitant sera atteint de telle maladie invalidante, tous les gros travaux seront faits par entreprise. Telle machine sera achetée quand l'épouse

---

(1) Source : Statistiques 1977 de la M.S.A. (2ème partie), pages 447 et 454.

(2) enquête INSERM de 1972.

ne pourra plus soulever de charges (1). Il existe une certaine marge d'adaptation du travail, dans sa nature et sa durée. Des éleveurs disent que ceux d'entre eux qui veulent prendre des congés le peuvent en faisant un effort d'organisation. Il est vrai qu'un certain nombre déclarent ne pas être privés de loisirs (cf. supra).

En tout état de cause, il est sûr qu'il existe des cas où le travail passe avant la santé (2) ; par exemple, chez les malades chroniques. On est surpris de constater que, contrairement aux invalides permanents (3) ; ces malades travaillent autant qu'on ne le fait en moyenne, à l'exception de quelques femmes qui ont une activité très restreinte, exceptés aussi les cas d'inactivité totale. Est-ce aux dépens de leur santé ? Tel exploitant de la classe n° 2, qui souffre de bronchite chronique, dit : "On va jusqu'au bout du rouleau. S'il y a des intempéries, il faut y aller quand même" ; sa femme, qui a une sinusite chronique, ajoute : "On est souvent fatigué et puis il y a quand même du travail à faire et on le fait quand même".

Ce qui précède concerne aussi bien les agriculteurs et agricultrices de 60 ans que les autres. Une question supplémentaire se pose à leur propos, celle de savoir s'il est possible, en agriculture, de travailler moins quand on vieillit. Le type de réponse qui sera donné influence celle fournie à la question antérieure ; on le voit bien dans le cas de cet agriculteur de 60 ans (en classe n° 1) invalide de guerre à 75 %, qui est atteint d'une maladie nerveuse et qui déclare : "Il faut quand même assurer le travail".

---

(1) Ne peut-elle plus soulever de charges parce qu'une machine n'a pas été achetée assez vite ?

(2) Est-ce pour éviter d'être pauvre ? Est-ce pour rester ou devenir un peu riche ?

(3) mais certains sont à la fois malades chroniques et invalides permanents. D'autre part, nombre d'invalides travaillent, eux aussi, 9 h ou plus par jour.

Section II. QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ADAPTATION  
DU TRAVAIL A LA SANTE CHEZ LES AGRICUL-  
TEURS VIEILLISSANTS ET LEURS CONJOINTS ?

Un certain nombre de métiers supposent pour être exercés d'être plus ou moins jeune (1). Tel n'est pas le cas de l'agriculture, bien au contraire puisque beaucoup de chefs d'exploitation ont en France plus de 65 ans, ce dont se plaint beaucoup le syndicalisme jeune. Il existe cependant un problème d'adaptation entre la capacité de l'agriculteur vieillissant et son travail, la nature des tâches qu'il peut continuer à effectuer, le temps passé à travailler (2).

Si même les éleveurs de 60 ans travaillent beaucoup comme le montre notre enquête, c'est, au moins en grande partie, pour produire autant ou plus (vendre plus, acheter moins), et par là éviter de gagner moins sinon gagner plus, ce signifie malgré tout, pour certains, gagner peu. Même si certains travaux sont peu productifs ou rentables, une réduction du travail au cours de la dernière étape de la carrière impliquerait une réduction du revenu, ce qui n'est envisageable, tout au moins lorsque le niveau de vie est bas, et en dehors de l'hypothèse d'une réduction des charges, que si ce manque à gagner est compensé. La pension de retraite assure, plus ou moins complètement, cette compensation.

La question est alors de savoir à partir de quel âge les agriculteurs peuvent avoir droit à la retraite, en particulier pour raison de santé. Si l'âge normal est de 65 ans (3), il existe, depuis quelques années, de plus en plus de possibilités d'obtenir avant cet âge une "pension de vieillesse" ou une prestation de même nature. Nous allons les présenter et voir dans quelle mesure les agriculteurs

---

(1) Voir A. Laville, C. Teiger et H. Blassel, Age des travailleurs, conditions de travail et emploi, C.N.A.M., Rapport n° 59 du Laboratoire de Physiologie du Travail et d'Ergonomie, Paris, avril 1979.

(2) "Le travail nous coûte plus maintenant, il nous est plus pénible" (un exploitant de 60 ans, de la classe n° 3).

(3) Le premier régime de vieillesse des travailleurs non salariés de l'agriculture (instituant une allocation sous condition de ressources) n'a été mis en place qu'en 1952, soit bien plus tardivement qu'en milieu salarié non agricole.

et agricultrices les utilisent, tout en continuant éventuellement à travailler à temps partiel.

L'enquête montre qu'il existe aussi des cas où, sans bénéficier de l'anticipation de retraite, les agriculteurs et agricultrices réduisent cependant, avant 65 ans, leur activité professionnelle, soit pour des raisons de santé soit pour d'autres causes.

## § 1. L'anticipation de retraite

### Les quatre possibilités actuelles d'anticipation ; leur institution progressive.

La première, qui n'est pas particulière au milieu agricole et qui a été instituée pour ce milieu en 1955, en même temps qu'était créée la retraite de vieillesse agricole, est liée à l'état de santé. Les personnes reconnues inaptes au travail peuvent bénéficier de la retraite avant 65 ans et au plus tôt à 60 ans. Jusqu'en 1972, il fallait que l'incapacité soit totale et définitive "mettant l'intéressé dans l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle". Cette condition a été assouplie par une loi du 20 décembre 1972 qui a étendu à une certaine catégorie d'agriculteurs une mesure prise un an plus tôt en faveur des salariés. Pour les exploitants agricoles qui ont travaillé pendant les cinq dernières années de leur activité sans le concours d'aides familiaux ou de salariés, l'incapacité au travail est définie comme "l'impossibilité de continuer à exercer son emploi sans nuire gravement à sa santé et le fait de se trouver définitivement atteint d'une incapacité à 50 %...". Enfin, à compter du 1er janvier 1976, cette notion plus large d'incapacité a été également adoptée au profit des chefs d'exploitation (et de leur conjoint) qui ont travaillé avec un seul aide familial ou un seul salarié (1). Ce mode d'anticipation de la

- (1) Sont, par ailleurs, reconnus d'office inaptes au travail :
- les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée par le régime d'assurance maladie,
  - les titulaires d'une pension militaire d'au moins 85 %,
  - les titulaires de la carte de déporté ou interné politique.

retraite pour invalidité s'adresse donc à la plus grande partie des petits et moyens agriculteurs. Encore faut-il qu'il y ait cessation totale d'exploiter.

Ceux qui sont reconnus inaptes au travail à partir de 60 ans peuvent bénéficier de l'indemnité viagère de départ (I.V.D.) instituée en 1962 comme "complément de retraite". Les autres peuvent demander, à partir du même âge, l'IVD "non complément de retraite", prestation créée en 1967 pour des zones dites d'économie rurale dominante, et étendue en 1974 à tout le territoire, sous réserve de libérer les terres dans des conditions particulières (1). Depuis cette date, l'IVD non complément de retraite est même accordée dès l'âge de 55 ans à ceux qui ont une invalidité supérieure à 50 % (2) et à ceux qui sont devenus chefs d'une exploitation à la suite du décès de leur conjoint. Quel que soit le type d'I.V.D., le bénéficiaire ne peut jamais conserver plus qu'une parcelle de subsistance (d'un hectare au plus).

Deux autres mesures, rattachées au régime d'IVD, peuvent permettre aux agriculteurs de réduire ou cesser leur activité avant 60 ans :

- L'indemnité d'attente (1500 F par an), créée en 1969, accordée dès 55 ans à certaines catégories d'agriculteurs des zones de rénovation rurale et d'économie montagnarde, s'ils s'engagent à supprimer leur exploitation au plus tard à l'âge de 60 ans.
- La prime d'apport structurel attribuée depuis début 1974, sans condition d'âge minimum, à ceux qui cèdent dans certaines conditions la totalité de leur terre (3000 F plus 100 F par hectare pour la partie de l'exploitation cédée comprise entre 5 ha et deux fois la superficie minimum d'installation).

Le tableau n° 73 récapitule quels sont les droits avant 65 ans dans les régimes d'IVD ou ceux qui lui sont liés. Est venue s'ajouter, depuis la loi de finances de 1979, une "indemnité complémentaire au profit du conjoint d'exploitant" d'un montant de

(1) Montant annuel :

- 5460 F si l'exploitant est célibataire, veuf ou divorcé sans enfant à charge.
- 8340 F si l'exploitant est marié, ou bien s'il a un ou plusieurs enfant(s) à charge.

Une revalorisation est intervenue au 1er janvier 1980.

(2) Les conditions à remplir pour être considéré comme invalide sont moins strictes en régime d'IVD qu'en régime de retraite.

4300 F. En dehors de la cessation d'activité, deux conditions sont à réunir pour obtenir cette prestation : que le conjoint d'exploitant soit âgé de 60 à 64 ans, que l'exploitant ait obtenu l'IVD avant son 66<sup>e</sup> anniversaire. Cette mesure a été prise pour tenir compte de l'écart d'âge relativement important qui existe souvent entre l'agriculteur et son épouse et qui conduit l'exploitant retraité à conserver une certaine activité tant que son conjoint ne perçoit pas lui-même la retraite.

Tableau n° 73. Régimes de l'IVD ou liés à celle-ci : ce que sont, depuis 1974, les indemnités offertes selon l'âge, avant 65 ans.

Age	Droits
avant 55 ans	Prime d'apport structurel
de 55 à 59 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Prime d'apport structurel</li> <li>. I.V.D. non complément de retraite en cas d'incapacité au travail supérieure à 50 % et pour les veufs et veuves continuant l'exploitation</li> <li>. Indemnité d'attente</li> </ul>
de 60 à 64 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Prime d'apport structurel</li> <li>. I.V.D. non complément de retraite</li> <li>. I.V.D. complément de retraite en cas d'incapacité au travail supérieure à 50 %</li> </ul>

Chronologiquement, la troisième catégorie de retraite anticipée qui a été instituée est celle des anciens combattants et des anciens prisonniers de guerre. A la différence de l'I.V.D., elle n'est pas propre au milieu agricole, mais, comme celle-ci, elle n'est pas en principe directement liée à un motif de santé. Cependant, c'est "pour tenir compte de la fréquence des maladies et de l'usure générale de l'organisme liés à la captivité" que la loi du 21 décembre 1973 a ouvert le droit aux anciens prisonniers et anciens combattants de la guerre 1939-1945 de percevoir la retraite à un âge compris entre 60 et 64 ans (selon la durée de la captivité ou du service actif). Sans que ce droit soit subordonné à une cessation d'activité.

Il faut ajouter une quatrième possibilité d'anticiper la retraite : celle qu'ont les conjoints des chefs d'exploitation lors du décès de ceux-ci. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974, ces conjoints peuvent

demander la "retraite de réversion" dès 55 ans, dès lors que l'exploitant remplissait à la date de son décès, les conditions requises pour l'ouverture d'un droit à la retraite et sous réserve que certaines conditions de mariage et de ressources soient réunies. Si l'époux décédé était titulaire d'une IVD, il suffit que le survivant ait au moins 50 ans pour pouvoir prétendre à une indemnité de réversion égale, depuis peu, à la totalité de l'IVD.

Ayant recensé les droits reconnus - en nombre croissant surtout depuis une dizaine d'années et les plus nombreux depuis 1974 - aux agriculteurs et agricultrices d'obtenir une pension de retraite ou indemnité de départ, dès l'âge de 55 ans ou (plus souvent) de 60 ans, quand leur santé est dégradée ou quel que soit leur état de santé, ce qui leur donne une possibilité (1) de réduire leur activité professionnelle, jugée dans certains cas impossible - ou ce qui les oblige à le faire -, il faut maintenant déterminer avec quelle fréquence de tels droits sont utilisés. L'impact est ici différent de celui observé pour le remplacement. On va le présenter dans l'exemple des agriculteurs et agricultrices d'Ille-et-Vilaine nés en 1917-18-19.

Combien d'agriculteurs et d'agricultrices nés en 1917-18-19 ont bénéficié jusqu'à présent de la retraite anticipée.

On a consulté sur ce point le fichier des prestations vieillesse de la M.S.A., la situation étant celle du 1er trimestre 1979. Cette source indique le motif pour lequel la prestation actuellement versée a été attribuée et la date d'ouverture des droits. Mais si la prestation actuelle a été précédée d'une autre différente, le motif et la date de celle-ci ne sont pas connus. En conséquence, on ne peut pas dater toutes les attributions d'I.V.D. non complément de retraite. La situation actuelle d'activité est également ignorée ; la distinction n'est pas faite entre les anciens exploitants qui ont cessé totalement de travailler et ceux qui restent chefs d'exploitation au moins à temps partiel.

---

(1) mais souvent le montant de la pension ou de la prestation est faible.

Les résultats sont présentés distinctement pour chacune des générations 1917, 1918 et 1919. La génération 1919 commence seulement à atteindre 60 ans début 1979 ; la génération 1917 commence, elle, à parvenir à 62 ans à cette date. Les résultats concernent donc dans un cas les retraites obtenues avant 60 ans, dans l'autre avant 62 ans. Le tableau n° 74 récapitule les effectifs des bénéficiaires de chacune des formes de retraite anticipée et les répartit selon l'âge d'obtention.

On voit que chez les anciens exploitants (tout au moins les masculins), les départs anticipés le sont surtout pour motif de guerre, donc à partir de 60 ans, et quel que soit l'état de santé. Certains ont obtenu l'IVD la même année ; quelques-uns l'ont eue auparavant donc sous la forme "non complément de retraite" (tableau n° 75).

L'invalidité à 60 ans ou après est le second motif de "pré-retraite" pour les exploitants et le seul pour leurs épouses. Il s'agit dans une majorité de cas d'une invalidité à 100 % (tableau n° 76). Pour un certain nombre d'anciens exploitants (à peu près le quart), il y a eu transformation d'une pension d'invalidité (totale ou des 2/3) versée par l'AMEXA en pension de retraite. Quelques invalides perçoivent début 1979 l'IVD complément de retraite ; la moitié d'entre eux avaient eu au préalable une IVD - non complément de retraite.

Les exploitants qui, début 1979, ne perçoivent que cette dernière IVD, sont peu nombreux et l'effectif de ceux qui l'ont obtenue avant 60 ans peut paraître relativement restreint. Ceci doit être interprété en fonction de ce qui a été dit à propos du premier motif de départ à la retraite.

Quant aux veuves d'exploitants, elles ont bénéficié généralement d'une retraite de réversion, peu d'entre elles ayant repris l'exploitation au décès de leur conjoint. La plupart ont ainsi cessé leur activité entre 55 et 60 ans (1).

---

(1) L'obtention d'une retraite de réversion à 55 ans nécessite, on l'a vu, une condition de ressource.

Tableau n° 74. Nombre d'agriculteurs et d'agricultrices nés en 1917-18-19 qui ont obtenu une retraite anticipée ; répartition selon l'âge d'obtention (situation début 1979).

	à 55 ans	à 56 ans	à 57 ans	à 58 ans	à 59 ans	à 60 ans	à 61 ans	à 62 ans	total
<b>I. Cas de ceux et celles qui étaient chefs d'exploitation lors de l'obtention de la retraite</b>									
. Retraite pour motif de guerre									
G. 1917						126	11	1	138
G. 1918						141	13		154
G. 1919						14			14
. Retraite pour invalidité									
G. 1917						85	26	3	114
G. 1918						87	14		101
G. 1919						10			10
. IVD non complément de retraite									
G. 1917				-	1	23	4		28
G. 1918		3	1	-	-	24			28
G. 1919	2	3	9	5	2				21
. Ensemble des motifs									
G. 1917					1	234	41	4	280
G. 1918		3	1	-	-	252	27		283
G. 1919	2	3	9	5	2	24			45
<b>II. Cas des femmes mariées épouses d'exploitants au moment de l'obtention de la retraite</b>									
Retraite pour invalidité									
G. 1917						97	32	5	134
G. 1918						122	17		139
G. 1919						13			13
<b>III. Veuves d'exploitants</b>									
G. 1917		33(1)	6	24	10	28	9	2	112
G. 1918	59	10	22	21	19	20	8		159
G. 1919	40	27	16	20	16	5			124

(1) Il n'existe aucun cas de retraite de réversion à 55 ans pour la génération 1917 puisque c'est une loi du 21 décembre 1973 qui a institué ce type de retraite à compter de cet âge.

Tableau n° 75. Nombre d'agriculteurs retraités ayant l'IVD, selon le moment d'obtention de celle-ci.

exploitants retraités pour motif de guerre	Ont obtenu l'IVD	
	. la même année	. une ou plusieurs années avant
G. 1917	18	4
G. 1918	10	2
G. 1919	-	2
Exploitants retraités pour invalidité		
G. 1917	17	16
G. 1918	6	9
G. 1919	-	2

Tableau n° 76. La retraite anticipée pour cause d'invalidité : nombre de bénéficiaires selon la nature et l'importance de l'invalidité.

	invalidité de 100 %	invalidité de 50 à 99%	ex-invali- dité AMEXA	total
Exploitants				
G. 1917	52	35	27	114
G. 1918	66	11	24	101
G. 1919	5	-	5	10
Femmes mariées conjointes d'exploitants				
G. 1917	80	54	-	134
G. 1918	98	41	-	139
G. 1919	8	5	-	13

Au total, le nombre des agriculteurs et agricultrices nés en 1917, 1918 et 1919 qui ont déjà pu obtenir une retraite paraît élevé et même très élevé. En effet, la MSA a convoqué début 1977 à ses examens de santé un peu plus d'un millier d'exploitants non retraités de ces générations (1). Or, début 1979,

(1) Au vu des tableaux qui viennent d'être fournis, il apparaît que peu d'exploitants nés en 1917-18-19 bénéficiaient d'une retraite dès le début 1977. Peu avaient atteint à cette date l'âge de 60 ans.

le nombre d'anciens exploitants des mêmes générations qui se trouvent en situation de retraite, s'élève à 608 ; il faudrait compter en plus une partie des veuves d'exploitants. Il ne serait pas rigoureux de proposer un taux d'anticipation de retraite mais le rapprochement de ces deux chiffres laisse penser que la "pré-retraite" est maintenant fréquente en agriculture (1), que l'adaptation du travail à la santé s'en trouve facilitée pour beaucoup.

A partir de ces constatations, on situe mieux la portée de l'enquête travail pour le sous-échantillon des 60 ans. On ne pouvait atteindre début 1979 qu'une fraction très restreinte des membres des générations 1917 à 1918 qui ont fait carrière dans l'agriculture parce que cette carrière se trouve souvent à cette date terminée, en particulier pour raison de santé. Il faut souligner que cette raison intervient plus souvent que l'on ne s'y attendait. Le chapitre 2 a indiqué quel était le nombre d'invalides du travail parmi les agriculteurs âgés non retraités. Le fichier des prestations vieillesse complète cette information en fournissant un effectif d'invalides (au sens de la législation vieillesse) parmi les exploitants qui ont déjà obtenu la retraite, effectif minimal car certains invalides se sont retirés pour motif de guerre, donc sans que soit connu leur état de santé.

Les générations considérées constituent-elles un cas particulier, au regard de l'anticipation de retraite, du fait de leur participation à la guerre 1939-1945 ? Les données nationales de la M.S.A. confirment que les retraites avant l'âge de 65 ans ont été nombreuses au cours des dernières années, mais ne permettent pas de déterminer s'il s'agit d'une nouvelle tendance dans l'agriculture française (2).

- 
- (1) Surtout que dans l'exemple présenté, l'une des trois générations n'a pas encore atteint 60 ans dans sa totalité.
  - (2) La législation est probablement appelée à évoluer encore au cours des prochaines années, le but visé étant une libération plus rapide des terres par les exploitants âgés et non pas une amélioration des conditions de vie de ceux-ci.

## § 2. La réduction d'activité avant d'obtenir une pension de retraite

On a supposé jusqu'à présent que la réduction d'activité n'était envisageable pour l'agriculteur vieilli que si la diminution du revenu qui en découlait se trouvait compensée par une pension de retraite. Il existe d'autres types de situation : certains se sont suffisamment enrichis pour avoir un capital permettant de vivre en travaillant peu ; quelques-uns acceptent une diminution du revenu de l'exploitation (1) parce qu'ils n'ont plus d'enfants à charge.

Les formes de réduction d'activité rencontrées dans l'enquête chez des agriculteurs qui ne perçoivent pas encore la retraite sont variées : la diminution de la surface occupée, le changement dans l'orientation des productions, la modification des techniques de production se trouvent ou non combinées selon des modalités diverses, avec toujours pour résultat une baisse plus ou moins accentuée de la quantité de travail nécessaire dans l'exploitation. En simplifiant, il est possible de distinguer deux grands types d'abandon partiel d'activité : le passage d'une grande exploitation à une petite, la diminution de l'intensité de la production à surface constante, mais seule cette dernière est apparue comme la conséquence de la maladie de l'exploitant et/ou de son conjoint.

### Le passage d'une grande ou moyenne exploitation à une petite.

Nous en avons trouvé six cas. Comme la situation est alors très proche de celle de la retraite, ils n'ont pas été maintenus dans le sous-échantillon des agriculteurs non retraités de 60 ans. Dans cinq cas, la superficie antérieurement occupée a été cédée dans sa plus grande partie à un fils ou à un gendre. On n'occupe plus que quelques hectares (de 3 à 9), on n'a plus que quelques vaches (de 4 à 8) ; ou bien on élève des génisses ou encore on cultive seulement des céréales. Il ne s'agit plus en tout cas que d'une petite production (entre 10 000 F et 54 200 F de

---

(1) Cette diminution n'a pas été évaluée mais ne fait pas de doute généralement.

montant des ventes en 1977). Le changement le plus typique est celui où l'agriculteur s'est installé sur une autre exploitation et est revenu à un mode ancien de production : quelques vaches traitées à la main, dont le lait est transformé sur place, en beurre.

Il existe sans doute plusieurs états intermédiaires entre la situation d'actif et celle d'inactif (ou de retraité sans aucune activité). Dans les cas qui suivent, plus nombreux, nous avons estimé que les agriculteurs devaient être maintenus parmi les non-retraités.

#### La diminution de l'intensité de la production.

Une telle diminution n'a pas été systématiquement mesurée dans l'enquête. Elle a été cependant repérée en partie par une question relative au changement dans la nature des productions de l'exploitation et au motif de ce changement. Sans être exhaustif, on a ainsi décelé un certain nombre de cas où l'agriculteur a réduit sa production et ceci à la suite d'une atteinte à la santé ou par suite d'une diminution de ses forces :

- cinq, dont trois malades chroniques, ont supprimé leur élevage porcin.
- cinq, dont un malade chronique, ont abandonné la production laitière et l'ont remplacée par une production de viande moins exigeante en main-d'oeuvre, en profitant éventuellement de la prime de reconversion lait-viande.
- un a réduit son troupeau ovin.

D'autres utilisent en même temps plusieurs moyens pour adapter leur travail à leur capacité. Dans tel cas, l'agriculteur et son épouse subsistent tous les deux une invalidité permanente : l'exploitation a maintenant moins de 5 ha, la superficie ayant été diminuée de moitié, une partie seulement des vaches a été conservée, l'autre a été remplacée par des moutons, on fait faire le travail par d'autres (entreprise de travaux agricoles) et les enfants qui ne sont pas restés à la terre aident leurs parents pour les tâches difficiles.

A la question de savoir quelles sont, en agriculture, les possibilités et les conditions d'adaptation du travail à la santé quand l'âge s'élève, on ne peut pas apporter que des réponses précises faute de savoir toujours si la retraite anticipée, de droit ou de fait, c'est-à-dire avec ou sans pension, est liée à un motif de santé, faute aussi de connaître généralement de quelle réduction d'activité s'accompagne l'attribution d'une pension, selon que la santé est ou non le motif de celle-ci.

Dans les générations 1917-18-19, une majorité d'exploitants ont les uns réduit, les autres supprimé leur activité avant que ne soit atteint l'âge de 65 ans. Il y a là une forte présomption que quand il n'est plus possible pour un agriculteur vieillissant de travailler ou de le faire autant, il lui est assez souvent possible de se retirer ou de réduire son horaire. Mais ceci fait aussi penser que beaucoup d'agriculteurs de ces générations vieillissent avec une santé bien dégradée (1).

D'autre part, un certain nombre maintiennent leur activité, et même parfois développent leur exploitation bien qu'étant en fin de carrière, sans que l'on puisse distinguer systématiquement selon que leurs conditions de travail portent ou non atteinte à leur santé. Plusieurs en tout cas aspirent fortement à se retirer.

Finalement, nombre de ceux qui sont malades chroniques et/ou invalides terminent leur carrière en travaillant beaucoup (quelquefois 11 à 12 h par jour l'hiver selon leur déclaration) et péniblement compte tenu de leur état de santé (2). Le froid et l'humidité "font du mal" : conduire le tracteur donne des maux de tête. "Il ne faudrait pas faire de gros travaux, ni lever de poids lourds ni même porter des seaux ; or, notre travail, c'est ça" (une agricultrice de la classe n° 3, souffrant de sciatique). Un invalide à 56 % "veut quand même faire le travail" (exploitant de la classe n° 4). Ce qu'ils font est plusieurs fois jugé trop dur pour leur âge et certains déclarent

---

(1) cf. page 145 .

(2) à 59 ans car il s'agit surtout, dans le cas des hommes, de membres de la génération 1919. Plusieurs d'entre eux s'apprêtaient à demander ou recevoir une pension.

aller jusqu'à la limite de leurs forces : "On doit travailler jusqu'à ce que l'on ne peut plus " (exploitant de la classe n° 1). Par contre, d'autres disent qu'ils s'arrêtent quand ils sont fatigués.





## conclusion générale

1. Plusieurs raisons expliquent qu'à la question générale de savoir quelles atteintes à la santé résultent en agriculture des conditions de travail, il ne soit actuellement possible de donner que des éléments partiels de réponse. En l'absence de médecine du travail proprement dite, la médecine préventive agricole renseigne peu sur l'état de santé des agriculteurs et agricultrices. Cette source paraît intéressante car couvrant une population bien plus large que celle qui s'adresse aux médecins et aux hôpitaux. Mais l'information réunie pour chaque individu est insuffisante à la fois en quantité et en qualité.

Il existe, de même, de grandes difficultés à quantifier de manière non monographique les conditions du travail agricole. Aux problèmes généraux que pose l'estimation de la charge physique et surtout de la charge mentale, s'ajoutent des difficultés supplémentaires quand il s'agit de caractériser le travail des agriculteurs et agricultrices, catégorie spécifique de non-salariés :

- La durée ne résulte pas d'un horaire préétabli, qui soit rapidement connaissable même pour une année entière.
- Les situations de travail sont extrêmement variées dans une agriculture composée d'un grand nombre

d'exploitations individuelles (près de 30 000 dans le seul département d'Ille-et-Vilaine). La diversité dans la nature des productions se cumule avec celle, encore plus grande, des conditions techniques et économiques de production, celles-ci étant le produit à la fois des conditions naturelles, des structures de production (échelle, importance relative du travail et du capital) et de l'histoire des générations. D'où une multiplicité des tâches réalisées de manière multiple par des agents polyvalents. En dehors de mesures ponctuelles valant pour quelques cas (plus ou moins typiques), une analyse un peu générale des conditions de travail restera imprécise dans les évaluations, et de toute façon incomplète dans la description.

- Il n'existe pas de moyen général d'estimation de la sécurité du travail en milieu agricole non salarié, du fait des particularités du régime de réparation des accidents et maladies officiellement professionnelles.

2. Sous ces réserves, et en l'absence d'analyse épidémiologique de type habituel (en particulier pour le vieillissement à chaque âge), l'étude de nature exploratoire établit cependant plusieurs résultats partiels selon l'âge et la génération et ceux-ci permettront déjà à la M.S.A. de mieux situer la portée de ses campagnes d'éducation sanitaire.

- L'enquête dans les exploitations agricoles contribue à démontrer qu'en milieu d'élevage, surtout laitier, la durée du travail est encore aujourd'hui très longue, quelle que soit l'étape de la carrière. Les jours de congés sont rares, y compris pour les femmes (pas de dimanches libres, sans même parler des samedis, peu ou pas du tout de vacances), surtout quand la dimension de l'exploitation diminue. Les éleveurs ont de grandes difficultés à se faire remplacer ; un petit nombre seulement utilise les aides accordées à cet effet par les pouvoirs publics. Ce manque de loisirs, plus vivement ressenti par les agricultrices, ne faisait pourtant pas jusqu'à présent partie des revendications principales des éleveurs qui ont souvent de faibles revenus et qui cherchent d'abord à gagner plus, ou à éviter de gagner moins. Les causes de cette situation sont multiples et variables selon les agriculteurs. La conséquence est que le travail passe parfois avant la santé : des malades chroniques sont contraints de continuer à travailler autant, à soulever autant de charges lourdes, à être exposé autant aux intempéries, alors même qu'ils auraient besoin de

plus de repos, de plus de soins. Le problème est le plus aigu pour les agriculteurs vieillissants et leurs conjoints, dont les exploitations sont moins mécanisées, même parfois à taille égale. Mais depuis quelques années, les possibilités d'anticipation de retraite ont été élargies et sont très utilisées.

- Tout autant que ce que l'on désigne d'habitude par "conditions de travail", la situation économique et financière de l'exploitation agricole représente une source potentielle d'atteinte à la santé des agriculteurs et agricultrices. Elles peuvent être pour ces "patrons" source de soucis, d'inquiétude, d'anxiété. Cependant nos observations ne permettent pas d'affirmer que plus l'endettement est élevé, moins bon est, à chaque âge, l'état de santé de l'exploitant et/ou de son conjoint. Il n'a pas été constaté non plus que les petits éleveurs, ceux qui ne gagnent pas l'équivalent du SMIC - il semble même qu'il existe des revenus bien plus faibles - ont plus souvent une mauvaise santé. Mais les données sont trop incomplètes pour permettre de conclure de manière sûre.

- Plusieurs indices laissent penser que la pathologie professionnelle est en agriculture, spécialement pour les hommes, beaucoup plus importante qu'elle n'apparaît au vu des seuls résultats officiels d'application d'une législation. Il en est ainsi pour la brucellose. Il en est de même, et plus encore, pour les dangers résultant de la conduite de tracteurs inconfortables et sans équipement de sécurité, le temps de conduite étant devenu très élevé, même chez les éleveurs.

L'essai d'utilisation des résultats de la médecine préventive, comme l'enquête dans les exploitations agricoles sur les conditions de travail, confirment le bien-fondé de l'intention initiale : ne pas se prononcer trop vite sur l'état des rapports entre santé et travail en agriculture. De nombreuses recherches seront nécessaires pour établir d'abord ce qu'est la santé en milieu agricole et mettre ensuite en lumière les coûts du travail - ou du métier - en termes d'atteinte à l'équilibre physique ou mental. Encore est-il souhaitable de prendre, dès maintenant, un aperçu d'ensemble des multiples aspects de ces problèmes, pour être ensuite mieux en mesure d'apprécier la portée des études spécialisées.





## Liste des tableaux

Introduction générale

	pages
1. Les variations dans les taux de participation des chefs d'exploitation au bilan sanguin (en %) ..	15
2. Répartition des familles selon le nombre d'enfants nés vivants et selon le nombre d'enfants à charge début 1979. ....	22
3. Années de naissance des épouses d'exploitants.....	23
4. Nombre d'agriculteurs et agricultrices, d'exploitants et de leurs conjoints, dans les deux sous-échantillons de l'enquête sur le travail.....	25

Le contexte socio-économique

5. Répartition des exploitations selon la nature principale de leur production en 1978. ....	29
6. Répartition des exploitations selon la nature principale de leur production et selon leur dimension économique.....	37
7. Répartition des familles selon qu'elles disposent ou non de ressources de complément.....	39
8. Répartition des familles selon la dimension de leur exploitation et le nombre d'éléments de confort de leur logement.....	40
9. Répartition des exploitations selon le montant de l'annuité en 1978.....	42

10. Répartition des exploitations selon le poids absolu et le poids relatif de l'annuité .....	43
11. Répartition des exploitants et de leurs conjoints selon l'importance du temps consacré à l'activité agricole en 1978.....	46
12. Répartition des exploitants et de leurs conjoints selon la catégorie d'emploi en 1978.....	46
13. Emploi de main-d'oeuvre familiale et salariée...	48
14. Répartition des exploitations de chaque classe de dimension économique selon le nombre de personnes qui y travaillent .....	49
15. % d'exploitations où les travaux du secteur végétal sont effectués par une main-d'oeuvre extérieure (entraide non comprise); année 1978.....	50

#### Les conditions de travail

16. Le temps de travail journalier au moment de l'enquête.....	62
17. Le temps journalier de travail selon la dimension économique de l'exploitation .....	66
18. Le nombre de dimanches libres en 1978 .....	69
19. Le temps de travail professionnel le dimanche ..	71
20. Le nombre de jours de vacances en 1977 et 1978...	73
21. Variations, selon la dimension économique de l'exploitation, du taux de départ et de la durée des vacances (années 1977 et 1978) .....	74
22. Répartition des exploitants selon leur temps journalier de travail et leur temps de loisirs.....	78
23. % d'actifs déclarant travailler 60 heures ou plus par semaine selon le milieu professionnel et le statut .....	81
24. Le mode de traite des vaches laitières .....	87

25. Cas où les exploitants sont mariés : répartition des exploitations selon les personnes qui font la traite et selon le mode de traite.....	88
26. % d'étables en stabulation libre selon la dimension économique de l'exploitation.....	89
27. % d'exploitations pratiquant le libre-service pour l'alimentation des vaches, ou ayant une désileuse ; variation selon l'importance économique de l'exploitation.....	90
28. Le degré global de mécanisation en élevage laitier.	91
29. Répartition des exploitations selon le mode de possession et /ou d'utilisation des matériels de culture .....	93
30. % d'exploitations n'utilisant aucun des deux équipements (fourche à fumier hydraulique et épandeur de fumier) .....	94
31. Répartition des exploitants selon qu'ils possèdent et/ou utilisent un ou deux tracteur(s) .....	96

### L'état de santé

32. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le nombre et la nature des sources d'informations sanitaires.....	107
33. Structure de l'échantillon MSA de médecine préventive .....	108
34. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le nombre d'anomalies biologiques .....	113
35. Générations 1947-48-49 : nombre d'agriculteurs et d'agricultrices selon la nature et l'importance des anomalies biologiques .....	114
36. Générations 1937-38-39 : nombre d'agriculteurs et d'agricultrices selon la nature et l'importance des anomalies biologiques .....	115
37. Générations 1927-28-29 : nombre d'agriculteurs et d'agricultrices selon la nature et l'importance des anomalies biologiques .....	116

38. Générations 1917-18-19 : nombre d'agriculteurs et d'agricultrices selon la nature et l'importance des anomalies biologiques.....	117
39. % d'agriculteurs et agricultrices (1) qui déclarent au moins un trouble (2) qui suivent un traitement prescrit par un médecin.....	120
40. Réponses positives à l'auto-questionnaire (% d'agriculteurs et d'agricultrices de chaque groupe d'âge).....	123 et 126
41. % d'agriculteurs et d'agricultrices ayant déclaré un ou plusieurs troubles psycho-sociaux .....	128
42. % d'agriculteurs qui déclarent "fumer chaque jour plus de cinq cigarettes ou plus de cinq pipes", "boire chaque jour plus d'un litre de vin ou plus de deux litres de bière ou plus de deux litres de cidre" .....	129
43. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le nombre de troubles déclarés dans l'auto-questionnaire.....	130
44. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le nombre d'anomalies biologiques et le nombre de troubles déclarés en auto-questionnaire.	131
45. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le nombre de maladies diagnostiquées .....	134
46. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le niveau de tension artérielle .....	135
47. Dans quels domaines pathologiques se situent les affections les plus nombreuses ? Nombre de personnes ayant au moins une affection dans ces domaines .....	136
48. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon l'importance de leur invalidité permanente de travail.....	139
49. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon la fréquence d'utilisation de somnifères....	142
50. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon qu'il y a ou non invalidité, maladie chronique, emploi de somnifère, inactivité pour cause de santé.....	144

51. Répartition des agriculteurs de 60 ans en fonction :  
 - de leurs résultats de médecine préventive  
 - de leur état sanitaire indiqué par l'enquête de travail..... 146

### Pathologie professionnelle

52. Répartition des exploitants et de leurs conjoints selon le nombre d'accidents graves de travail survenus depuis leur installation en agriculture.... 160
53. Variations selon la dimension économique de l'exploitation dans la % d'exploitants et de conjoints ayant eu au moins un accident grave de travail en cours de carrière ..... 160
54. Répartition des exploitants selon qu'ils ont ou non une invalidité permanente et selon qu'ils ont eu ou non un accident grave (de travail ou autre) ... 160
55. Répartition des exploitants qui conduisent un tracteur selon leur temps annuel de conduite ..... 162
56. Répartition des exploitants selon leur réponse à la question "La conduite du tracteur vous occasionne-t-elle des douleurs (vertébrales ou autres)" Variations selon la dimension de l'exploitation ..... 164
57. %, selon le temps annuel de conduite du tracteur, d'exploitants masculins ayant, ou ayant eu, des douleurs en conduisant ..... 165
58. % d'exploitants ayant un tracteur avec cabine ; variations selon la dimension économique de l'exploitation ..... 165

### La santé selon la situation économique de l'exploitation.

59. % d'agriculteurs et d'agricultrices sans anomalie biologique ..... 170
60. Répartition des agriculteurs et agricultrices selon le nombre de troubles déclarés ..... 171

61. % de ceux et celles qui suivent un traitement lors de l'enquête.....	171
62. % des "plus suspects".....	171
63. % d'exploitants et de conjoints qui utilisent des somnifères .....	171
Tableaux 59 à 63. en fonction de la dimension économique de l'exploitation .....	
64. %, selon le montant de l'annuité, d'agriculteurs et d'agricultrices qui suivent un traitement prescrit par un médecin.....	174
65. %, selon le montant de l'annuité, d'agriculteurs et d'agricultrices qui ont au moins un trouble psycho-social .....	175
66. %, selon le montant de l'annuité, d'agriculteurs et d'agricultrices utilisant des somnifères ...	176

#### Adaptation du travail à la santé.

67. Répartition des exploitants et des conjoints selon le temps de lit à l'époque de l'enquête..	183
68. Répartition des exploitants selon le temps de lit et le temps journalier de travail .....	184
69. Répartition des conjoints d'exploitants selon le temps de lit et le temps journalier de travail.	184
70. Répartition des exploitants et des conjoints selon qu'ils font ou non la sieste l'été .....	184
71. Fréquence d'appartenance (en %) à une "mutuelle coups durs" selon la dimension économique de l'exploitation.....	186
72. Nombre annuel de journées de remplacement selon le motif (période 1973-1977).....	190
73. Régimes d'IVD ou liés à celle-ci : ce que sont, depuis 1974, les indemnités offertes selon l'âge, avant 65 ans.....	196

74. Nombre d'agriculteurs et d'agricultrices nés en 1917-18-19 qui ont obtenu une retraite anticipée, répartition selon l'âge d'obtention (situation début 1979) .....	199
75. Nombre d'agriculteurs retraités ayant l'IVD selon le moment d'obtention de celle-ci.....	200
76. La retraite anticipée pour cause d'invalidité : nombre de bénéficiaires selon la nature et l'importance de l'invalidité .....	200





## Liste des figures

	pages
1. Les sous-échantillons de l'enquête sur le travail au sein de l'échantillon MSA.....	19
2. Répartition des exploitations en quatre classes de dimension économique .....	33
3. % d'exploitations n'ayant que des vaches laitières selon la classe de dimension économique .....	37
4. % de familles ayant tout le confort dans leur logement, selon la classe de dimension économique .....	40
5. % d'exploitations sans main-d'oeuvre autre que le chef et son conjoint, selon la classe de dimension économique .....	49
6. % d'exploitants et de conjoints qui n'ont aucun dimanche libre, selon la dimension économique de l'exploitation .....	70
7. %, selon la dimension économique de l'exploitation, de ceux et celles qui n'ont jamais quitté leur domicile plus d'un jour pour cause de vacances depuis qu'ils (elles) sont agriculteurs (rices) .....	76
8. %, selon la dimension économique de l'exploitation, des exploitants qui 1) travaillent au moins 11 heures par jour début 1979 2) ont travaillé tous les dimanches en 1978 3) n'ont pas eu de vacances en 1977-78 .....	79
9. % d'exploitations utilisant à la fois la fourche à fumier hydraulique et l'épandeur à fumier .....	95
10. Nature et fréquence des troubles déclarés par au moins 10 % des agriculteurs et agricultrices .....	122

11. % d'agriculteurs et d'agricultrices atteints de maladie chronique..... 140
12. Position respective du sous-champ des malades chroniques et du sous-champ des malades au sens de l'examen clinique..... 141
13. % d'exploitants ayant un tracteur équipé d'un dispositif de sécurité ; variation selon la dimension économique de l'exploitation ..... 165
14. Nombre en 1977 de journées de remplacement, par département ..... 189



## BIBLIOGRAPHIE

sur les conditions de travail et la santé  
en agriculture.

L'IRACT de Toulouse (Institut de Recherche pour l'Amélioration des Conditions de Travail) a organisé en 1977 un colloque sur "Ergonomie et amélioration des conditions de travail en agriculture". Les interventions ont été publiées dans un ouvrage paru en 1979. Ce texte contient de nombreuses références.

En 1978 et 1979, la DGRST a contribué à financer au titre des recherches sur le travail en agriculture, outre notre étude, les deux suivantes :

- Essai méthodologique d'évaluation de la charge de travail en agriculture (diagnostic sur les conditions de travail en production ovin-lait dans la région de Roquefort), par J.L. CAVALIE et al.
- Conditions de travail et conditions de vie dans les associations de travail en agriculture, par H. et R. BOURREAU, en collaboration avec le CEDAG de Rennes.

Autres références :

- 1948 J. PIEL- DESRUISSEAU, L'organisation scientifique du travail en agriculture, Paris, Librairie de l'Académie d'Agriculture.
- 1963 Ph. LAVAUULT, Les troubles causés par la conduite sur tracteur agricole, Bulletin des CETA, août-sept, étude n°841, 12 p.

- 1966 M. FAURE, Le prix du temps, une découverte de l'agriculture moderne, Paysans, n°58, fév. mars, pp.7-14.
- 1967 auteurs variés, La traite : aspects scientifiques, technologiques, économiques et sociaux, Paris, éd. du C.N.R.S.. En particulier, les contributions de :
- . PIEL-DESRUISSEAU, L'organisation du travail de traite des vaches, pp. 151-191.
  - . C. REBOUL, Problèmes économiques de la traite des vaches, pp.121-136.
- 1968 J. VACHER, La médecine agricole, Paris, PUF (Que sais-jé).
- 1975 - "Le facteur de production travail dans l'exploitation agricole"
- . article de C. REBOUL, Economie Rurale, n°105, pp.35-36.
  - . articles par auteurs variés, Economie Rurale, n°106, pp.3-23.
- B. DESBROSSES et C. REBOUL, Les travaux du sol dans le système de culture, Bulletin Technique d'Information (Ministère de l'Agriculture) n°304-305, pp. 733-746.
- Ursula KÖHL, Les dangers encourus par les conducteurs de tracteurs, une enquête dans le canton de VAUD, Archives des maladies professionnelles, de médecine du travail, et de Sécurité Sociale, 36, mars, pp.145-162.
- 1976 - H. et R. BOURREAU, Incidences du machinisme agricole, Université de Paris I, UER Travail et Sciences Sociales.
- Marie Cath. BECOURN, Le travail des femmes d'exploitants dans l'agriculture et l'évolution des techniques, Thèse de 3è cycle, Tours.
- 1977 - J.L. BRANGEON et G. JEGOUZO, Les paysans, la santé et la mort, Economie Rurale, n°122, p.23-30.
- Office Statistique de la CEE, Les conditions de travail dans les pays de la Communauté en 1975, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes.

- 1978 - articles par auteurs variés, n<sup>os</sup> 1 et 2 des Cahiers de sociologie et de démographie médicales (janv.-mars et avril-juin, 18<sup>e</sup> année).  
En particulier les contributions de :
- . J. DUBRISAY et J. FAGES, La pathologie professionnelle dans les activités agricoles, essai d'approche statistique, janv.-mars, pp.3-19.
  - . A. et A. MIZRAHI, A. ZOUAOUI, La consommation médicale des populations agricoles, avril-juin, pp.84-91.
- A. GASPARINI, Images du travail chez les paysans italiens, Sociologia Ruralis, vol.18, n<sup>o</sup>4, 1978, pp.275-284.





## TABLE DES MATIERES

	pages
INTRODUCTION .....	7
<u>Section 1.</u> L'objet de l'étude .....	7
<u>Section 2.</u> Les conditions de réalisation de l'étude : source des données et échantillonnage .....	11
§ 1. L'échantillon de médecine préventive .....	12
- Les conditions de constitution de l'échan- tillon MSA	
- La représentativité de l'échantillon MSA : quelles sont les catégories d'agriculteurs et d'agricultrices qui fréquentent la méde- cine préventive	
§ 2. Les deux sous-échantillons de l'enquête sur le travail .....	18
<u>Plan</u> et mode de présentation des résultats.	
 CHAPITRE PRELIMINAIRE : LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE..	 27
<u>Section 1.</u> La situation économique des exploitations.	28
§ 1. Des productions surtout animales, un élevage surtout laitier .....	28
§ 2. Un volume de production très inégal, des positions économiques très différenciées .....	29
- Un choix de quatre classes, la détermination de leurs limites	
- L'importance numérique, à chaque âge, des quatre classes	
- La portée de la classification	
§ 3. Un endettement très variable (nul, moyen, élevé).	41

<u>Section 2.</u> Les caractéristiques d'activité professionnelle des chefs d'exploitation et de leurs conjoints .....	44
§ 1. Le degré d'activité professionnelle agricole....	44
§ 2. Les chefs d'exploitation et leurs conjoints assurent l'essentiel du travail de l'exploitation.....	47
§ 3. L'ancienneté des exploitants et de leurs conjoints dans la profession.....	51
 PREMIERE PARTIE : EVALUATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE LA SANTE .....	55
 <u>Chapitre premier</u> : Les conditions de travail à 40 ans et à 60 ans .....	57
 <u>Section 1.</u> Le temps de travail .....	58
§ 1. La durée journalière de travail au moment de l'enquête.....	58
- Problème de mesure	
- Répartition des exploitants et de leurs conjoints selon le temps journalier déclaré	
- Durée journalière de travail et dimension économique de l'exploitation	
§ 2. Fréquence et durée du travail du dimanche .....	67
§ 3. Fréquence et durée des vacances .....	71
§ 4. Vue d'ensemble.....	77
- Une durée de travail souvent longue mais inégalement en fonction en particulier de la dimension de l'exploitation	
- Appréciation du temps annuel et rapprochements avec la situation en milieu non agricole	
 <u>Section 2.</u> La diffusion des techniques qui réduisent les opérations manuelles.....	83
§ 1. Le mode de traite des vaches.....	84
§ 2. L'importance des opérations manuelles dans les soins aux animaux.....	88
§ 3. La mécanisation, dans les exploitations d'élevage, des travaux des champs .....	91

§ 4. Les conséquences de l'emploi des machines sur les conditions de travail .....	94
Conclusion du chapitre premier.....	98
 <u>Chapitre deuxième</u> : L'état de santé à 30, 40, 50, et 60 ans, chez les agriculteurs et agricultrices .....	
	105
 <u>Section 1.</u> Les résultats des examens sanguins .....	
	108
§ 1. La fréquence de la brucellose .....	109
- Mesure	
- Résultats pour l'exercice 1977-1978	
§ 2. Fréquence, nature et importance des anomalies biologiques ; résultats pour 14 paramètres....	111
- Notion et mode d'estimation des anomalies	
- Une forte majorité des agriculteurs et agricultrices n'ont aucune anomalie	
- Nature et importance des anomalies	
 <u>Section 2.</u> Les résultats de l'auto-questionnaire....	
	118
- Appréciation de ce mode de collecte de l'in- formation.	
- Les troubles le plus fréquemment déclarés	
- Nombre de troubles par personne	
- Nombre d'anomalies et de troubles par per- sonne.	
 <u>Section 3.</u> Les résultats de l'examen clinique :	
illustration pour les deux sous-échantillons	132
- Nature et qualité de l'information relative à la morbidité diagnostiquée	
- Nombre d'agriculteurs et d'agricultrices ma- lades et nombre de leurs maladies, dans l'exemple de ceux qui ont passé l'examen cli- nique	
- Nature des affections diagnostiquées	
 <u>Section 4.</u> Ce que l'enquête sur le travail nous ap- prend sur la santé .....	
	137
- L'invalidité permanente de travail	
- Déclaration d'une maladie chronique	
- L'emploi de somnifères	
- Est-on à la fois malade chronique, invalide et insomniaque ?	
Conclusion du chapitre deuxième .....	144

DEUXIEME PARTIE : LIAISONS ENTRE LA SITUATION DE TRAVAIL ET LA SANTE .....	149
<u>Chapitre troisième</u> : La pathologie professionnelle...	155
<u>Section 1.</u> Liaison entre maladie des animaux et ma- ladie des hommes .....	155
<u>Section 2.</u> Les accidents du travail .....	156
<u>Section 3.</u> La conduite du tracteur comme source d'atteinte à la santé .....	161
<u>Chapitre quatrième</u> : L'état de santé des agriculteurs et agricultrices selon la situation écono- mique de leur exploitation .....	167
<u>Section 1.</u> Santé et position économique .....	168
- Les résultats de la médecine préventive selon la taille des exploitations.	
- L'état de santé déclaré dans l'enquête sur le travail.	
<u>Section 2.</u> Santé et endettement .....	172
<u>Chapitre cinquième</u> : Les conditions d'adaptation du travail agricole à la santé .....	179
<u>Section 1.</u> En milieu d'élevage le travail empêche- t-il de se reposer quand on est fatigué, de se soigner quand on est malade ?.....	180
§ 1. La durée du sommeil à l'époque de l'enquête ...	181
§ 2. Les possibilités de se faire remplacer pour se reposer ou se soigner.....	185
- L'entraide	
- Le recours à un intérimaire salarié avec l'aide des pouvoirs publics	
<u>Section 2.</u> Quelles sont les conditions d'adaptation du travail à la santé chez les agricul- teurs vieillissants et leurs conjoints ....	193

§ 1. L'anticipation de la retraite .....	194
- Les quatre possibilités actuelles d'anticipation ; leur institution progressive	
- Combien d'agriculteurs et d'agricultrices nés en 1917-18-19 ont bénéficié jusqu'à présent de la retraite anticipée ?	
§ 2. La réduction d'activité avant d'obtenir une pension de retraite .....	202
CONCLUSION GENERALE .....	207
Liste des tableaux .....	211
Liste des figures .....	219
Bibliographie .....	221

